COMMUNE DE
PRÉVERENGES

Rapport de la Municipalité de Préverenges
au Conseil communal sur sa gestion pendant l'année 2024

GESTION 2024

Rapport de la Municipalité de Préverenges
au Conseil communal sur sa gestion pendant l'année 2024

RAPPORT DE GESTION 2024

VD 148
VD 148

RAPPORT DE GESTION 2024

Rapport de la Municipalité de Préverenges
au Conseil communal
sur sa gestion pendant l'année 2024

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

En vertu des dispositions :

de la loi du 28 février 1956 sur les communes (art. 93c),
du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes,
du règlement du Conseil communal de Préverenges du 23 avril 2015 (art. 93 et 94),

la Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation le rapport sur sa gestion pour l'année 2024.

Les comptes, accompagnés des commentaires de la Municipalité, sont déposés séparément.

CRÉDIT PHOTO DUBAIL LUCIE – CARNAVALESQUE

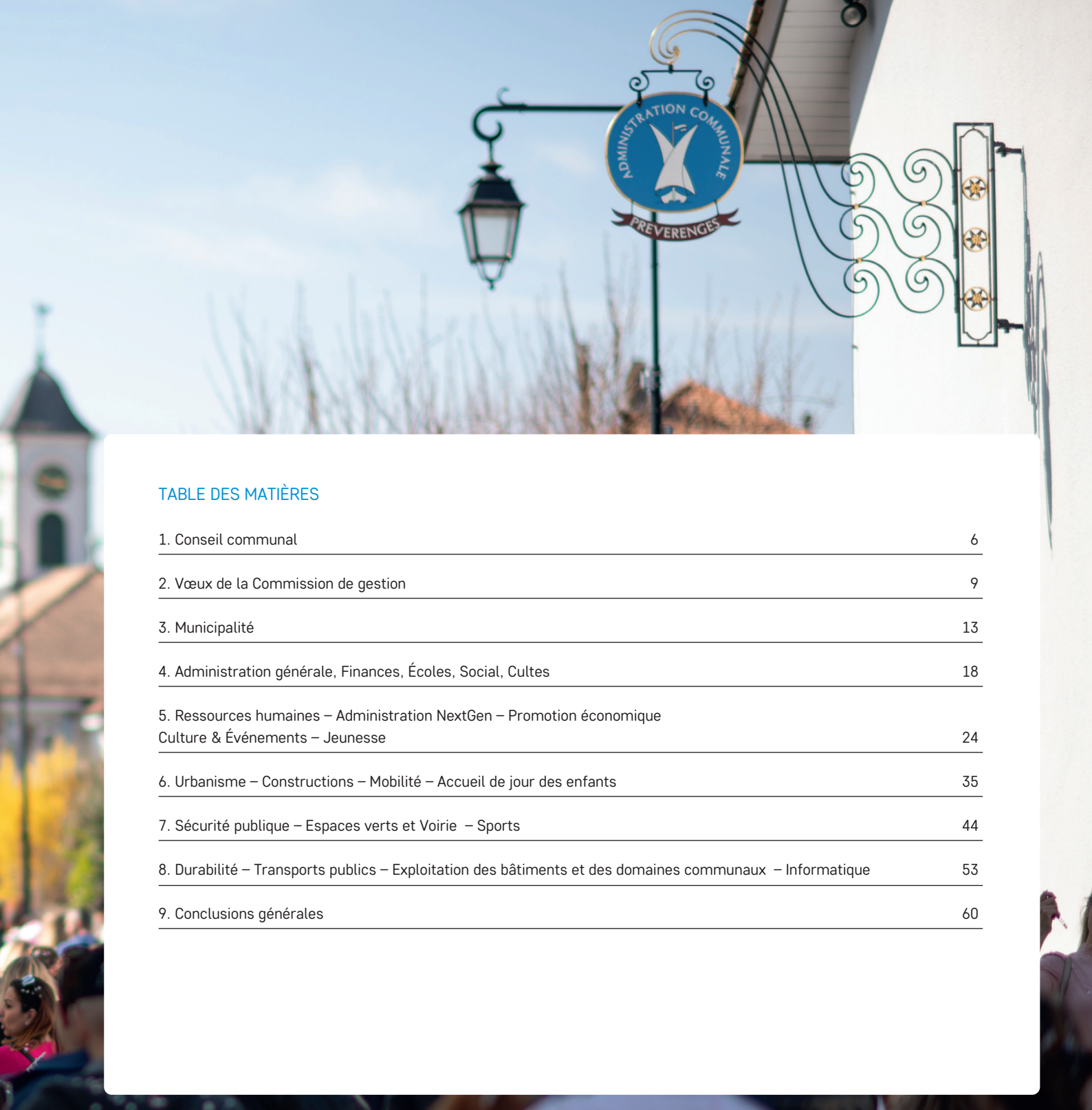

TABLE DES MATIÈRES

1. Conseil communal 6

2. Vœux de la Commission de gestion 9

3. Municipalité 13

4. Administration générale, Finances, Écoles, Social, Cultes 18

5. Ressources humaines – Administration NextGen – Promotion économique
Culture & Événements – Jeunesse 24

6. Urbanisme – Constructions – Mobilité – Accueil de jour des enfants 35

7. Sécurité publique – Espaces verts et Voirie – Sports 44

8. Durabilité – Transports publics – Exploitation des bâtiments et des domaines communaux – Informatique 53

9. Conclusions générales 60

1. CONSEIL COMMUNAL

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Du 1er janvier au 30 juin 2024 :
Présidente: Mme Sylviane Lambelet-Blanc
1er Vice-Président: M. Vincenzino Roberto
2ème Vice-Président: M. Steen Boschetti
Scrutateurs: Mme Christiane Panchaud et M. Raphaël Cresta
Scrutateurs-suppléants: Mmes Letizia Marazzi et Marie-CLaude Matamby
Secrétaire: Mme Claude De Titta
Huissiers: MM. Safet Cokovic et Lionel Berger

Du 1er juillet au 1er décembre 2024 :
Président: M. Vincenzino Roberto
1er Vice-Président: M. Steen Boschetti
2ème Vice-Président: Mme Gwenn Versini Petty
Scrutateurs: Mme Christiane Panchaud et M. Raphaël Cresta
Scrutateurs-suppléants: Mmes Letizia Marazzi et Marie-CLaude Matamby
Secrétaire: Mme Claude De Titta
Huissiers: MM. Safet Cokovic et Lionel Berger

Mutations en 2024

Démission

Mme Patricia Pavone Gore
Mme Helen Jordan
M. Marc Badoux
Mme Laetitia Wolf
M. Urs Hausammann

Nominations (assermentations)

M. Michel Rubattel, en remplacement de Mme Patricia Pavone Gore
M. Philippe Colelough, suite à une démission survenue en 2023
M. Emmanuel Pötter, suite à une démission survenue en 2023
M. Pierre-Alain Meylan, en remplacement de Mme Helen Jordan

Le Conseil communal de Préverenges est élu selon le système propositionnel. Tous ses membres font partie de l'« Entente Préverengeoise ».

LISTE DES MEMBRES

La liste des membres en fonction au 31 décembre 2024

Ballot Peggy
Balzarini Stefano
Becker Van Slooten Kristin
Ben Hassena Meriam
Bergier Sébastien
Blasco Aline
Borgnana Marie-Pierre
Boschetti Steen
Castellani Catherine
Chappuis Antoine
Chomette Jacques
Cokovic-Buri Myriam
Colelough Philippe
Cresta Raphaël
De Titta Claude
Delaloye Patrick
Duvoisin Marc-Henri
Eggenberger Verena
Garraux Aline
Gibbons Sandra Elizabeth
Hermann Pierre Philippe
Ihmle Isabelle
Ihmle Pierre
Kazandjian Serge
Kernen Antoine
Lambelet-Blanc Sylviane
Linková Vaucher Iveta
Lüthi Patrick
Marazzi Letizia
Matamby Marie-Claude
Mayor Paul Robert
Meghari Mohamed
Meylan Pierre-Alain
Meystre Claude
Monneron Cindy
Moser Béatrice
Nguyen Thi
Panchaud Christiane
Pannett Christopher
Paolino Grazia
Perret Anna
Perret Horace
Perret Virgile
Pictet Vallon Anne
Pötter Emmanuel
Querol Podadera Jonatan
Ravot Gaël
Riccio Claudio
Robert Viviane
Roberto Vincenzino
Rubattel Michel
Schaller Etienne
Scherer Jérôme
Simon Sébastien
Steinhaeuslin Sarah
Toinet Jean-Michel
Tredanari Grazia
Troeltsch Jan
Vogel Anna Elisabeth

ASSEMBLÉE DE COMMUNE

L'Assemblée de Commune a été convoquée à quatre reprises (trois en 2023) pour se prononcer sur les thèmes suivants :
Le 3 mars 2024

OBJETS FÉDÉRAUX :

- Initiative populaire du 28 mai 2021 « mieux vivre à la retraite (initiative pour une 13e rente AVS) »

Electeurs inscrits	Bulletins rentrés	Blancs	Nuls	Valables	OUI	%	NON	%	Part. en %
2914	1828	19	1	1808	1384	76.55%	424	23.45%	62.73%

- Initiative populaire du 16 juillet 2021 « Pour une prévoyance vieillesse sûre et pérenne (initiative sur les rentes) »

Electeurs inscrits	Bulletins rentrés	Blancs	Nuls	Valables	OUI	%	NON	%	Part. en %
2914	1828	16	1	1811	307	16.95%	1504	83.05%	62.73%

Le 9 juin 2024

- Initiative populaire « Maximum 10% du revenu pour les primes d'assurance-maladie (initiative d'allégement des primes) »

Electeurs inscrits	Bulletins rentrés	Blancs	Nuls	Valables	OUI	%	NON	%	Part. en %
2941	1433	31	2	1400	884	63.14%	516	36.86%	48.72%

- Initiative populaire « Pour des primes plus basses. Frein aux coûts dans le système de santé (initiative pour un frein aux coûts) »

Electeurs inscrits	Bulletins rentrés	Blancs	Nuls	Valables	OUI	%	NON	%	Part. en %
2941	1433	35	3	1395	406	48.72%	989	70.90%	48.72%

- Initiative populaire « Pour la liberté et l'intégrité physique »

Electeurs inscrits	Bulletins rentrés	Blancs	Nuls	Valables	OUI	%	NON	%	Part. en %
2941	1433	20	4	1409	300	21.29%	1109	78.71%	78.71%

- Loi fédérale du 29 septembre 2023 relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables (modification de la loi sur l'énergie et de la loi sur l'approvisionnement en électricité)

Electeurs inscrits	Bulletins rentrés	Blancs	Nuls	Valables	OUI	%	NON	%	Part. en %
2941	1433	18	2	1413	1106	78.27%	307	21.73%	48.72%

Le 22 septembre 2024

- Initiative populaire du 8 septembre 2020 « Pour l'avenir de notre nature et de notre paysage (Initiative biodiversité) »

Electeurs inscrits	Bulletins rentrés	Blancs	Nuls	Valables	OUI	%	NON	%	Part. en %
2939	1388	20	2	1366	540	39.53%	826	60.47%	47.23%

• Modification du 17 mars 2023 de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) (Réforme de la prévoyance professionnelle)

Electeurs inscrits	Bulletins rentrés	Blancs	Nuls	Valables	OUI	%	NON	%	Part. en %
2939	1388	31	3	1354	332	24.52%	1022	75.48%	47.23%

Le 24 novembre 2024

• Arrêté fédéral du 29 septembre 2023 sur l'étape d'aménagement 2023 des routes nationales

Electeurs inscrits	Bulletins rentrés	Blancs	Nuls	Valables	OUI	%	NON	%	Part. en %
2923	1538	20	0	1518	644	42.42%	874	57.58%	52.62%

• Modification du 29 septembre 2023 du code des obligations (droit du bail : sous-location)

Electeurs inscrits	Bulletins rentrés	Blancs	Nuls	Valables	OUI	%	NON	%	Part. en %
2923	1538	18	0	1520	626	41.18%	894	58.82%	52.62%

• Modification du 29 septembre 2023 du code des obligations (droit du bail : résiliation pour besoin propre)

Electeurs inscrits	Bulletins rentrés	Blancs	Nuls	Valables	OUI	%	NON	%	Part. en %
2923	1538	22	1	1515	589	38.88%	926	61.12%	52.62%

• Modification du 22 décembre 2023 de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) (financement uniforme des prestations)

Electeurs inscrits	Bulletins rentrés	Blancs	Nuls	Valables	OUI	%	NON	%	Part. en %
2923	1538	58	1	1479	540	36.51%	939	63.49%	52.62%

2.VŒUX DE LA COMMISSION DE GESTION

ANNÉE 2019

Vœu n° 8

En attendant la future renaturation du delta de la Venoge, la Commission souhaite que la Municipalité prenne des mesures pérennes pour assurer la sécurité de la berge côté Préverenges.

Réponse de la Municipalité :

La Municipalité accepte ce vœu. Elle est consciente de l'état actuel des berges de la Venoge qui font d'ailleurs l'objet de contrôles réguliers. Une évaluation globale de la situation a été réalisée récemment avec le Canton. Un programme de taille et de sécurisation de quelques grands arbres, mais surtout un projet de pose de pontons sécurisés pour les places d'amarrage problématiques seront entrepris prochainement. A noter que la concession d'amarrage signée avec le Canton a été prolongée de 5 années supplémentaires jusqu'au 31.12.2026 dans l'attente de la réalisation d'un port devant la station de pompage de St-Sulpice.

Situation au 31.12.2024 :

Le Conseil communal ayant refusé le préavis relatif à l'octroi d'un crédit d'étude pour le déplacement du port de la Venoge, la Municipalité a demandé au Canton la prolongation de la concession existante pour la même durée que du côté de Saint-Sulpice, soit jusqu'au 31 décembre 2030.

Jusqu'au lancement du chantier de renaturation, qui coïncidera avec la désaffectation définitive des places d'amarrage, aucun travail lourd de réhabilitation ne sera effectué, en conformité avec les directives cantonales. Un entretien minimal sera assuré afin de garantir la sécurité des promeneurs. Aucun nouveau contrat de location ne sera conclu et, lorsque les places ne seront plus utilisables, les baux seront résiliés et les places ne seront pas réattribuées.

ANNÉE 2020

Vœu n° 6

Concernant Univers 1028, la Commission souhaite que la Municipalité signe une convention avec les communes concernées afin de régulariser cette situation qui perdure.

Ce vœu remplace le n° 5/19.

Réponse de la Municipalité :

La Municipalité accepte ce vœu et continuera de travailler pour atteindre cet objectif. Pour rappel, la commune de Lonay verse déjà un montant au prorata du nombre de jeunes qui bénéficient des prestations d'Univers 1028.

Situation au 31.12.2024 :

Remplacé par le n° 4/2022, ce vœu peut être considéré comme clos.

ANNÉE 2021

Vœu n° 1

La Commission demande à la Municipalité de tout mettre en œuvre pour la finalisation, la validation et la mise en application des procédures / documents suivants :

- SCI Finances et les procédures correspondantes
- SCI Ressources Humaines et les procédures correspondantes

Ce vœu est récurrent tous les ans depuis la Commission de gestion 2018.

Réponse de la Municipalité :

Faisant suite au changement dans la répartition des dicastères, il a paru peu opportun de finaliser la mise en place du SCI Finances alors que le mandat du SCI Ressources Humaines était en cours de réévaluation.

Le SCI Finances sera mis en place d'ici la fin de l'année et le SCI Ressources Humaines par le Service RH en cours de construction.

Situation au 31.12.2024 :

MCH2 ayant été implémenté à la fin de l'année 2024 pour le budget 2025, le SCI sera déployé conformément aux dispositions légales prévues pour 2026.

Vœu n° 9
La Commission souhaite que la Municipalité crée un fonds affecté au soutien des énergies renouvelables, à l'éclairage public, à l'efficacité énergétique et au développement durable. Ce fonds sera alimenté par la taxe de 0.7 ct/kWh d'électricité distribué sur le territoire communal et prélevée auprès de chaque contribuable. Un règlement définissant les modalités de perception ainsi que le montant de cette taxe affectée devront être établis et approuvés par le Conseil communal.

Réponse de la Municipalité :
La Municipalité juge cette idée très intéressante, elle y réfléchira et verra sous quelle forme répondre à ce vœu.

Situation au 31.12.2024 :
Titulaire du label « Cité de l'Énergie », la Commune travaille à la mise sur pied d'un concept de soutien aux énergies renouvelables.

Vœu n° 10
La Commission souhaite que la Municipalité édicte un règlement des parkings sur le domaine communal afin d'unifier toutes les questions de parcage, de taxes, d'autorisations générales ou exceptionnelles, de macarons, d'unification des procédures, de signalisation, de gestion électronique, etc. Ce règlement devra être approuvé par le Conseil communal.

Réponse de la Municipalité :
La Municipalité accepte ce vœu. Le sujet des parkings et des régimes spéciaux comme les macarons et autres autorisations spéciales ne peut plus être traité au coup par coup, comme jusqu'à aujourd'hui. La Municipalité vous présentera prochainement le résultat de ses réflexions sur ce sujet. Si cela se traduit par un règlement, votre Conseil aura la tâche de valider ce règlement au travers d'un préavis municipal.

Situation au 31.12.2024 :
Remplacé par le n° 6/2023, ce vœu peut être considéré comme clos.

Vœu n° 11
La Commission souhaite que la Municipalité examine dans le cadre de l'entretien du Sentier des Oiseaux la possibilité de poser un système de retenue des copeaux.

Réponse de la Municipalité :
La Municipalité prend acte de ce vœu. Comme relevé en 2019 lors de la motion Risse, c'est la DGE (organe cantonal) qui autorise ou refuse les travaux d'entretien le long des berges du lac. La Municipalité va prendre contact avec cette autorité et voir quelles sont les possibilités techniques qu'elle autorise pour aller dans le sens de ce vœu.

Situation au 31.12.2024 :
La Municipalité se trouve confrontée à de fortes restrictions, énoncées par le Canton. Ces dernières interdisent tout ajout de matériaux le long du cheminement, afin de ne pas induire de changement d'affectation du sol forestier et de ne pas entraver un futur projet de revitalisation des rives lacustres. Des discussions devront avoir lieu avec le Canton afin de trouver une solution.

ANNÉE 2022

Vœu n° 2
Dans un souci de transparence, la Commission demande à la Municipalité de chiffrer le coût total des prestations offertes par la Commune aux sociétés locales (frais liés aux locaux et au personnel) et de faire apparaître ce chiffre dans le budget.

Réponse de la Municipalité :
La Municipalité accepte ce vœu et partage entièrement l'avis de la commission. Elle travaille actuellement à rendre visibles les prestations « en nature » offertes par la Commune et à les valoriser. Cette mise en place sera couplée avec la mise en œuvre d'une politique de soutien aux sociétés locales la plus transparente possible. Le Conseil communal sera renseigné en temps voulu.

Situation au 31.12.2024 :
La Municipalité poursuit sa réflexion sur une politique de subventionnement des sociétés locales. Le chiffrage du soutien apporté par les services communaux a été réalisé, tandis que les questions en lien avec une future réglementation sont toujours à l'étude.

Vœu n° 3
Afin de garantir une gestion optimale des ressources humaines, la Commission demande à la Municipalité de prendre des mesures afin d'éviter l'accumulation d'heures supplémentaires dans certains secteurs, notamment afin d'en limiter les coûts.

Réponse de la Municipalité :
La Municipalité accepte ce vœu et précise que les dispositions ont déjà été prises en 2023 notamment :
• L'implémentation et la distribution d'un rapport mensuel aux collaborateurs ;
• L'approbation des heures supplémentaires en avance avec justification ;
• Une analyse des besoins, tâches, processus et ressources par service ;
• Un processus de reprise des heures supplémentaires en fonction des contraintes opérationnelles des services.

Situation au 31.12.2024 :
Ce vœu peut être considéré comme clos.

Vœu n° 4
La Commission demande à la Municipalité d'établir une convention pour obtenir des autres communes bénéficiaires le montant relatif au nombre de leurs enfants accueillis et pris en charge à « Univers 1028 ».

Réponse de la Municipalité :
La Municipalité accepte ce vœu et précise que ce point est abordé chaque année avec les communes voisines. Dans le cadre des travaux visant à la constitution d'une association de communes pour les activités scolaires et de jeunesse, la Municipalité milite pour y intégrer « Univers 1028 ». Le financement de la structure serait ainsi réglé par ce biais.

Situation au 31.12.2024 :
La signature d'une convention nécessite l'adhésion de toutes les parties, ce qui n'est pas le cas pour le moment, même si la Municipalité partage les avis successifs des commissions de gestion. (Inchangé)

Vœu n° 7
Lors de sa séance du 24 août 2022, le Conseil fédéral a décidé que les « zones 30 » peuvent désormais être aménagées sans expertise sur les routes non affectées à la circulation générale, ce qui réduit les obstacles bureaucratiques et facilite la création de zones à vitesse réduite. Ce faisant, il octroie aux communes une marge d'appréciation supplémentaire : désormais elles peuvent aussi introduire des « zones 30 » dans le but d'améliorer la qualité de vie des riverains. La Commission demande donc à la Municipalité de généraliser les zones à 30 km/h à l'ensemble des routes de la Commune en dehors des grands axes structurants (RC1 et RC79).

Réponse de la Municipalité :
La Municipalité accepte ce vœu. La Municipalité travaille déjà à l'élaboration d'une image directrice des mobilités afin d'affiner les spécificités par axes, zones 30 km/h en particulier. Sur cette base, le passage de différents secteurs en zone 30 km/h sera proposé. Votre Conseil sera tenu informé des résultats en temps voulu.

Situation au 31.12.2024 :
Le travail se poursuit, mais le calendrier du déploiement de telles mesures n'est pas encore arrêté.

ANNÉE 2023

Vœu n° 1
L'échéance de l'envoi du pré-rapport de gestion de la Municipalité, fixé à fin mars de chaque année, doit être respectée afin de permettre à la Commission de gestion de remplir son mandat, quelles que soient les circonstances.

Réponse de la Municipalité :
La Municipalité accepte ce vœu et regrette la remise tardive du pré-rapport cette année.

Vœu n° 2
La Commission de gestion demande que la Municipalité et l'Administration mettent sur pied un registre électronique de toutes les procédures, permettant une suppléance facilitée en cas d'absence de la personne responsable.

Réponse de la Municipalité :
La Municipalité accepte ce vœu.

Situation au 31.12.2024 :
Ce travail pourra être réalisé à la suite de la restructuration de l'administration communale et de la clarification des activités attribuées aux différentes entités qui la composent.

Vœu n° 3
Afin de traiter la problématique des heures supplémentaires, la Commission de gestion demande à la Municipalité de faire figurer par écrit, parmi les objectifs des chefs de service, l'obligation de gérer activement et de réduire au maximum les heures supplémentaires de leur service.

Réponse de la Municipalité :
La Municipalité accepte ce vœu et veillera à ce que cette directive soit formulée par écrit aux Chefs de Service.

Situation au 31.12.2024 :
Cette obligation figurera dans les objectifs 2025 des chefs de service. Ce vœu peut être considéré comme clos.

Vœu n° 4
La Commission de gestion invite la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles pour résoudre les problèmes récurrents liés à l'étanchéité du toit de la voirie aussi rapidement que possible, mais avant le délai de prescription de 10 ans, en recourant à la voie légale si nécessaire.

Réponse de la Municipalité :
La Municipalité accepte ce vœu. Dans ce cadre, un mandat a été confié à une entreprise externe qui devra évaluer la bienfacture des travaux effectués, le cas échéant la Municipalité se retournera contre le constructeur ou le maître d'état responsable.

Situation au 31.12.2024 :
Les démarches annoncées ont été entreprises et les responsabilités sont en cours de clarification.

Vœu n° 5
Dans le cadre des réflexions menées pour l'élaboration de l'image directrice du site scolaire, la Municipalité propose d'implanter le futur bâtiment des UAPE au-dessus du futur parking souterrain. La Commission de gestion souhaite la mise en place d'une coordination renforcée entre les parties prenantes et les architectes de ces deux projets.

Réponse de la Municipalité :
La Municipalité accepte ce vœu. Ce travail est en cours.

Situation au 31.12.2024 :
Le travail a été effectué et une étroite coordination a été mise en œuvre entre les projets du parking souterrain et du futur bâtiment des UAPE. Ce vœu peut être considéré comme clos.

Vœu n° 6
La Commission de gestion réitère son vœu que la Municipalité finalise le règlement (ou directive) des parkings sur le domaine communal afin d'unifier et de simplifier la gestion du parcage dans son ensemble (lieux, autorisations, horaires, taxes, etc.)

Réponse de la Municipalité :
La Municipalité accepte ce vœu. Ce travail est en cours.

Situation au 31.12.2024 :
Le projet avance, mais les sujets liés à la question très délicate du stationnement privilégié sont particulièrement complexes. Approché, le bureau du Conseil communal a nommé une commission devant travailler de concert avec la Municipalité afin d'aboutir à une proposition de règlement s'appuyant sur un large consensus.

Vœu n° 7
La Commission de gestion souhaite que la Municipalité inclue dans sa réflexion globale sur sa politique de subventionnement aux Sociétés locales, une requalification de ce qu'est une société locale.

Réponse de la Municipalité :
La Municipalité accepte ce vœu.

Situation au 31.12.2024 :
Cette question sera intégrée à la réflexion en cours (cf. n° 2/2022). Ce vœu peut être considéré comme clos.

Vœu n° 8
Afin de faciliter les échanges « horizontaux » entre services et « verticaux » avec la Municipalité, la Commission de gestion demande à la Municipalité de mettre en place des processus de communication et de prise de décision adéquats pour la bonne marche de l'administration.

Réponse de la Municipalité :
La Municipalité accepte ce vœu.

Situation au 31.12.2024 :
À la suite du diagnostic réalisé en 2024 avec l'appui d'une société de conseil, l'administration a été réorganisée pour fluidifier ces échanges et processus. Ce vœu peut être considéré comme clos.

MOTIONS, POSTULATS, INTERPELLATIONS EN SUSPENS

Motion

- Motion du 8 février 2024 de Mmes Verena Eggenberger, Letizia Marazzi, MM. Etienne Schaller, Thi Nguyen et Pierre Vallon - Plan d'action municipal pour des logements locatifs à prix modérés pour les Préverengeoises et Préverengeois

Commentaire de la Municipalité :
En cours.

Interpellation

- Interpellation du 4 décembre 2024 de Mme Aline Blasco, MM. Jacques Chomette, Patrick Delaloye, Patrick Lüthi, Claude Meystre, Thi Nguyen et Jérôme Scherer concernant le préavis 6/18 (Petit Bâle Nord) et une servitude de passage pour mobilité douce

Commentaire de la Municipalité :
Une étude sera confiée par la Municipalité dans le courant de l'année 2024 à un bureau spécialisé afin de réaliser le projet soutenu par le postulant. Une réponse de la Municipalité a été déposée au Conseil communal en mars 2025.

3. MUNICIPALITÉ

ORGANISATION

Attributions et compétences des dicastères municipaux en 2024

Administration générale - Finances - Écoles - Social et Cultes
M. Guy Delacrétaz, Syndic – Suppléante : Mme Karine Storm-Devolz, Municipale
Autorités, district, surveillance et contrôle, représentation, relations publiques, affaires touristiques, votations et élections, archives, finances, baux à loyer, assurances, contrôle des habitants, Office du logement, instruction publique, affaires sociales, aînés.

Durabilité - Transports publics - Exploitation des bâtiments et des domaines communaux - Informatique
M. Manuel Zenger, Municipal – Suppléant : M. Alain Garraux, Vice-Syndic
Bâtiments, conciergerie, location de salles, domaines, environnement, stratégie énergétique (en délégation), durabilité, transports publics, informatique.

Ressources humaines - Administration NextGen - Économie - Culture et Jeunesse
Mme Karine Storm-Devolz, Municipale – Suppléant : M. Manuel Zenger, Municipal
Ressources humaines, amélioration des processus de l'administration, promotion économique, Univers 1028, jeunesses, culture, gestion des manifestations.

Sécurité publique - Espaces verts et voirie - Sports
M. Alain Garraux, Municipal – Suppléant : M. Hervé Nusbaumer, Municipal
Sécurité publique, Police du commerce, routes, voirie, espaces verts, sports, Police, sapeurs-pompiers, protection civile, plage, inhumations, déchets, ports.

Urbanisme - Constructions - Mobilité – Accueil de jour
M. Hervé Nusbaumer, Municipal – Suppléant : M. Guy Delacrétaz, Syndic.
Urbanisme, aménagement du territoire, autorisations de construire, études et nouvelles constructions communales, mobilité, plans directeurs communal et régional, planification, salubrité, permis d'habiter, éclairage public, services industriels (eaux/gaz/électricité), travaux publics, UAPE, accueil préscolaire.

Séances
La Municipalité siège de manière hebdomadaire, les lundis dès 17h. Ces séances sont présidées par le Syndic, M. Guy Delacrétaz. 40 séances ordinaires ont eu lieu en 2024.

ACTIVITÉS

Les membres de la Municipalité ont pris part aux associations, collaborations intercommunales, fondations et autres organismes, de la manière suivante :

M. Guy Delacrétaz
- Association région Cossonay-Aubonne-Morges (ARCAM), commission du tourisme
- Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne-Cossonay ARASMAC, Comité de Direction
- Association « Morges Région Tourisme »
- Région Morges, assemblée des Syndics
- Région Morges, Comité de pilotage « environnement », Président
- Établissement primaire et secondaire de Préverenges (EPSP), Conseil d'Établissement, Président
- Établissement primaire et secondaire de Préverenges (EPSP), Bureau de l'Entente, Vice-Président (jusqu'à fin juin 2024)

M. Alain Garraux
- Police Région Morges (PRM), Comité de direction
- Polices vaudoises
- Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région morgienne (ERM), Comité de direction

- SIS Morget, Conseil intercommunal
- Organisation Régionale de la Protection civile du District de Morges (ORPCi), membre de l'assemblée des délégués
- Stands de tir intercommunal, délégué

M. Manuel Zenger
- Région Morges, Comité politique « environnement », membre
- Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région morgienne (ERM), Conseil intercommunal
- Établissement primaire et secondaire de Préverenges (EPSP), Bureau de l'Entente, Vice-président (dès début juillet 2024)
- ransports publics de la région morgienne, Comité exécutif.

M. Hervé Nusbaumer
- Commission intercommunale des Services industriels,
- Région Morges, Comité politique « Urbanisation »
- Région Morges, Comité politique « Mobilité »
- Fonds intercommunal de soutien aux institutions culturelles de la région lausannoise (Dernière année)
- Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne-Cossonay ARASMAC, Conseil Intercommunal
- Comité de l'Association Les Petites Voiles, Président

Participation aux personnes morales

La commune de Préverenges détient des participations notamment dans les sociétés suivantes :
- CGN SA
- Romande Energie
- Valorsa SA
- Cridec SA

Liste des préavis et rapports

Cette année, la Municipalité a adressé au Conseil communal les 11 préavis suivants :

Numéro	Titre
1/24	Demande d'un crédit pour le renforcement du Contrôle des habitants
2/24	Demande d'un crédit pour le renforcement du Service de l'urbanisme et des constructions
3/24	Demande d'un crédit d'étude de CHF 546'000.00 pour la transformation du bâtiment de l'Auberge de l'Étoile
4/24	Demande d'un crédit d'étude de CHF 2'563'000.00 en vue de la construction de deux bâtiments d'accueil parascolaire sur le site « Les Voiles du Léman » et ses aménagements paysagers
5/24	Modification des Statuts du SIS Morget
6/24	Création et adhésion à l'association « Les Petites Voiles »
7/24	Arrêté d'imposition pour l'année 2025
8/24	Transformation du règlement intercommunal relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires du district de Morges (2010) en règlement relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires
9/24	Budget 2025
10/24	Statuts de l'association intercommunale de l'organisation régionale de protection civile district Morges
11/24	Constitution d'une garantie en porte-fort en faveur de l'Association « Les Petites Voiles » pour la Caisse intercommunale de pensions (CIP)

A cela s'ajoute 1 réponse de la Municipalité à la motion suivante :

Réponse de la Municipalité à la motion de M. Claude Meystre relative à la distribution d'un soutien communal lors de l'achat de vélo électrique déposé au Conseil communal du 21 mars 2024

ORGANISATION DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

AU 31.12.2024	**AU 01.01.2025**
Greffe municipal	Secrétariat municipal (Greffe municipal + Secteur de l'instruction publique et d'action sociale)
Service de l'instruction publique et d'action sociale	
Service des finances	Service des finances
Ressources humaines	Ressources humaines
Sécurité municipale	Service de la population (Sécurité municipale + Contrôle des habitants)
Service de l'urbanisme et des constructions	Service de l'urbanisme et des constructions
Service des espaces verts et de la voirie	Service d'exploitation et de l'environnement (Secteur des espaces verts et de la voirie + Secteur des bâtiments)
Service des bâtiments	

QUELQUES CHIFFRES CLÉS EN 2024

Comparaison de l'évolution des effectifs à plein temps (EPT) par secteur au 31.12.24

EFFECTIF DU PERSONNEL	2023		VARIATION 2023-2024		2024		APPRENTIS	
	EPT	**EFFECTIF**	**EPT**	**EFFECTIF**	**EPT**	**EFFECTIF**	**EPT**	**EFFECTIF**
Greffe (1)	3,50	4,00	-0,50	-1	3,00	3,50	0,00	0
Service des ressources humaines (2)	1,70	2,00	0,00	0	1,70	2,00	0,00	0
Service des finances	1,80	2,00	0,00	0	1,80	2,00	0,00	0
Contrôle des habitants (3)	2,60	3,00	0,00	1	2,60	3,00	0,00	0
SIPAS (Service de l'instruction publique et d'action sociale)	1,56	2,00	0,00	0	1,56	2,00	0,00	0
Sécurité municipale	4,70	5,00	0,50	0.5	5,20	5,50	0,00	0
Service de la voirie et des espaces verts (4)	9,89	10,00	-0,32	0.5	9,57	10,50	1,00	1
SUC (Service de l'urbanisme et des constructions) (5)	3,80	4,00	0,00	0	3,80	4,00	0,00	0
Service des bâtiments (6)	12,80	14,00	-1,31	-1.5	11,48	12,50	0,00	0
Informatique	1,00	1,00	0,00	0	1,00	1,00	0,00	0
Univers 1028	2,00	3,00	-0,10	0	1,90	3,00	0,00	0
Surveillance du périmètre scolaire (7)	0,00	0,00	0,15	0,00	0,15	0,00	0,00	0
UAPE « Les Guifettes »	10,38	15,00	-1,06	-2	9,32	13,00	3,00	3
Cantine scolaire	1,29	0,00	-0,10	0	1,19	0,00	0,00	0
Total EPT	**57,02**	**65**	**-2,74**	**-3**	**54,28**	**62**	**4,00**	**4**

NB : Ces chiffres dans les colonnes 2023 et 2024 n'incluent pas nos apprentis, ni tout le personnel variable sous contrat horaire, tels certains employés à l'UAPE « Les Guifettes », les devoirs surveillés, les patrouilleurs scolaires, les civilistes engagés au Service de la voirie et des espaces verts, les moniteurs pour le centre de jeunes « Univers 1028 », les surveillants du périmètre scolaire, etc. représentant près d'une quarantaine de personnes à tout moment.

Commentaires sur le tableau des EPT

(1) Départ du Secrétaire municipal au 30.04.24 ; Secrétaire municipal ad intérim du 01.03.24 au 31.07.24 ; engagement du nouveau Secrétaire municipal en CDI au 01.08.24.
Le 100% d'une employée est partagé sur l'ensemble de l'année 2024 à 50% sur le Greffe et à 50% sur la Sécurité municipale (en 2023 100% apparaissait sous le Greffe).

(2) Départ de la Gestionnaire RH à 80%.

(3) Engagement en CDD en septembre 2023 d'une ressource à 100% en renforcement des effectifs du Contrôle des habitants ; renouvellement en CDMax puis pérennisation en CDI par suite de l'acceptation du préavis municipal no 1/24 le 21.03.24 sur la « demande d'un crédit pour le renforcement du Contrôle des habitants ».

(4) Départ de l'ancien Chef de Service de la voirie et des espaces verts. Recrutement au 01.11.24 d'un nouveau Chef de Service à 50% au Service de la voirie et des espaces verts et à 50% au Service des bâtiments.
Engagement au 01.05.24 d'une horticultrice à 60%.

(5) Engagement en CDD en novembre 2023 d'une ressource à 100% en renforcement des effectifs du SUC, puis pérennisation en CDI suite à l'acceptation du préavis municipal no 2/24 le 21.03.24 sur la « demande d'un crédit pour le renforcement du Service de l'urbanisme et des constructions ».

(6) Départ en 2024 de l'ancien Chef de Service des bâtiments. Recrutement au 01.11.24 d'un nouveau Chef de Service à 50% au Service de la voirie et des espaces verts et à 50% au Service des bâtiments.
Pour le reste légers ajustements.

(7) Dès 2024 la part refacturée à l'EPSP de la Surveillance du périmètre scolaire qui n'incombe pas à Univers 1028 est mentionnée séparément.

(8) Non-remplacement d'employés partis en cours d'année, au vu du transfert de l'UAPE « Les Guifettes » auprès de l'Association « Les Petites Voiles » au 01.01.25.

(9) Les effectifs associés sur la ligne « cantine scolaire » sont inclus dans leur totalité dans les effectifs du Service des bâtiments.

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES, ÉCOLES, SOCIAL, CULTES

MESSAGE DU SYNDIC

M. GUY DELACRÉTAZ

OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE LA MUNICIPALITÉ

La Municipalité a poursuivi son action suivant les grands axes de son plan de législature.

Plusieurs projets ont, de mon point de vue, marqué l'année sous revue. Le projet de requalification de la RC1 entre le Bief et la Venoge est entré dans une phase décisive avec le dépôt d'un préavis en fin d'année et son acceptation lors de la première séance du conseil de 2025. Ainsi la traversée du territoire communal est en bonne voie de modernisation et avec pour conséquences une réduction des nuisances sonores, une meilleure prise en compte des modes de mobilité douce, piétonniers et cyclistes, et des transports publics priorisés. Au niveau de la zone scolaire, le projet de création de nouveaux locaux pour le parascolaire, d'une cantine, d'une bibliothèque et de locaux pour Univers 1028 a lui aussi été soutenu par l'acceptation d'un crédit d'étude, qui ouvre la voie à une réalisation prochaine. L'ouverture de la structure d'accueil préscolaire « Les Moussaillons » au Rionzi en octobre 2024 complète notre effort pour la jeunesse.

Je me félicite de l'élargissement accepté du Chemin du Collège en liaison mixte jusqu'à l'Avenue de Croix-de-Rive. Un petit tronçon relativement à l'étendue du territoire communal, qui aura une importance capitale pour le réaménagement de la zone scolaire.

Au niveau du patrimoine bâti, je ne peux que me réjouir de l'entrée en juillet 2024 des locataires du bâtiment réalisé par Retraites populaires au centre du village, un dossier pour lequel Municipalité et Conseil communal se sont mobilisés durant 13 ans et pour un résultat réussi.

Un autre projet pour lequel la Municipalité s'est fortement engagée arrive lui aussi en phase de réalisation. Le chantier de réalisation d'appartements médicalisés et d'un parking souterrain, porté par la société For'Home SA, pourra débuter fin avril 2025, grâce aux derniers développements survenus fin 2024. Les tractations relativement à la constitution d'un DDP avaient été conduites en 2019. Finalement toujours dans ce contexte immobilier le projet de rénovation de l'Auberge de l'Etoile, immeuble emblématique de la Commune est en bonne voie suite à l'acceptation du crédit d'étude en mai 2024 pour sa transformation.

Dans le domaine énergétique, d'intenses discussions se poursuivent en vue de la réalisation d'un réseau de chauffage sur le territoire communal. Ce problème complexe est discuté avec deux partenaires privés actifs dans le domaine. Des avancées significatives ont été réalisées en 2024. Elles devraient conduire à la conclusion d'un partenariat dont les contours seront déterminés en 2025.

Le chantier du nouveau Plan d'affection communal (PACOM), qui débouchera sur une nouvelle version du règlement des constructions, est arrivé à bout touchant fin 2024, ce qui conduira à une présentation publique dans le 1er semestre 2025.

RELATIONS AVEC LES COMMUNES VOISINES

Les échanges et les discussions avec les communes voisines ont à nouveau été riches et intenses en 2024. Je citerais notre participation au sein de Région Morges à tous les Comités de pilotage (COPOL) aux thèmes aussi divers qu'importants que sont l'environnement, la mobilité, l'urbanisme et l'énergie. J'assume la présidence du COPOL environnement dans lequel M. Manuel Zenger représente également Préverenges. M. Hervé Nusbaumer représente la Commune dans les COPOL mobilité et urbanisme. Je suis également membre de l'organe de gouvernance de Région Morges qu'est l'assemblée des syndics. La thématique des réseaux de chauffage a engendré beaucoup d'activité en marge du COPOL environnement.

Préverenges est également membre de l'Association de la région Cossonay-Aubonne-Morges (ARCAM), une entité incontournable pour accéder à des financements cantonaux, en particulier dans le domaine économique ; je suis membre de son comité de direction.
Deux importants sujets touchant toute la région ont été traités dans ce cadre en 2024. Tout d'abord la réforme du règlement de perception de la taxe de séjour. Ce sujet, qui a occupé l'ARCAM toute l'année, a débouché sur un nouveau règlement dont l'entrée en application a été fixée au 1er mars 2025. Rappelons que la perception de cette taxe est déléguée à l'ARCAM. Le 2e est relatif au Système de Financement Régional (SFR), destiné à mutualiser le financement d'infrastructures d'importance régionale (en principe une par législature) et qui a été actionné pour la 1ère fois à l'occasion de la rénovation de la patinoire des Eaux-Minérales à Morges en automne 2024. Le processus se poursuivra en 2025.
Dans le courant de l'été 2023, j'avais pu accéder au CODIR de l'ARASMAC, qui gère notamment le réseau AJEMA, un engagement que j'avais voulu pour peser de manière significative sur les orientations futures du réseau AJEMA en charge de la petite enfance et du parascolaire, et veiller à la bonne gestion des contributions demandées aux communes, au moment où Préverenges s'engageait après le vide laissé par la fermeture de la structure Univers Montessori. Malheureusement, je ne suis arrivé au CODIR que pour assister au démantèlement pièce par pièce du réseau tout au long de l'année sous revue, sans qu'il soit possible de stopper le processus, un énorme regret.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

L'année 2024 a été synonyme de mutations, certaines voulues et concertées, d'autres plus inattendues. Cette situation a mis sous pression le Greffe municipal qui a dû s'adapter aux changements d'équipe pour assurer un service à la population de qualité et répondant aux attentes des Préverengeoises et des Préverengeois. Tout a commencé avec le départ de M. Marc-André Burdet, Secrétaire municipal, qui a choisi de se rapprocher de son domicile neuchâtelois en acceptant un poste dans une commune proche de Neuchâtel, après seulement 23 mois passés à la tête de l'administration. Qu'il soit remercié ici pour le travail de qualité fourni jusqu'à son départ fin mai 2024. La Commune a pu compter sur la disponibilité de M. Yvan Cheseaux, contacté dans l'urgence et qui a accepté d'effectuer l'intérim. Qu'il soit chaleureusement remercié ici. Sa disponibilité à prendre ce 2e intérim a permis à la Municipalité de lancer un appel à candidature dans la sérénité. Celui-ci a permis de nommer M. Antoine Monnier, Secrétaire municipal en charge dès le 1er août 2024. Je voudrais ici saluer l'arrivée de M. Antoine Monnier qui a pu et su prendre en main l'administration dans le 2e semestre et construire avec la Municipalité l'administration de demain. Je le remercie pour son action à mes côtés et avec tout le collège municipal.
D'autres changements/engagements ont été effectués dans cette année riche en événements. Ceux-ci sont évoqués dans le rapport de ma collègue Mme Karine Storm-Devolz en charge des Ressources humaines.
En conclusion de ce compte rendu, je voudrais remercier vivement mon équipe du Greffe municipal, sur laquelle je peux compter et avec laquelle j'ai toujours le même plaisir à travailler, pour sa souplesse face aux changements. Merci également aux collaboratrices du Greffe pour leurs capacités à rester toujours de bonne humeur et toujours au service de la population, notre mission cardinale, que je vois disparaître au second plan beaucoup trop souvent à l'occasion de mon mandat de Syndic. Au final, le Greffe municipal aura vu défiler dans cette nouvelle législature deux Secrétaires municipaux et deux Secrétaires municipaux ad intérim dans les 20 derniers mois, après une période de stabilité de près de 11 ans.
La réorganisation opérée pour donner suite à l'analyse conduite par un bureau externe fin 2023 et achevée au début de l'année sous revue est porteuse de nombreuses promesses. Elle a débuté à l'été avec l'engagement d'un nouveau Chef de service et d'une nouvelle Cheffe de service, qui ont pris leurs fonctions en novembre pour le premier et au 1er janvier 2025 pour la deuxième. Elle devrait permettre le renforcement de notre capacité à appréhender les défis de notre société dont la complexité ne cesse de croître. Le changement voulu devrait accroître notre professionnalisme. Reste à bien gérer la composante humaine, qui représente un défi tout aussi important que les défis opérationnels imposés de l'extérieur. Il conviendra d'agir avec bienveillance dans chaque action en ne perdant pas la mission qui est la nôtre, servir notre population, elle qui nous donne les ressources qui nous permettent de réaliser les projets que nous souhaitons porter.

FINANCES

Les économies demandées à tous les services communaux, sous l'impulsion du Service des finances, dans la perspective d'un retour à l'équilibre des comptes dès le budget 2023 portent leurs fruits. Ceux-ci s'observent clairement au bouclement des comptes 2024. L'effort de réduction demandé qui, rappelons-le, a conduit à un questionnement de toutes les dépenses de fonctionnement, a contribué à ce résultat encourageant. L'augmentation du taux d'imposition communal de 2 points et demi demandée par la Municipalité a donné un peu de souffle aux comptes 2024. Il ouvre de meilleures perspectives pour les années futures alors que des projets d'importance et nécessaires pour le développement communal arrivent à maturité.
L'année 2024 a coïncidé avec le passage des comptes communaux au formalisme MCH2 (Modèle Comptable Harmonisé 2). Ce basculement dès le budget 2025, que j'ai voulu, permet ainsi une implémentation du nouveau système en amont du changement de législature, puisque la 1ère présentation des comptes dans ce format interviendra au printemps 2026. Il place Préverenges parmi les communes vaudoises de la première vague, ce qui me réjouit. D'autres communes attendront jusqu'à la date limite de 2027. Cette transition s'est passée en douceur et avec maîtrise grâce aux compétences de notre Service des finances, mais aussi grâce à leur engagement sans faille. Je voudrais remercier chaleureusement notre petite équipe pour ce lancement réussi, une belle preuve de proactivité vers le changement. Notons tout de même que ce travail a nécessité un nombre d'heures très important en lien avec la réorganisation/regroupement de nombreuses lignes budgétaires et l'introduction de nouvelles règles.
Il y a lieu ici de remercier également les membres du Conseil communal qui ont bien réagi à ce changement de présentation, qui nous a fait perdre nos repères dans un premier temps avant que l'on réalise la nouvelle clarté analytique qu'il développe et la possibilité enfin offerte de comparaison avec les autres communes et plus généralement les modèles comptables appliqués dans le secteur privé.
La première introduction de la facturation de la taxe forfaitaire sur les déchets a suscité beaucoup de fébrilité parmi une petite partie de la population, d'où une activité anormalement élevée de la Commission communale de recours en matière d'impôts. Le premier envoi de la taxe pour les entreprises 2023, fin février 2024, a engendré à nouveau beaucoup d'activité. On a pu noter une incompréhension du caractère solidaire de cette taxe pour les entreprises, qui n'est pas

liée à la production de déchets. Cependant la loi est la loi pour tous. La perception de la taxe 2024 initiée en fin d'année semble se présenter sous de meilleurs auspices.
Au chapitre modernisation, notons encore l'introduction du mode de facturation ebill à l'automne 2024. Celui-ci permettra une réduction importante d'envois de factures papier.

ÉCOLES, SOCIAL ET CULTES

Au niveau scolaire, les 4 communes de l'Entente scolaire intercommunale de l'Etablissement primaire et secondaire de Préverenges et environs (EPSP) ont pris du retard relativement à la création d'une Association scolaire intercommunale les regroupant. Ce travail est porté par un groupe de travail comprenant des membres des 4 communes et le Directeur de l'EPSP. Des réunions se sont poursuivies tout au long de l'année 2024. Il est envisagé d'inclure dans l'association en plus du scolaire, le préscolaire, le parascolaire et la structure pour les jeunes « Univers 1028 ». Les synergies d'une telle démarche paraissent évidentes, pourtant la bonne alchimie de l'organisation requiert une approche méthodique qui prend du temps, le diable se cachant dans le détail. Je reste confiant sur une mise en place avant la fin de cette présente législature.
Du côté de l'accueil pré- et parascolaire, le déplacement des structures parascolaires dans de nouveaux locaux a occupé le Service de l'urbanisme et des constructions toute l'année sous revue et l'intégration du projet lauréat sur le site scolaire des Voiles du Léman avance bien. Le bâtiment destiné au parascolaire se positionnera sur la dalle du parking souterrain réalisé par For'Home SA, dont le début des travaux est prévu fin avril 2025. Quant au préscolaire, je note avec bonheur que la structure « Les Moussaillons » a ouvert en octobre 2024 dans ses locaux du Rionzi.
Je ne saurais achever cette revue sans remercier l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de tous les services communaux pour l'important travail effectué tout au long de l'année pour le bien de la population préverengeoise. Ils et elles accomplissent un travail de qualité que j'apprécie.

G. Delacrétaz

LES MISSIONS PRINCIPALES DU DICASTÈRE

Secrétariat Municipal
- Secrétariat de la Municipalité
- Coordination des Services communaux
- Gestion des demandes de naturalisation
- Relations externes (sociétés locales)
- Organisation de réceptions et de manifestations
- Réservation des salles
- Réception des jeunes citoyens et des nouveaux habitants
- Organisation des visites de la Municipalité aux nonagénaires et aux centenaires
- Archives communales

Service de la population
- Accueil du public et renseignements aux usagers
- Gestion de l'ensemble des données relatives à la population
- Gestion des procédures administratives liées aux séjours des étrangers
- Gestion des ports
- Gestion du fichier communal des entreprises
- Tenue du registre civique
- Tenue du registre des chiens
- Contrôle des signatures des initiatives et référendums fédéraux et cantonaux

Service des finances
- Gestion de la comptabilité de la commune de Préverenges
- Tenue de la comptabilité de l'établissement primaire et secondaire de Préverenges et environs
- Analyses financières et contrôle interne
- Gestion de la trésorerie
- Gestion du patrimoine financier
- Gestion du suivi budgétaire

Service de l'instruction publique et d'action sociale (SIPAS)
- Relations avec l'établissement primaire et secondaire de Préverenges et environs
- Gestion du bureau de l'entente intercommunale relative à l'établissement primaire et secondaire de Préverenges et environs
- Gestion des aides financières aux élèves
- Gestion administrative de la cantine scolaire
- Gestion de la mobilité des élèves
- Musique
- Soins dentaires
- Actions sociales
- Organisation et gestion des événements culturels

Effectif en personnel état au 31.12.24

	EPT	Employés	Apprenti
Secrétariat Municipal	3.0	4	--
Contrôle des habitants	2.6	3	--
Service des finances	1.8	2	--
Service de l'instruction publique et d'action sociale (SIPAS) *répartis sur plusieurs dicastères*	1.56	2	--
Cantine scolaire **personnel issu du service des bâtiments*	1.19	--*	

LES RÉALISATIONS DU DICASTÈRE EN 2024

SECRÉTARIAT MUNICIPAL

Bourgeoisie
En 2024, 36 nouvelles demandes ont été reçues et traitées par le Secrétariat municipal. Par ailleurs 19 décisions d'octroi de la bourgeoisie ont été délivrées (14 concernent des demandes reçues en 2023). La grande majorité des demandes sont effectuées par des étrangers issus de l'Union européenne.

Registre civique
Au cours de l'année 2024, le contrôle des habitants s'est chargé de tenir le registre civique à jour.
En fin d'année 2024, la Commune comptait 2'923 électeurs sur le plan fédéral et cantonal et 3'596 électeurs sur le plan communal. Rappelons que les étrangers remplissant les conditions ci-après disposent du droit de vote et d'éligibilité au niveau communal :
- Avoir 18 ans révolus.
- Être domicilié·e dans une commune vaudoise, au bénéfice d'une autorisation B ou C.

- Avoir eu son domicile en continu dans le canton de Vaud durant les trois dernières années (en étant titulaire d'une autorisation B, C, Ci, N ou F).
- Avoir résidé de manière continue en Suisse durant les dix dernières années (en étant au bénéfice d'une autorisation B, B étudiant, C, Ci, N, F ou L).

Initiatives et référendums
Au cours de l'année 2024, 1'017 signatures concernant 20 initiatives ou référendums ont été validées par les services communaux. Ce chiffre est en très variable car il dépend des activités politiques. Par rapport aux années passées, il y a eu moins de signatures contrôlées, en revanche, les contrôles ont été plus réguliers.

Nouveaux habitants et naturalisés
Pas de réception à l'intention des nouveaux habitants et des personnes naturalisées dans la Commune en 2024. La prochaine édition est fixée au 30 janvier 2025.

Jeunes citoyens
Comme chaque année, la réception des jeunes citoyennes et citoyens a eu lieu le 13 novembre 2024. Elle a regroupé 21 personnes. Les membres de la Municipalité étaient présents, de même que les représentants du bureau du Conseil communal. 67 personnes ont atteint leur majorité dont 13 ont répondu à l'invitation de la Municipalité.

Centenaire et nonagénaires
La Municipalité a pour habitude de fêter les nonagénaires de la Commune. Pour chacun d'entre eux, une visite du Syndic est organisée afin d'offrir le cadeau de la Municipalité. En 2024, 12 personnes étaient concernées.
La doyenne de notre Commune a fêté ses 100 ans au mois de mai. Monsieur le Syndic ainsi que Mme Nelly de Tscharner, Préfète honoraire, ont eu le plaisir de rendre visite à une centenaire.

Sociétés locales
Comme chaque année, la Municipalité a octroyé, divers dons annuels aux diverses sociétés locales pour un montant total de CHF 13'100.- ainsi que CHF 5'200.- aux communautés religieuses.
A cela s'ajoutent des participations spéciales accordées à des sociétés locales ayant organisé des événements importants pour un montant total de CHF 19'800.-
Rappelons que l'essentiel du soutien communal s'exerce via des appuis logistiques et organisationnels aux sociétés locales.
Les services communaux (Voirie et Espaces verts, Sécurité municipale, Bâtiment, SIPAS et Greffe municipal) ont également mobilisé de nombreuses heures de soutien aux diverses manifestations de la Commune, en particulier : Carnaval, Atipic, Yadlo, manifestations diverses pour les aînés, loto.
Pour terminer, sont alloués CHF 100.-/jeune domicilié à Préverenges et membre d'un club sportif hors commune aux clubs qui accueillent nos jeunes préveregengeois. En 2024, CHF 20'700.- ont été versés (2023 : CHF 18'600.-).

Visite de commune - Inspection du Préfet
L'inspection annuelle par la Préfecture a été reportée par la Préfecture en 2025.

Communication
La modernisation du Journal de Préverenges a été réalisée durant l'année 2024 pour une première édition en mars 2025.
Par ailleurs, la tenue du site internet est une préoccupation quotidienne du service qui veille à maintenir les informations disponibles à jour.
La statistique montre que le site www.preverenges.ch a été consulté 14'582 fois en 2024, ce qui représente en moyenne : 39,95 visites par jour.

Nb de visites	Durée moyenne de la visite	Actions (pages vues, téléchargements et liens de sortie)	Actions par visite	Survol du site après visite d'une page
14'582	1 min 32 sec	36'215	2,5	56%

En complément des profils Facebook et Instagram sont alimentés par le personnel du Greffe, sur demande des membres de la Municipalité ou de l'Administration.

CONTRÔLE DES HABITANTS

Au 31 décembre 2024, 5'286 habitants de nationalité suisse ou étrangère sont inscrits dans le registre communal des habitants en résidence principale. A ce chiffre de 5'286 habitants s'ajoute 64 (61 en 2023) habitants qui sont inscrits en résidence secondaire, ce qui représente une population totale de 5'360 habitants (5'311 au 31.12.2023).
Contrairement à la population suisse, chaque étranger dispose d'un permis de séjour/d'établissement dont la durée de validité s'étend de 1 mois à 5 ans. Ainsi à périodes régulières, ces personnes sont tenues de renouveler leur titre de séjour auprès du service communal.
S'agissant des Suisses, les données à collecter sont également en constante augmentation. Par ailleurs, toutes les bases de données étant connectées avec les registres cantonaux et fédéraux, les communes sont tenues de respecter des règles très précises au sens de la Loi sur l'harmonisation des registres (LHR). Les incohérences sont systématiquement signalées par l'administration cantonale qui exige des corrections de la part du Contrôle des habitants.
A cela s'ajoute plus de 2'973 mutations (situation au 31 décembre 2024). Pour comparaison, le service avait compté en 2023 moins de 2'500 interventions. Chaque année, la charge de travail progresse sans que nous soyons en mesure de l'expliquer intégralement.
A titre d'exemple, 558 arrivées ont été comptabilisées en 2024. Ces 558 personnes ont dû toutes se rendre une ou plusieurs fois auprès du Contrôle des habitants afin d'y déposer leur dossier. Il convient de compter plus de 558 heures de travail, uniquement pour cette tâche.

En plus, nous avons enregistré en 2024 :
- 44 naissances
- 32 mariages
- 5 divorces
- 18 séparations
- 36 décisions de naturalisation
- 454 départs hors de la Commune
- 85 changements d'adresse au sein de la Commune
- 1'707 mutations diverses, dont les renouvellements de permis susmentionnés
- 34 décès.

Un rapide calcul montre que le traitement de ces divers cas de figure mobilise 1.4 équivalents plein temps (EPT). A cela s'ajoutent plus de 2'250 téléphones entrants nécessitant entre 5 et 15 minutes de travail pour chacun d'eux (0.23 EPT).

Autres prestations du Contrôle des habitants

- Vente des cartes journalières CFF. Le nouveau système 2024 génère un accroissement de la charge de travail puisque pour chaque demande, nous devons générer le titre de transport par nos soins en collectant noms, prénoms et date de naissance des acheteurs. En 2024, 509 cartes ont été vendues contre 762 cartes en 2023 (ancien système).
- Vente de cartes journalières CGN. En 2024, 24 cartes adultes et 108 cartes enfant/demi-tarif ont été vendues contre 44 cartes adultes et 107 enfant/demi-tarif en 2023. Dès 2025, le nouveau système génèrera un accroissement de la charge de travail puisque pour chaque demande, nous devrons générer le titre de transport par nos soins en collectant noms, prénoms et date de naissance des acheteurs.
- Gestion de l'autorité portuaire de la Commune (50 places de port) générant environ une semaine de travail par année
- Gestion du registre des chiens (247 chiens en 2024)
- Gestion et mise à jour du registre communal des entreprises (322 entreprises)
- Réception et renseignements à la population
- Distribution et vente des sacs poubelles taxés
- Registre ATI (Automatisation des Transferts d'Informations) : validation des données électroniques cantonales et intégration de ces informations dans le Registre des habitants
- Transmission des mutations aux divers partenaires, soit la diffusion hebdomadaire de toutes les modifications effectuées dans le Registre des habitants de Préverenges
- Convocation et prolongation des permis de séjour/d'établissement des étrangers (B, C, L, N, F, S)
- Etablissement des cartes d'identité suisses
- Listes paramétrées d'adresses
- Statistiques

Le Contrôle des habitants gère un volume important de dossiers à traiter en parallèle de l'accueil effectué personnellement au guichet, un nombre de dossiers qui ne cesse d'augmenter en fonction du nombre d'habitants et de l'évolution des demandes de la population. Ceci engendre forcément du temps de traitement supplémentaire : explications à donner par email ou par téléphone, augmentation du courrier et des emails reçus (environ 3500 en 2024 contre environ 2950 en 2023), gestion des demandes effectuées via le guichet virtuel, envoi de documents originaux à retourner à l'expéditeur, demande d'établissement d'une facture pour le règlement de l'émolument au Service des finances, confirmation par emails, etc.

En tant que porte d'entrée principale de la commune de Préverenges, l'équipe du Contrôle des habitants délivre les prestations dans les meilleurs délais possibles et fait en sorte que l'administré(e) reparte avec les réponses liées à ses démarches administratives, tout en respectant les exigences cantonales en matière de gestion des habitants et des étrangers puis de la Loi sur la protection des données personnelles (LPrD).

SERVICE DES FINANCES

Rappelons que l'ensemble des données relatives aux comptes 2023 est contenu dans la brochure spécifique, les commentaires également. Notons trois dossiers nouveaux :

- Facturation de la taxe déchets forfaitaire aux habitants dès 2023
- Modèle comptable harmonisé 2
- Introduction de la facturation eBill

Taxe déchets forfaitaire aux habitants

La facturation de la taxe déchets forfaitaire pour les habitants a été effectuée en octobre 2024. Cette approche permet de mieux prendre en compte les mutations intervenues dans le cours de l'année. Quant à la facturation 2024 destinée aux entreprises elle est effectuée en fin de période comptable soit en janvier-février de l'année suivante. Elle a été effectuée en février 2025.

Modèle comptable harmonisé 2 (MCH2)

Le budget communal a été présenté pour son édition 2025, selon le protocole MCH2 comme prévu.

Comptabilité de l'Etablissement scolaire

Rappelons que l'Etablissement Primaire et Secondaire de Préverenges et environs est une entente intercommunale au sens des articles 109a et ss de la loi sur les communes. Selon la convention y relative, la commune de Préverenges en est la Commune boursière et dans ce cadre, le Service des finances gère la comptabilité de l'Etablissement. Un forfait annuel est facturé aux communes partenaires à savoir : CHF 100'000.- (2023 : CHF 50'000.-)

pour 150 heures du Service des finances
475 heures du Service RH
1050 heures du Service SIPAS

Taxes de séjour perçues par l'ARCAM

Les taxes de séjour de la Commune sont prélevées au niveau régional par l'ARCAM (Région Cossonay Aubonne Morges) :

	2022	2023	**2024**
Hôtel	0.00	0.00	**0.00**
Chambres d'hôtes	162.00	366.00	**316.00**
Locations	0.00	0.00	**0.00**
Résidences secondaires	7'866.00	7'866.00	**6'945.00**
Camping Club Léman	5'914.50	6'141.00	**6'038.00**
Total	13'942.50	14'373.00	**13'299.00**

SERVICE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET D'ACTION SOCIALE (SIPAS)

Le SIPAS est actif sur plusieurs thèmes spécifiques qui se regroupent sous trois dicastères (M. Hervé Nusbaumer, Mme Karine Storm-Devolz et M. Guy Delacrétaz). Dans cette partie, sont traités uniquement les points qui concernent :

- L'instruction publique
- Les affaires sociales
- Les cultes

Pour ce qui concerne l'accueil de jour des enfants, la jeunesse, et la culture, merci de vous référer aux dicastères spécifiques.

Conseil d'établissement (CET)

Conseil d'établissement primaire et secondaire de Préverenges et environs

Pour la législature 2021-2026, la composition du Conseil est la suivante :

Pour les représentants des autorités politiques, les conseillers municipaux suivants : M. Guy Delacrétaz (Préverenges), Mmes Muriel Andrey (Echandens), Estelle Deville (Denges) et Elisabeth Morerod (Lonay).

Pour les représentants des professionnels de l'enseignement : M. Alfred Zbinden, directeur, Mmes Sandra Johnson, Nathalie Le Coultre et Sarah Seidler.

Pour les représentants des milieux et organismes en lien avec l'école: Mmes Céline Horisberger et Cécile Bra.

Pour les représentants des parents : Mmes Anne-Françoise Rose, Corinne Chavaillaz, Maryline Perrot Mieville et Vera Katz.

Présidence :	M. Guy Delacrétaz
Vice-présidence :	Mme Anne-Françoise Rose
Secrétariat :	Mme Hilal Cay

Trois séances du Conseil d'établissement en 2024.

Le rapport d'activités peut être consulté sur le site internet de la Commune.

Bureau de l'Entente scolaire intercommunale de l'Etablissement primaire et secondaire de Préverenges et environs

Lonay :	Mmes E. Morerod et Christel Détraz
Denges :	MM. F. Monnin et Ch. Franco. Mme Estelle Deville
Echandens :	M. J. De Benedictis (Président) et Mme K. Zurn puis Mme M. Andrey depuis le 27.11.24
Préverenges :	MM. Guy Delacrétaz (Vice-Président jusqu'au 27.06.24) et M. Zenger (Vice-Président depuis le 27.06.24)

Cantines scolaires

Les 2 cantines scolaires ouvertes depuis 11 ans sur les sites de Lonay (cantine des Pressoirs) et Préverenges (foyer de la salle polyvalente) ont toujours beaucoup de succès avec 852 repas servis chaque semaine pour 328 élèves inscrits pour des repas chauds (moyenne sur l'année) dont 169 élèves de Préverenges. Des zones pic-nic sont aussi mises à disposition des 154 élèves inscrits.

L'ordonnance fédérale sur le Placement des Enfants du 19.10.77, précise que l'accueil des enfants jusqu'à l'âge de 12 ans (8P) est soumis à un régime de surveillance. Les espaces de repas et de pic-nic sont surveillés par le personnel communal et les enfants sont contrôlés par un scannage de leur carte.

Surveillance du périmètre scolaire

4 surveillants, rattachés administrativement au SIPAS, sont encadrés par une animatrice du centre Univers 1028. Entre 12h et 14h, une surveillance constante a été assurée dans l'enceinte scolaire ainsi qu'une patrouille depuis novembre 2024 concernant les plus jeunes. L'objectif de cette surveillance a été de créer des liens et de désamorcer les conflits avec les élèves. Le recrutement des surveillants demeure un défi au vu des horaires contraignants.

Effectifs des classes et des élèves de l'Etablissement scolaire au 1.10.2024 - année scolaire 2024-2025

1246 élèves étaient enclassés dans l'Etablissement Primaire et Secondaire de Préverenges et environs dont 575 préverengeois.

Transports scolaires

L'entreprise CarPostal assure les déplacements des élèves de 1P à 6P entre les 4 Communes.

Les élèves de 7P à 11S prennent les transports publics (lignes 705 et 702). Les abonnements pour ces élèves sont à la charge de la commune de domicile.

Pendant l'année scolaire 2023-2024, 331 élèves ont été déplacés dont 193 élèves préverengeois.

Espace Prévention La Côte

Espace prévention La Côte est un centre de compétences régional œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et la prévention. Les prestations sont offertes à l'ensemble de la population de la région dans les domaines de la petite enfance, le travail social, l'alimentation, l'activité physique, le bien-être et la gestion du stress.

Sortie des aînés

200 personnes ont participé à une escapade à Weissenstein et Altreu les 29 mai et 6 juin 2024, dans le cadre de la sortie traditionnellement offerte par la Commune.

QUELQUES CHIFFRES CLÉS EN 2024

Population globale :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Suisses										
Hommes	1380	1421	1419	1427	1392	1400	1393	1417	1424	1408
Femmes	1537	1570	1587	1588	1586	1571	1607	1597	1619	1617
Garçons	355	361	371	356	352	336	325	307	292	287
Filles	304	307	325	310	297	291	288	284	260	258
Total	3576	3659	3702	3681	3627	3598	3613	3605	3595	3570
Etrangers	1796	1707	1630	1639	1649	1670	1611	1672	1649	1716
Total général	5372	5366	5332	5320	5276	5268	5224	5277	5244	5286

Population étrangère :

France	462
Portugal	293
Italie	192
Espagne	110
Kosovo	52
Allemagne	26
Belgique	37
Angleterre	27
Pologne	41
Chine	43
Turquie	33
USA	23
Serbie	10
Autres	367
Total	**1'716**

décomposée en :

Permis B	607
Permis C	1’036
Permis Ci	0
Permis L (courte durée)	13
Fonctionnaire international	5
Permis N	1
Permis F	3
Permis S	29
En attente d’autorisation L/B	22
	1’716

représentant 84 nationalités (64 en 2023)

(2023 : 1’649)

Pourcentage d'élèves proportionnellement à la population de Préverenges

	2020	2021	2022	2023	2024
Population	5268	5224	5277	5244	5286
Elèves	649	630	614	596	575
% élèves	12.3	12	11	11	11

Contributions financières de la Commune aux structures sociales :

	FORMATION-JEUNESSE-CULTURE			SANTE-ACTION SOCIALE		
CANTON		f/hab			f/hab	
	Bourses d'étude et d'apprentissage	31.20	163'081.80	PC à domicile et hébergement	245.50	1'282'304.80
				Subvention LAMal	110.15	575'343.80
	Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE)	5.00	26'070.00	RI et participation cantonale à l'assurance chômage	203.95	1'065'267.20
				Subventions et aides aux personnes handicapées	120.35	628'772.60
				Prestations pour la famille et autres prestations sociales	61.00	318'603.00
				Réductions selon accord Canton/Communes	./. 41.90	./. 218'812.00
REGION	Soutien aux initiatives en faveur de l'accueil des enfants	4.00	20'849.00	RI régionalisé	1.00	5'223.00
				Participation réseau AJEMA	266.25	1'390'652.00
				Espace prévention La Côte	1.50	7'834.50
				Entrée de secours	1.50	7'854.00
				Pro Familia Vaud (cotisation)		120.00
				Centre Social Protestant (cotisation)		150.00
	Total		**210'000.80**	**Total**		**5'063'312.90**

5.RESSOURCES HUMAINES – ADMINISTRATION NEXTGEN – PROMOTION ÉCONOMIQUE – CULTURE & ÉVÉNEMENTS – JEUNESSE

MESSAGE DE LA MUNICIPALE
MME KARINE STORM-DEVOLZ

APPRECIATION GENERALE

L'année 2024 a été déterminante pour la modernisation et la restructuration de l'Administration communale de Préverenges. Dans la continuité des efforts engagés depuis 2022, nous avons posé les bases d'une organisation plus efficiente, agile et prête à relever les défis futurs.

Une réorganisation structurelle majeure a été réalisée, aboutissant à la création de six services distincts, garantissant une répartition plus claire des responsabilités et une amélioration de l'efficacité opérationnelle.

En parallèle, l'année 2024 a été marquée par des changements significatifs au sein du personnel. Le départ du Secrétaire municipal en début d'année, suivi de ceux de deux chefs de service et de la gestionnaire RH, ainsi que des modifications importantes au sein du Service de conciergerie, ont entraîné des ajustements organisationnels notables.

Une autre étape majeure en 2024 concerne la transition des employés des Guifettes vers la nouvelle Association des Petites Voiles, créée pour gérer l'accueil de jour préscolaire et parascolaire. Ce transfert, effectif au 1er janvier 2025, a représenté un chantier d'envergure pour le Service des ressources humaines, mené en collaboration avec la direction des Petites Voiles.

Par ailleurs, une évaluation approfondie des effectifs a mis en évidence des besoins critiques en personnel dans certains services, notamment au Contrôle des habitants et au Service de l'urbanisme et des constructions, justifiant ainsi l'engagement de ressources supplémentaires.

Tous ces changements ont constitué une charge de travail importante pour le Service des ressources humaines, tant en termes de gestion administrative que d'accompagnement des équipes concernées.

Le projet Administration NextGen, visant à rendre l'Administration plus efficace, accessible et réactive, a également progressé. Les efforts en 2024 se sont concentrés sur la réorganisation des services mentionnée ci-dessus, suivie du début de l'optimisation des flux de travail et de l'amélioration des interactions internes, établissant ainsi des bases solides avant toute automatisation.

Parallèlement, un réexamen de la communication communale a été entrepris pour structurer et professionnaliser davantage les canaux d'information. Un chantier majeur en 2024 a été la préparation de la modernisation du Journal de Préverenges, avec une nouvelle organisation éditoriale, un graphisme repensé et une ligne éditoriale adaptée aux attentes actuelles. Cette refonte, finalisée en 2024, aboutira à la publication du premier numéro dans son nouveau format en mars 2025.

Sur le plan économique, 2024 a été marqué par un dialogue continu avec les acteurs locaux, notamment le DELP, ainsi que par la poursuite d'initiatives visant à soutenir le commerce et l'entrepreneuriat, comme la buvette éphémère «Le Tremplin».

La Culture et la Jeunesse ont également été au cœur des priorités avec une programmation diversifiée et intergénérationnelle, la célébration des 20 ans d'Univers 1028 et le lancement des préparatifs du 800e anniversaire de Préverenges en 2026.

L'année 2025 s'inscrira dans la continuité des transformations engagées, avec des priorités claires : la mise en place d'un nouveau règlement du personnel, l'optimisation des processus administratifs, la finalisation des cahiers des charges et le déploiement des nouvelles

méthodes de travail au sein des services. Parallèlement, la continuité des activités culturelles et de jeunesse, ainsi que la préparation des festivités du 800e anniversaire, continueront de renforcer le lien social et l'identité de Préverenges.
Grâce à une gouvernance adaptée, une équipe engagée et une dynamique d'innovation, l'Administration poursuit son évolution pour offrir aux habitants un cadre de vie toujours plus attractif, efficace et moderne.

K. Storm - Devolz

LES MISSIONS PRINCIPALES DU DICASTÈRE

Service des Ressources Humaines
- Gestion du personnel (recrutement, formation, développement)
- Environnement de travail positif et bien-être des employés
- Politiques RH conformes à la législation en vigueur
- Refonte du règlement du personnel et grilles salariales équitables et compétitives
- Conseils et soutien RH
- Conformité aux normes de santé, sécurité et conditions de travail
- Gestion des salaires, planification des horaires et des congés
- Promotion de la diversité, l'égalité et l'inclusion

Administration NextGen
- Modernisation de l'Administration pour mieux répondre aux besoins de la population
- Optimisation des méthodes de travail
- Simplification et automatisation des processus
- Intégration de technologies innovantes
- Etat des lieux des services pour identifier les besoins et axes d'amélioration
- Amélioration de la communication
- Modernisation du journal de Préverenges

Promotion Économique
- Soutien de l'économie locale
- Attraction de nouvelles entreprises
- Ecoute des commerçants
- Facilitation des échanges économiques
- Soutien des initiatives locales comme la buvette éphémère
- Collaboration avec l'ARCAM et le DELP pour favoriser le commerce local et des projets innovants

Culture et Événements (SIPAS)
- Dynamisation de la vie locale et renforcement du lien social
- Saison culturelle variée accessible à tous
- Evénements conviviaux et thématiques (concerts, théâtre, conférences, événements sportifs)
- Soutien aux manifestations locales et associations culturelles, sportives et touristiques

Jeunesse - Univers 1028
- Espace sûr et stimulant aux jeunes de la Commune
- Développement personnel, social et créatif
- Activités éducatives, culturelles et récréatives variées
- Encouragement à l'apprentissage, l'expression et la diversité
- Contribution à une communauté solidaire et inclusive

Effectif en personnel *état au 31.12.24			
	EPT	Employés	Apprenti
Service des Ressources Humaines *1 cheffe de service et 1 gestionnaire RH*	1.7	2	--
Admin NextGen	--	--	--
Promotion Économique	--	--	--
Culture & Événements *Part du service de l'instruction publique et d'action sociale (SIPAS) répartis sur plusieurs dicastères, Environ 0.5 des 1.6 ETP concerne la Culture et la Jeunesse, réparti entre 1 cheffe de service et 1 assistante*	1.6	2	--
Univers 1028 *2 animateurs sociaux-culturels co-responsables à 70% + 1 animatrice à 60% (50% pour Univers 1028 et 15% pour la surveillance du périmètre scolaire. Non inclus : les stagiaires et les heures de monitorat (plusieurs animateurs externes) et 1 Travailleur Social de Proximité à 25%.*	2	3	--

Au total, la commune de Préverenges emploie 64 collaborateurs en contrats fixes (CDD ou CDI) soit 54.3 ETP. De plus, en sa qualité de formatrice, la Commune a compté également 4 apprentis au sein de 2 services différents en 2024.
Il convient de noter que ces chiffres n'incluent pas un nombre significatif de personnes exerçant une activité à temps partiel (personnel horaire), telles que les intérimaires, les animateurs pour Univers 1028, les moniteurs pour les activités sportives, le personnel des leçons surveillées, etc.
De plus, il est important de souligner que les 64 collaborateurs ainsi que le personnel horaire mobilisent des ressources conséquentes sur le plan des Ressources Humaines. Cela est particulièrement notable dans le domaine de l'accueil de jour, où l'application des dispositions cantonales ajoute une complexité supplémentaire, bien connue de toutes les Communes concernées. Dans ce domaine, le turnover est important et sollicite le Service des RH de manière conséquente.

LES RÉALISATIONS DU DICASTÈRE EN 2024 – POUR LES 5 SECTIONS

Situation
En 2021, une analyse externe a mis en évidence des dysfonctionnements structurels dans la gestion des ressources humaines de l'Administration communale. Face à ces constats préoccupants, sous l'impulsion de la municipale responsable, un nouveau service RH a été instauré en 2022, marquant le début d'une transformation de fond, déployée sur plusieurs années.
Dans ce cadre, **une stratégie RH structurée autour de huit axes** a été définie :
1) Analyse & renforcement des ressources humaines et organisation des services
2) Optimisation administrative : automatisation et harmonisation des processus

3) Contrôle et suivi financier
4) Gestion des heures supplémentaires et des vacances
5) Gestion des absences
6) Évaluation de la performance
7) Développement et accompagnement des collaborateurs
8) Politique de rémunération et la gestion des salaires.

En 2023, la mise en œuvre de cette stratégie s'est appuyée sur une approche progressive, axée sur l'amélioration du fonctionnement du Service RH, la rationalisation des processus, l'automatisation, le développement de nouveaux outils de suivi ainsi que l'accompagnement du personnel à travers ces transformations.
En 2024, dans la continuité des efforts entrepris, nous avons poursuivi notre travail de modernisation et d'optimisation de l'Administration. Rapidement, il est apparu indispensable d'évaluer en profondeur notre structure organisationnelle avant de poursuivre la transformation, afin de garantir que les bonnes personnes occupaient les postes clés.
Avec l'appui d'un cabinet externe, cette évaluation a permis d'identifier les ajustements nécessaires pour aligner nos ressources avec les exigences actuelles et les ambitions futures de la Commune. Cette démarche stratégique a conduit à des décisions majeures en matière de gestion des ressources humaines, notamment la réévaluation de certaines fonctions, pour garantir une meilleure adéquation entre les compétences internes et les besoins de l'Administration ainsi que le renforcement et la restructuration des équipes, afin de s'entourer de collaborateurs plus engagés, performants et adaptés aux enjeux futurs.
(Cette réorganisation sera adressée dans la partie AdministrationNext Gen de ce rapport.)
Grâce à ces changements, nous avons renforcé la performance et l'efficience de nos services, tout en instaurant un environnement de travail plus dynamique et productif. L'année 2024 restera une étape clé dans la modernisation de notre Administration, posant les bases d'une organisation optimisée et agile, prête à relever les défis futurs avec rigueur et professionnalisme.

1. ANALYSE ET RENFORCEMENT DES RESSOURCES HUMAINES ET ORGANISATION DES SERVICES

1.1 Structuration du Service RH et première phase de renforcement
Constat de 2022 : l'Administration communale fait face à un manque d'effectifs dans certains services, de compétences adaptées et d'outils adéquats pour répondre aux défis futurs. Afin d'y remédier, une réorganisation progressive a été engagée pour structurer efficacement la gestion du personnel et assurer une meilleure adéquation entre les ressources disponibles et les besoins de l'Administration.
Dans cette optique, un nouveau Service RH a été créé fin 2022, avec le recrutement de deux
collaboratrices : une cheffe de service à 90% et une gestionnaire à 80%. Dès 2023, cette équipe a mis en place des processus plus efficaces et structurés, permettant une meilleure planification des effectifs et une organisation optimisée des tâches RH. En parallèle, une évaluation approfondie des effectifs a été menée, mettant en évidence des besoins critiques en personnel dans plusieurs services, justifiant ainsi des ajustements pour garantir le bon fonctionnement de l'Administration.

1.2 Renforcement des effectifs dans les services clés
L'analyse des ressources a permis d'identifier des services en sous-effectif, entravant leur bon fonctionnement. En particulier, le Contrôle des Habitants et le Service de l'Urbanisme et des Constructions (SUC) ont vu leurs charges administratives augmenter considérablement au cours des dernières années, nécessitant un renforcement immédiat. Afin de pallier ces lacunes, deux recrutements intérimaires ont été effectués au second semestre 2023. Leur impact positif a été rapidement constaté, conduisant à la pérennisation de ces postes en 2024, avec l'approbation des préavis par le Conseil.

1.3 Autres changements importants
L'année 2024 a également été marquée par d'importants changements de personnel impactant l'organisation et la performance de certains services.
- Le départ du Secrétaire municipal en février a représenté un événement majeur, nécessitant la mise en place d'un Secrétaire Municipal ad interim afin d'assurer la continuité des activités et permettre un recrutement rigoureux pour ce poste clé. Après un processus de sélection approfondi, le nouveau Secrétaire Municipal est entré en fonction en août 2024, assurant ainsi une transition efficace.
- En parallèle, le Service RH a également été impacté par le départ de la gestionnaire RH en fin d'année. Ce départ, survenu sans période de transition, a temporairement fragilisé le service, nécessitant une réaction rapide pour pallier le manque de ressources. Un processus de recrutement a été immédiatement lancé, et la nouvelle recrue prendra ses fonctions en mars 2025. Cet événement a également été l'occasion de réévaluer la charge de travail du Service RH, aboutissant à une réduction du poste de gestionnaire RH à 60% au lieu de 80%, permettant ainsi une meilleure adéquation entre les besoins réels du service et une gestion optimisée des ressources financières.
- Par ailleurs, des changements significatifs ont également eu lieu au sein du Service de conciergerie et de la voirie, entraînant une réorganisation des équipes et une redéfinition des besoins. Ces ajustements ont permis d'améliorer la coordination, de renforcer l'efficacité opérationnelle et de garantir une meilleure qualité de service.

Ces changements ont constitué une charge de travail importante pour le Service RH, tant en termes de gestion administrative que d'accompagnement des équipes concernées. Certains cas particulièrement complexes ont nécessité un suivi renforcé et un travail en étroite collaboration avec notre avocat-conseil afin d'assurer une gestion conforme au cadre légal et de protéger au mieux les intérêts de l'Administration.

Dans l'ensemble, ces évolutions s'inscrivent dans une vision plus large d'adaptation continue de l'Administration, visant à optimiser les ressources existantes, améliorer la gestion des effectifs et assurer une prestation de service plus performante et efficiente au bénéfice de la population.

1.4 Travail sur le cahier des charges et descriptions de postes
Dans le cadre de cette réorganisation, le travail sur les descriptions de poste et les cahiers des charges correspondants aux responsabilités des employés s'est poursuivi en partie en 2024. Toutefois, ce projet a été partiellement reporté pour certains services afin d'intégrer les contributions des nouveaux chefs de service et la répartition définitive des tâches. Ce travail se finalisera en 2025 pour garantir une meilleure adéquation entre les attentes de l'Administration et la structuration définitive des services.

1.5 Transition des Guifettes vers l'Association des Petites Voiles
L'année 2024 a également été marquée par la transition des employés des Guifettes vers la nouvelle Association des Petites Voiles, créée pour gérer l'accueil de jour du pré et parascolaire. Ce transfert, effectif au 1er janvier 2025, a représenté un chantier d'envergure pour le Service RH, mené en collaboration avec la direction des Petites Voiles. Au-delà du transfert des employés et de leurs contrats, cette transition a nécessité la création complète de la structure administrative et organisationnelle de l'association, impliquant plusieurs volets clés. En premier lieu, il a fallu recruter la nouvelle directrice de la structure. Puis, il a fallu élaborer les statuts de l'association, définir une grille salariale cohérente en comparant les rémunérations existantes avec les nouvelles, et statuer sur le transfert des soldes d'heures et des jours de vacances, ce qui a exigé des arbitrages spécifiques.
Le service RH a été fortement mobilisé tout au long de cette transition, notamment pour la rédaction et l'envoi des lettres de congé-modification, ainsi que pour un accompagnement individualisé des employés afin de répondre à leurs interrogations et préoccupations. Une attention particulière a été portée à la gestion des émotions et aux échanges avec les collaborateurs, certains ayant choisi de ne pas poursuivre au sein de la nouvelle structure, entraînant quelques départs. Exigeant une implication accrue, notamment au second semestre 2024, cette transition a démontré l'ampleur du travail réalisé et l'importance d'une approche rigoureuse et structurée pour assurer un passage fluide vers la nouvelle organisation.

2. OPTIMISATION ADMINISTRATIVE : AUTOMATISATION ET HARMONISATION DES PROCESSUS RH

En 2023, des efforts significatifs ont été déployés pour numériser, standardiser et automatiser les processus RH, améliorant ainsi l'efficacité administrative et la gestion documentaire. La mise en place d'un archivage électronique, la standardisation des contrats de travail, ainsi que l'optimisation des bases de données Kelio & HRM ont renforcé la fiabilité des informations et facilité le suivi des effectifs. Parallèlement, des efforts d'harmonisation et de rationalisation ont été menés, notamment avec la centralisation des contrats, l'uniformisation des pratiques administratives et la professionnalisation de certains processus. Ces avancées ont posé les bases d'un système de gestion optimisé, garantissant une meilleure continuité des activités et préparant le déploiement du projet «RH et Admin NextGen» à l'échelle de l'Administration communale.

En 2024, nous avons capitalisé sur les avancées réalisées l'année précédente en consolidant et perfectionnant les processus mis en place. L'accent a été mis sur l'optimisation continue, la fiabilisation des données RH et l'amélioration des outils de suivi et de reporting, garantissant ainsi une gestion encore plus efficiente et transparente. Grâce à ces améliorations, notre administration a gagné en réactivité et en cohérence, renforçant ainsi les bases d'un fonctionnement plus moderne, agile et aligné avec les exigences actuelles et futures. Cette approche permet non seulement une meilleure gestion quotidienne des ressources humaines, mais aussi une anticipation plus efficace des évolutions administratives et des besoins organisationnels.

3. CONTRÔLE ET SUIVI FINANCIER

Les mesures mises en place en 2023 ont été maintenues en 2024, notamment les contrôles réguliers des salaires, les réconciliations mensuelles des allocations familiales, des impôts à la source et des cotisations LPP, ainsi que le suivi des casiers judiciaires. Ces efforts ont permis de garantir la conformité, la transparence et la rigueur des processus financiers.

4. GESTION DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES ET DES VACANCES

En 2023, de nouveaux rapports ont été établis pour assurer un suivi mensuel du solde de vacances et des heures supplémentaires par département et par employé. L'analyse de ces données a révélé une accumulation importante d'heures supplémentaires et de congés non pris au fil des années précédentes, nécessitant la mise en place d'un processus de récupération et de planification en étroite collaboration avec les employés et leurs responsables. La distribution mensuelle des fiches d'heures, bien que toujours sous format papier, a renforcé la transparence et la responsabilisation en matière de gestion du temps de travail.
Dès le départ, il était évident que ce processus prendrait du temps et ne pourrait être entièrement résolu en 12 mois, compte tenu de l'ampleur des soldes accumulés. Il s'agit d'un projet de longue haleine, nécessitant des ajustements progressifs et une sensibilisation continue des équipes pour ancrer durablement de nouvelles habitudes. L'objectif ne se limite pas seulement à réduire les soldes existants, mais à mettre en place un cadre de gestion empêchant leur réapparition à l'avenir.
En 2024, ces efforts ont porté leurs fruits, avec une réduction de plus de 50 % des soldes d'heures supplémentaires et de vacances par rapport à fin 2023. La planification des congés est désormais mieux anticipée et les reprises d'heures sont organisées autant que possible pour éviter de nouvelles accumulations. Pour atteindre cet objectif, des ajustements ont été réalisés, notamment une adaptation des horaires de certains services durant l'été – période où la demande de la population est moins élevée – ainsi qu'un renforcement des équipes en sous-effectif et une optimisation de la gestion du temps et de la répartition des tâches.
Bien que des progrès significatifs aient été réalisés, des ajustements restent nécessaires pour atteindre un équilibre optimal. Ces efforts se poursuivront en 2025 afin d'affiner encore la gestion des heures et des congés et d'assurer une organisation toujours plus efficace et durable.

5. GESTION DES ABSENCES

La gestion des absences est un enjeu stratégique, tant pour son impact financier que comme indicateur du bien-être et de l'engagement des employés.

En 2023, face à un taux d'absentéisme-maladie élevé, plusieurs mesures ont été mises en place pour améliorer le suivi et en limiter les effets. La reconstitution complète des dossiers accidents/maladies a renforcé la traçabilité et l'analyse des causes d'absences, tandis que la mise en place de la plateforme Sunet a optimisé la transmission des déclarations aux assureurs, réduisant ainsi les charges inutiles pour l'employeur. Un suivi rigoureux a été instauré avec des analyses détaillées, des rapports réguliers et des mesures d'accompagnement adaptées visant à prévenir et réduire la fréquence des absences prolongées.
En 2024, une approche proactive a été adoptée afin d'intervenir dès les premiers signes d'absence. Le renforcement des liens avec le CHS (Conseil en santé au travail), l'assurance et notre avocat-conseil a permis une meilleure prise en charge des dossiers sensibles, une identification plus rapide des facteurs influençant l'absentéisme et la mise en place de solutions individualisées.
Une communication directe entre l'employé et son responsable a été encouragée afin de maintenir un lien humain et faciliter la gestion des absences. De plus, un entretien de retour a été instauré pour accompagner la réintégration et prévenir de nouvelles absences. Enfin, des efforts administratifs ont permis d'anticiper et de documenter ces démarches, garantissant une gestion plus fluide, conforme aux exigences légales et adaptée aux besoins spécifiques de chaque situation.

6. EVALUATION DE LA PERFORMANCE

Les entretiens d'évaluation pour l'année 2023 ont été menés durant le premier trimestre 2024, avec pour objectif d'initier un véritable dialogue sur la performance et d'encourager un échange constructif et transparent. Cette approche vise à renforcer la pertinence des évaluations, tout en sensibilisant et en formant progressivement les managers à une gestion plus objective et engageante de la performance.
En parallèle, un travail a été initié pour structurer davantage la définition des objectifs et progresser vers un système où les objectifs individuels s'alignent avec la stratégie globale de l'Administration. L'enjeu est d'assurer une cohérence entre les priorités institutionnelles et les missions de chaque service. L'adoption complète de la « méthodologie SMART » (Spécifique, Mesurable, Atteignable, Réaliste, Temporellement défini) reste prévue pour 2025-2026, une fois que l'ensemble des managers seront en poste et auront reçu la formation nécessaire pour piloter efficacement ce processus.
Afin d'améliorer la qualité des évaluations, des ateliers participatifs impliquant un groupe restreint d'employés volontaires ont été organisés en 2024 pour travailler sur l'évolution du questionnaire d'évaluation annuelle. Bien que ce projet soit proche d'aboutir, sa finalisation a été reportée pour intégrer les contributions des nouveaux chefs de service et les ajustements liés à la réorganisation. La version finale du questionnaire sera validée en 2025, avec une mise en œuvre prévue pour 2026.
Cette approche progressive vise à instaurer une culture d'évaluation plus pertinente, alignée sur les besoins stratégiques de la Commune et favorisant un développement continu des collaborateurs.

7. DÉVELOPPEMENT ET ACCOMPAGNEMENT DES COLLABORATEURS

En 2023, plusieurs initiatives ont été mises en place pour renforcer l'accompagnement des collaborateurs, améliorer les conditions de travail et soutenir les managers dans leurs responsabilités. Parmi celles-ci figurent la mise en place d'une Personne de Confiance en Entreprise (PCE), l'instauration des directives MSST couvrant la santé et la sécurité au travail, ainsi qu'un accompagnement RH renforcé auprès des chefs de service sur les questions juridiques et managériales.
En 2024, ces efforts ont été renforcés par un travail ciblé d'accompagnement individuel et collectif, directement en lien avec les évaluations annuelles. Ce travail a permis d'identifier des mesures adaptées aux besoins spécifiques des collaborateurs. Selon les cas, cela s'est traduit par du coaching individuel, des formations personnalisées ou en petits groupes sur des compétences particulières, ou encore des plans de mise à niveau, couvrant aussi bien des aspects fonctionnels que comportementaux. L'offre de formation s'est ainsi poursuivie et intensifiée, avec des sessions en groupe et des formations individualisées, permettant à 61% des employés de suivre l'une des 67 formations dispensées, dont 26 en individuel et 41 en groupe.
Ces initiatives témoignent de l'engagement continu de la Commune en faveur du développement professionnel et personnel de ses employés, contribuant ainsi à leur épanouissement, leur montée en compétences et leur bien-être au travail.

8. POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION ET RÈGLEMENT

En 2023, une analyse interne des salaires a été réalisée afin d'évaluer leur adéquation avec les responsabilités et les tâches réellement exercées par chaque collaborateur. Cette démarche a permis d'identifier des écarts et d'apporter des ajustements ciblés pour garantir une meilleure cohérence au sein de l'Administration.
En 2024, dans le prolongement de cette approche menée en parallèle des évaluations de performance, les résultats ont confirmé la pertinence des ajustements effectués et permis d'affiner les derniers ajustements salariaux.
En parallèle, la refonte du règlement du personnel a été initiée en fin d'année. Ce projet d'envergure se poursuivra en 2025, avec pour objectif la mise en place d'un nouveau règlement au 1er janvier 2026. Dans ce cadre, la politique salariale fera également l'objet d'une réévaluation, notamment en ce qui concerne l'adoption d'une grille salariale ou d'un autre mécanisme d'ajustement des rémunérations, afin d'assurer une structure plus transparente et cohérente avec les besoins de l'Administration.

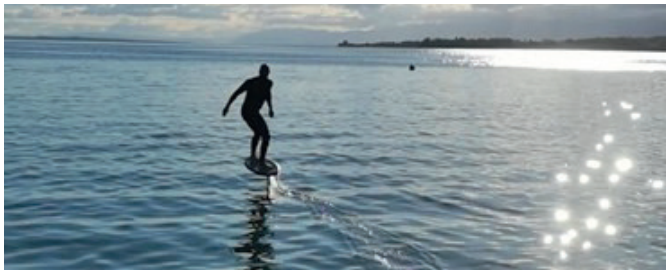

Conclusion

La mise en place de ces fondations solides constitue le socle sur lequel nous continuerons de bâtir l'avenir de l'Administration. L'année 2025 s'inscrira dans la continuité des efforts engagés, en consolidant les avancées réalisées tout en poursuivant les projets stratégiques en cours.

Parmi les priorités majeures, la refonte du règlement du personnel et l'adaptation des directives associées seront au cœur des travaux, accompagnées d'une réévaluation de la politique salariale pour garantir une structure de rémunération cohérente et adaptée aux nouveaux cadres de gestion.

En parallèle, nous poursuivrons les efforts engagés sur la gestion du temps de travail, avec une réduction continue des soldes d'heures supplémentaires et une meilleure planification des congés, assurant ainsi un équilibre durable entre charge de travail et bien-être des collaborateurs.

Enfin, l'amélioration des outils d'évaluation de la performance se poursuivra avec la finalisation et la mise en place du nouveau questionnaire d'évaluation. Cet outil modernisé permettra un suivi plus précis du développement professionnel et de l'évolution des compétences des collaborateurs.

L'année 2025 marquera ainsi une étape décisive, avec pour objectif la finalisation de ces projets d'envergure d'ici au 1er janvier 2026, assurant une Administration modernisée, structurée et alignée avec les défis futurs.

ADMINISTRATION NEXTGEN

L'Administration NextGen c'est quoi ?

L'Administration NextGen représente une transformation essentielle pour moderniser l'Administration communale de Préverenges. Face à un environnement en constante évolution, cette approche vise à améliorer l'efficacité du travail des employés, optimiser les ressources et offrir des services plus accessibles et performants à la population. En repensant les pratiques existantes, en simplifiant et automatisant les processus, et en intégrant des technologies innovantes, la Municipalité s'engage à bâtir une administration plus agile et efficiente.

Si ces changements nécessitent du temps, ils sont indispensables pour assurer un fonctionnement durable et répondre aux défis futurs de la Commune.

Constat initial et problématique

Le constat initial de 2022 est que notre Administration n'est pas prête à relever les défis futurs. Trois principaux obstacles ont été identifiés :

- Une gestion des ressources humaines inadaptée, caractérisée par un manque d'effectifs dans certains services, une répartition inefficace des tâches, ainsi que des compétences parfois absentes ou sous-exploitées
- Des outils inadaptés à une administration moderne et agile
- Une communication institutionnelle peu proactive, ne permettant pas une diffusion optimale des informations et des décisions municipales.

1. Gestion des ressources humaines

Cette partie a déjà été évoquée dans la partie RH de ce rapport. Mais en bref :

Fin 2022 : Création d'un nouveau service des RH avec l'engagement de deux collaborateurs.

2023 : Mise en place d'une gestion du personnel plus structurée et mieux adaptée aux besoins de l'Administration.

2023-2024 : Renforcement des effectifs au Contrôle des Habitants et au Service de l'Urbanisme et des Constructions avec l'engagement de deux ressources supplémentaires.

2024 : Transformation de l'organisation :

- Changement du leadership dans plusieurs services ;
- Réorganisation interne pour mieux aligner les compétences avec les besoins opérationnels ;
- Évolutions dans la composition des équipes, afin d'optimiser l'organisation et d'assurer une meilleure adéquation avec les exigences des services ;
- Départ des Guifettes dans l'association Les Petites Voiles.

Pour engager cette transformation, une analyse interne a été menée en 2023, aboutissant à un plan d'action. La première étape a consisté en un état des lieux détaillé de l'ensemble des services. Afin de compléter cette démarche, la Municipalité a mandaté un bureau d'études externe en mars 2024, chargé de valider et d'approfondir l'analyse, d'identifier les besoins et les axes d'amélioration, et de guider la transformation vers une administration plus performante et agile, capable de répondre efficacement aux attentes de la population. Suite aux conclusions de ce rapport, la Municipalité a décidé, en juin 2024, de réorganiser l'Administration en six services distincts :

- Le Secrétariat Municipal englobant le Greffe, les activités du SIPAS, l'Informatique, l'Economie, l'Administration Next Gen, la Communication, ainsi que la gestion et coordination des événements et projets ;
- Le Service de la Population (SPOP), qui regroupe le Contrôle des Habitants, la Sécurité Municipale et l'Accueil des usagers ;
- Le Service de l'Urbanisme et des Constructions (SUC) ;
- Le Service d'exploitation et de l'environnement (SEE), qui regroupe les bâtiments, la conciergerie, la voirie et les espaces verts ainsi que la durabilité ;
- Les Finances ;
- Les Ressources Humaines.

Pour assurer une meilleure répartition des tâches et répondre aux besoins des services les plus dotés en personnel, des responsables de secteur ont été désignés. Les chefs de service ainsi que les responsables de secteur forment désormais notre cadre dirigeant.

Cette nouvelle organisation a été présentée aux cadres en juillet, puis communiquée à l'ensemble des collaborateurs en août 2024. Afin d'assurer une transition en douceur et d'accompagner les employés dans ce changement, la Municipalité a décidé que la nouvelle structure entrerait en vigueur au 1er janvier 2025.
La seconde moitié de l'année 2024 a été consacrée à l'intégration du nouveau Secrétaire Municipal et au recrutement des nouveaux chefs de service pour le Service de la Population (SPOP) et le Service d'exploitation et de l'environnement (SEE).
Parallèlement, une réorganisation des rôles en interne a été mise en place. Dans ce cadre, une redéfinition des responsabilités a conduit certains collaborateurs à occuper de nouvelles fonctions en tant que responsables de secteur, afin d'optimiser l'organisation et mieux aligner les compétences avec les besoins du service, tandis que d'autres ont quitté l'Administration. Des ajustements ont également été nécessaires pour constituer une équipe pleinement en phase avec les exigences de cette nouvelle structure.
À la fin de l'année 2024, l'ensemble des recrutements a été finalisé, permettant ainsi à l'Administration de débuter 2025 avec une équipe compétente et pleinement opérationnelle.

2. Manque d'outils adaptés
Avec la réorganisation administrative finalisée en 2024 et effective au 1er janvier 2025, l'amélioration des processus pourra reprendre dans une deuxième phase. Cette nouvelle étape visera à optimiser les méthodes de travail et à poursuivre la modernisation des outils, mais elle nécessitera d'abord une répartition plus claire des tâches entre certains services. Il est donc essentiel de laisser le temps à la nouvelle organisation de s'installer avant de lancer ces ajustements. Toutefois, un premier volet a déjà été engagé en 2024 avec la refonte de la communication, amorçant ainsi une dynamique d'amélioration continue.

3. Communication
Dans le cadre de la modernisation de l'Administration, la refonte du Journal de Préverenges a été identifiée comme une priorité. Son format et son graphisme, inchangés depuis plusieurs décennies, ne reflètent plus les attentes actuelles de la population.
L'objectif principal est d'adapter le journal aux habitudes de lecture modernes en améliorant sa lisibilité, son attractivité et son efficacité. Cette évolution vise à proposer une mise en page plus dynamique et moderne, à encourager l'engagement communautaire en valorisant les initiatives locales et à renforcer l'image du village avec une publication plus professionnelle.
Pour mener à bien cette transformation, une nouvelle organisation a été mise en place en 2024 avec un comité de rédaction structuré. Celui-ci réunit désormais la Municipale en charge de la communication, une rédactrice en chef professionnelle, une graphiste dédiée à la mise en page et à l'identité visuelle du journal, un nouvel imprimeur, ainsi que des employés communaux chargés de la coordination. Cette équipe assurera une production de qualité, une cohérence éditoriale et un suivi rigoureux du processus de publication.
A noter que cette modernisation n'engendre pas un coût supplémentaire, mais repose sur une meilleure organisation et une gestion plus efficiente des moyens existants. Grâce à l'association de compétences internes et d'expertises professionnelles, la production du journal gagne en rigueur et en efficacité, évitant notamment les erreurs et les frais postaux superflus liés aux envois d'articles en urgence.
Cette refonte est une opportunité pour revitaliser notre communication, mieux répondre aux attentes des habitants et renforcer l'image de Préverenges. En modernisant son journal, la Commune s'aligne avec les standards actuels tout en préservant son rôle d'information et de lien social.

Conclusion et perspectives
Les transformations engagées depuis 2022 ont permis d'adapter notre Administration aux enjeux actuels et futurs. Grâce à une réorganisation structurée, un renforcement des ressources humaines et une modernisation progressive des outils et processus, nous avons posé les bases d'une Administration plus efficace, agile et en phase avec les attentes de la population.
L'entrée en vigueur de la nouvelle organisation au 1er janvier 2025 marque une étape clé de cette évolution. La mise en place d'équipes compétentes et la clarification des rôles permettront de consolider cette dynamique et d'optimiser progressivement les méthodes de travail. Par ailleurs, la refonte du Journal de Préverenges, amorcée en 2024, illustre notre volonté d'améliorer la communication avec les citoyens et d'adopter des standards plus modernes et professionnels.
Si ces avancées constituent des progrès notables, la modernisation de notre Administration demeure un processus continu. Les prochaines étapes consisteront à affiner la répartition des tâches, à optimiser les outils de gestion et à renforcer encore l'efficacité des services. En poursuivant cette démarche, nous nous engageons à assurer une administration performante, accessible et en adéquation avec les besoins de la Commune et de ses habitants.

PROMOTION ÉCONOMIQUE

En raison de sa position géographique stratégique entre l'EPFL et Morges et de son cadre naturel attrayant comprenant des espaces verts et un accès au lac, la commune de Préverenges représente un endroit attractif pour les entreprises. Environ **350 d'entre elles sont implantées sur son territoire**, offrant ainsi plus de **1'362 postes de travail**, ce qui revêt une importance significative pour l'économie locale. La légère augmentation d'emplois de 1,3% par rapport à l'année précédente est également encourageante, témoignant d'une croissance continue et d'une dynamique économique positive dans la région.

Grâce à sa position géographique stratégique entre l'EPFL et Morges, ainsi qu'à son cadre naturel privilégié avec des espaces verts et un accès direct au lac, la commune de Préverenges constitue un pôle attractif pour les entreprises. Actuellement, environ 322 entreprises y sont implantées, contribuant activement à l'économie locale et à la création d'emplois.

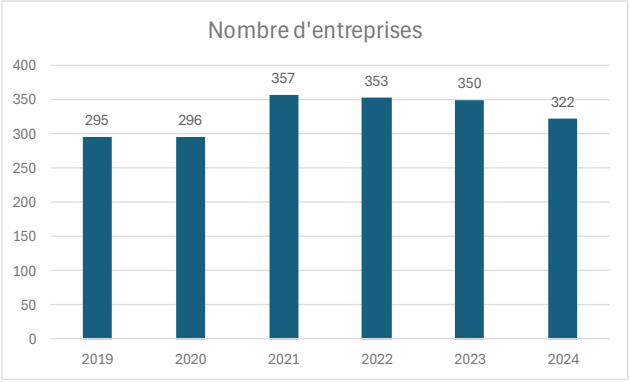

Evolution %	0%	21%	-1%	-1%	-8%

En 2024, 39 nouvelles entreprises se sont établies à Préverenges, tandis que 34 ont quitté la Commune.
Par ailleurs, 33 départs rétroactifs ont été enregistrés, ces entreprises ayant cessé leur activité en 2023, mais n'ayant pas été comptabilisées à temps. En ajustant les chiffres de 2023 pour inclure ces départs, on observe une augmentation de 2% du nombre d'entreprises en 2024, contrairement à la baisse de 8% reportée.

Engagement de la Municipalité
Dans le cadre de son plan de législature 2021-2026, la Municipalité s'est engagée à soutenir le développement du commerce local et à attirer de nouvelles entreprises à Préverenges. Depuis 2022, cette démarche a donné lieu à des échanges réguliers avec l'ARCAM (Association Région Aubonne-Cossonay-Morges pour la promotion économique), collaboration qui s'est poursuivie tout au long de 2024 afin d'accompagner et dynamiser l'essor économique de la Commune.

Renforcement des liens avec les entreprises
Les échanges amorcés en 2023 avec plusieurs entreprises intéressées par une implantation à Préverenges ont continué en 2024. Bien que ces projets restent confidentiels à ce stade, la Municipalité se réjouit de pouvoir accueillir prochainement de nouveaux acteurs économiques au sein de la communauté.

Collaboration avec le DELP
La Municipalité a poursuivi son soutien aux activités et rencontres de réseautage organisées par le DELP (Association pour la promotion économique des entreprises et commerçants des communes de Denges, Echandens, Lonay et Préverenges). Ces événements constituent une plateforme précieuse pour échanger des idées et identifier des opportunités de collaboration. Lorsque mon emploi du temps le permet, j'y participe activement.

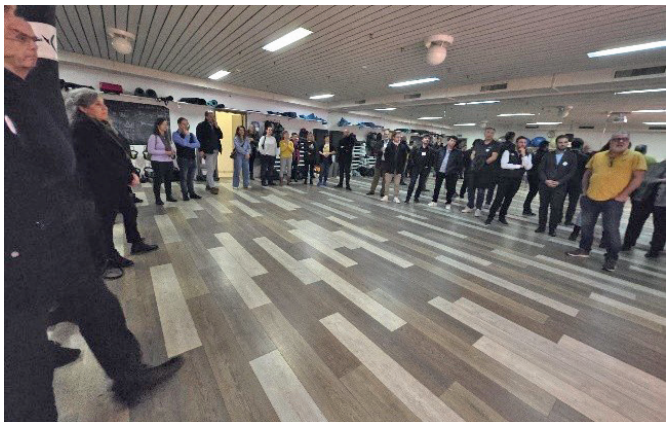

En parallèle, une collaboration renforcée avec le comité du DELP a été initiée afin d'évaluer comment la Commune pourrait tirer parti de leur expertise professionnelle pour accompagner certains projets. Parmi les initiatives envisagées, nous travaillons sur le développement d'une application numérique destinée à remplacer la brochure papier actuellement distribuée aux nouveaux habitants. Ce projet a été mis en attente, notamment en raison des changements au sein de l'administration et dans l'attente de l'arrivée de la nouvelle cheffe de service. Par ailleurs, la création d'un «Passeport découverte» est à l'étude. Ce dernier permettrait aux nouveaux résidents de bénéficier d'avantages et de réductions auprès des commerces locaux et des communes avoisinantes, afin de mieux faire connaître l'offre économique et de favoriser le commerce de proximité.

Cette collaboration avec le DELP s'annonce prometteuse, offrant à la Commune l'opportunité de mobiliser les compétences et les ressources des entreprises locales pour réaliser des projets innovants de manière plus efficace et optimiser les ressources disponibles.

Soutien aux initiatives locales
Forte du succès de la buvette éphémère «Le 28» en 2023 sur la place de l'Étoile, et dans l'optique de dynamiser cet espace central en attendant le lancement des travaux de rénovation, la Municipalité a lancé un appel à projets en début d'année pour assurer la continuité de cette initiative.

En 2024, c'est le projet «Le Tremplin» qui a été retenu. Offrant une programmation culturelle et conviviale, cette nouvelle édition vise à animer le cœur du village et à renforcer les liens entre habitants. En soutenant cette démarche, la Municipalité poursuit son engagement en faveur d'un village dynamique et vivant, où les espaces publics deviennent des lieux de rencontre et de partage.

CULTURE ET ÉVÉNEMENTS

Dans le cadre du plan de législature 2021-2026, la Municipalité de Préverenges s'est engagée à maintenir la vitalité communale en favorisant le lien social, l'intégration et la dynamisation de la vie locale. Cet engagement s'est traduit en 2024 par une programmation culturelle variée et inclusive, offrant à chaque citoyen des occasions de rencontre, de partage et de découverte.

Une offre culturelle diversifiée et dynamique
Tout au long de l'année, la Commune a proposé des événements accessibles à tous les âges et à tous les goûts, notamment :

- Une pièce de théâtre intitulée « L'enfant Lézard », sur le thème poignant de la vie clandestine des enfants de saisonniers en Suisse.
- Trois Apéro-Prév, organisés en juin et août, offrant des moments de convivialité en plein air avec une ambiance musicale dynamique. Cette année, nous avons eu le plaisir d'accueillir Les Faibles de La Fontanne au Théâtre de Pierre, Anonym Unplugged et Watsong lors de la fête de la musique sur la terrasse de l'Étoile au Tremplin, ainsi que Breathless, qui a offert une belle prestation au bord du lac, sur la place des fêtes.
- La fête nationale du 1er août, célébrée sur la place des fêtes dans une ambiance chaleureuse, avec deux tentes pour accueillir le public et l'orchestre emblématique qui anime chaque année cette soirée conviviale.
- Prév-Bouge, une initiative sportive en plein air destinée à ceux qui souhaitent rester actifs.
- Trois concerts en novembre avec une programmation innovante mêlant musique classique et jazz.
- La sortie annuelle des aînés, qui a rassemblé 200 participants pour une escapade à Altreu et Weissenstein.
- Des activités et ateliers destinés aux jeunes, organisés par Univers 1028 (détails dans la section Jeunesse - Univers 1028).

Comme les années précédentes, la population a répondu avec enthousiasme à cette programmation variée, témoignant ainsi de son attachement et de son engagement envers la vie culturelle et sociale de Préverenges.

800 1226 - 2026
PRÉVERENGES

800e Anniveraire : un projet fédérateur
À l'horizon 2026, la Commune célébrera ses 800 ans. Pour marquer cet anniversaire de manière exceptionnelle, la Municipalité souhaite organiser une année commémorative en impliquant activement les habitants et en mettant à l'honneur son héritage lacustre : des racines dans l'eau et des rêves pour demain.
Dans cet esprit, la Municipalité a sollicité en 2024 la créativité des Préverengeois. Habitants et sociétés locales ont répondu avec enthousiasme, soumettant 14 projets, souvent enrichis de plusieurs sous-projets.
Un comité dédié, composé de deux municipaux, trois habitants, une entreprise spécialisée dans l'événementiel et une gestionnaire de projet de l'administration communale, a commencé à étudier chacune de ces propositions avec soin en fin d'année.
Grâce à cette dynamique collaborative, de magnifiques projets verront le jour et rythmeront la vie des Préverengeois tout au long de l'année 2026. Un programme détaillé sera communiqué à l'ensemble des habitants d'ici la fin de l'année 2025.

Lecture et partage : Préverenges Bouquine
Dans sa volonté de promouvoir la lecture et l'échange, la Municipalité a relancé l'initiative des cabines à livres. Pour assurer leur gestion, elle a dû rechercher des bénévoles supplémentaires. Un flyer d'information a été distribué avant l'été afin d'encourager les habitants à s'impliquer dans ce projet participatif.

Soutien aux événements et associations locales
En 2024, la Municipalité et les services communaux ont également apporté leur soutien à diverses manifestations organisées par des sociétés locales ou des entités indépendantes. Ces événements, devenus des rendez-vous incontournables, font désormais partie intégrante de la vie communale et sont très attendus par la population.
Parmi ceux-ci, on peut citer le Carnaval, la troupe de théâtre AtiPic, le triathlon, le festival Yadlo, le marché des artisans, les fenêtres de l'Avent, le Noël au Village, pour n'en citer que quelques-uns.
Enfin, la Commune a poursuivi son engagement auprès des associations culturelles, sportives et touristiques de la région. Ces collaborations sont essentielles à la dynamisation du tissu associatif local, à la promotion de l'engagement social et au développement d'une communauté active et en bonne santé.

JEUNESSE – UNIVERS 1028

20 ans au service des jeunes
Les projets récurrents du centre ainsi que leurs activités ont continué de rencontrer un grand succès, tant auprès des jeunes que de la population. L'année 2024 a été marquée par la célébration des 20 ans d'Univers 1028, un moment fort qui a rassemblé la communauté lors d'une journée festive le 8 juin.

Au-delà de cet anniversaire, la fréquentation du centre est restée élevée, confirmant l'engouement des jeunes pour les activités et initiatives proposées. Univers 1028 continue d'être un espace incontournable de rencontre et d'échange pour la jeunesse de Préverenges.
L'année a également été marquée par un changement d'équipe, avec le départ de l'animatrice co-responsable en fin d'année. En conséquence, pour assurer la continuité et le bon fonctionnement du centre, la gestion sera entièrement reprise par l'autre co-responsable, l'animatrice actuelle sera promue au poste d'adjointe, et un nouvel animateur sera recruté début 2025.

Fréquentation du centre en chiffres
Cette année, **9'424 jeunes ont été accueillis**, comparativement à 9'375 en 2023, ce qui représente une augmentation de 1% par rapport à l'année précédente. Le centre notamment durant les accueils de midi et les plages d'accueil libre demeure fortement fréquenté.
Le nombre d'heures de monitorat a atteint 1'028 heures en 2024 (vs 910 en 2023), une augmentation justifiée en grande partie par les festivités des 20 ans du centre.

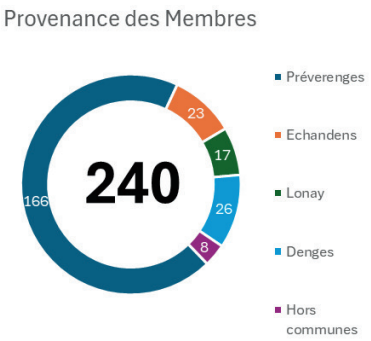

Au 31.12.2024, Univers 1028 comptait **240 membres**, dont 69% étaient domiciliés à Préverenges (soit 166 membres). Les 31% restant étaient répartis dans les Communes avoisinantes avec 26 membres à Denges, 23 membres d'Echandens, 17 membres de Lonay ainsi que 8 membres hors des quatre Communes, comme illustré dans le graphique ci-joint.
Une analyse de ces données par tranche d'âge révèle que les Préverengeois représentent 69% des enfants dans la catégorie des 10-16 ans et 52% dans les 16-18 ans.
Le projet de transformation de l'Entente scolaire en Association scolaire intercommunale pour Préverenges, Lonay, Denges et Échandens est en discussion depuis 2021, avec la volonté d'inclure Univers 1028 pour une répartition plus équitable des coûts entre les communes.

Activités et projets marquants de 2024 :
Univers 1028 a poursuivi ses activités habituelles tout en développant de nouveaux projets. Parmi les moments forts de l'année :

- **La Fête des 20 ans,** événement phare de l'année, s'est déroulée le week-end du 8 juin 2024. Cette célébration a mis en lumière les jeunes, mais aussi d'anciens membres de l'équipe d'animation, tout en valorisant les activités et commerces locaux. La journée a débuté par un rallye, suivi d'animations diverses et de stands de restauration à la salle polyvalente et sur les terrains extérieurs. En soirée, une silent party a clôturé l'événement dans une ambiance festive. Plus de 300 personnes ont participé à cette journée ensoleillée, témoignant du succès de cette édition anniversaire.

- **L'Escape Game,** organisé pour la 4e édition avec un groupe de sept jeunes âgés de 10 à 14 ans qui ont imaginé le scénario, conçu les décors et les énigmes. L'événement a rassemblé 90 participants et l'argent récolté financera une partie du voyage des initiateurs à Europa-Park en 2025.

- **Week-end filles (nouveau projet):** En novembre 2024, un week-end dédié aux filles a été organisé, répondant à une demande des jeunes. L'événement, marqué par des activités de prévention, d'information et de découverte, a rencontré un franc succès grâce à la participation de prestataires spécialisés. L'implication des participantes a confirmé l'importance de développer des espaces adaptés à ce public.

- **Sport libre en salle (nouveau projet) :** De janvier à mars 2024, un projet-test de sport libre en salle a été mis en place avec succès et sera reconduit pour l'hiver 2025. En novembre 2024, une soirée de présentation a permis de constituer un groupe de travail en vue d'organiser cet espace d'accueil sportif, ouvert un à deux vendredis par mois pour les jeunes de 10 à 25 ans.

Les activités habituelles du centre ont également connu une forte participation en 2024. L'accueil libre, à midi et l'après-midi, reste un moment privilégié pour les jeunes. Plusieurs projets ont été reconduits ou développés, notamment les ateliers de self-défense et de dessin manga, ainsi que l'élargissement du programme Petits boulots – Petits services, désormais ouvert aux plus de 18 ans.

Les soirées repas et la participation aux événements culturels locaux (Carnaval de Préverenges, Vide-Garage, Marché des artisans) ont renforcé le lien entre le centre et la communauté.
Les activités sportives du mercredi après-midi, les animations de quartier et les activités dédiées aux 7-12 ans, comme les Bricolos du mercredi, les semaines de vacances et les ateliers de Noël, ont maintenu une forte participation. Enfin, diverses sorties ont été organisées (tobogganing, paintball, e-sport, karting, bowling, luge, patinoire, Europa-Park, etc.).

L'été a été marqué par les semaines à la plage, tandis que des soirées de sensibilisation ont permis d'aborder des thèmes essentiels tels que le rapport à l'argent et les relations sociales, poursuivant ainsi la mission éducative et préventive du centre.

L'équipe d'Univers 1028 :
Univers 1028 a fonctionné avec une équipe dynamique de trois personnes (2.0 EPT), comprenant deux animateurs socio-culturels coresponsables à 70 % chacun, et une animatrice à 60 % (dont 10 % dédiés à la surveillance du périmètre scolaire). En fin d'année, l'animatrice coresponsable a quitté ses fonctions, impliquant une nouvelle organisation.
Chaque année, Univers 1028 accueille des stagiaires en formation de la Haute École de Travail Social et de la Santé – Lausanne (HETSL) pour leur stage pratique. En 2024, trois stagiaires ont été accueillis à différents taux d'occupation. Par ailleurs, les ateliers sont animés par des moniteurs indépendants, engagés spécifiquement pour chaque activité.

Travail social de proximité (TSP)
Le mandat de travail social de proximité d'Espace Prévention La Côte a continué sous la responsabilité de Mme Vanessa Moser (25 %), avec un travail de terrain essentiel auprès des jeunes de la commune.
Pour rappel, une convention a été conclue avec la Fondation Espace-Prévention La Côte il y a plusieurs années déjà pour engager un travailleur social de proximité. Cette personne opère de manière autonome et maintient des rencontres régulières avec l'équipe du centre d'Univers 1028. La permanence «point jeune» continue d'être assurée une fois par semaine, se déroulant à l'extérieur lorsque les conditions météorologiques le permettent, sinon dans une salle annexe à côté de l'église. De plus des tournées sont effectuées dans la Commune et des interventions sont fréquemment menées pendant la saison estivale sur la plage, dans le cadre d'actions de prévention. Bien que cette liste ne soit pas exhaustive, elle illustre l'ampleur du travail accompli au travers de la Commune.

6. URBANISME – CONSTRUCTIONS – MOBILITÉ – ACCUEIL DE JOUR DES ENFANTS

MESSAGE DU MUNICIPAL
M. HERVÉ NUSBAUMER

Au cours de l'année 2024, un certain nombre de préavis en lien avec les activités du dicastère ont été déposés auprès du Conseil communal :

Dépôt	No de préavis	Intitulé
Février 24	2/24	Crédit pour le renforcement du Service de l'urbanisme et des constructions
Février 24	3/24	Crédit d'étude pour la rénovation de l'Auberge de l'Étoile
Mars 24	4/24	Crédit d'étude en vue de la construction de deux bâtiments d'accueil parascolaire sur le site « Les Voiles du Léman » et ses aménagements paysagers
Mai 24	6/24	Création et adhésion à l'association « Les Petites Voiles »
Décembre 24	12/24	Remaniements parcellaires – cession de la parcelle 64 à l'Etat et cession d'une surface de 337 m2 des parcelles 64 et 65 au domaine public communal
Décembre 24	13/24	Crédit d'étude pour la requalification de la RC1
Décembre 24	14/24	Élargissement en voie mixte de la liaison piétonne entre le Chemin du Collège et l'Avenue de Croix-de-Rive et constitution d'une servitude de passage public à pied et pour tous véhicule en faveur de la Commune sur la parcelle 72

Dans le même temps, deux préavis déposés en 2023 et quatre de ceux déposés en 2024 ont fait l'objet de décisions du Conseil :

Adoption	No de préavis	Intitulé
Février 24	4/23	Règlement sur les émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et des constructions
Mars 24	9/23	Crédit pour l'acquisition d'une servitude d'usage et l'élargissement en voie mixte de la liaison piétonne entre le Chemin du Collège et l'Avenue de Croix-de-Rive
Mars 24	2/24	Crédit pour le renforcement du Service de l'urbanisme et des constructions
Mai 24	3/24	Crédit d'étude pour la rénovation de l'Auberge de l'Étoile
Juin 24	4/24	Crédit d'étude en vue de la construction de deux bâtiments d'accueil parascolaire sur le site « Les Voiles du Léman » et ses aménagements paysagers
Juin 24	6/24	Création et adhésion à l'association « Les Petites Voiles »

En ce qui concerne l'urbanisme, le Plan d'affectation communal (PACom) a continué à bien nous occuper en 2024. Ce dernier vise à moderniser le cadre légal en matière de construction sur le territoire communal, en accordant une importance particulière aux aspects patrimoniaux, environnementaux et de développement durable. Les remarques et demandes issues de l'examen préalable auprès des services cantonaux nous ont permis de finaliser les divers documents durant l'année, dans l'objectif de pouvoir déposer le dossier à l'enquête publique dans le courant de l'année 2025.

Nous avons également continué à travailler sur le projet de requalification de la RC1 (route de Genève) en collaboration étroite avec la Direction générale de la mobilité et des routes, ainsi qu'avec les communes voisines. L'avant-projet, que ce soit pour le tronçon communal, mais aussi pour les deux tronçons cantonaux (Venoge-Préverenges et Préverenges-Bief), ont été bouclés et l'étape de projet pourra donc être lancée au début 2025, sous réserve de l'acceptation du crédit d'étude par le Conseil communal.
Faisant suite à la désignation d'un groupement lauréat pour la réalisation des deux futurs bâtiments dévolus à l'accueil de jour des enfants en âge de scolarité (UAPE), à la bibliothèque et la ludothèque, ainsi qu'au restaurant scolaire, l'étude de détail de l'avant-projet a eu lieu durant toute l'année 2024. Cette étude a été complétée par des analyses portant sur le paysage, les installations sportives, la mobilité sur le site et la durabilité de l'ensemble.
L'année 2024 a aussi été l'occasion de finaliser l'image directrice du futur site stratégique de développement d'activités (SSDA) de Lonay-Préverenges, dans lequel le Plan directeur cantonal prévoit de prioriser la création d'emplois.

Concernant **la police des constructions**, nous constatons une complexification qui exige des connaissances approfondies des réglementations et des nombreuses formalités administratives. Cette complexité des procédures administratives représente plusieurs défis pour les autorités, impliquant un besoin accru de ressources humaines et financières pour gérer les dossiers efficacement, assurer le respect des normes, et répondre aux attentes de rapidité et d'efficacité. Par le biais d'un préavis, la Municipalité a décidé de renforcer l'équipe du service de l'urbanisme et des constructions en 2024, afin que toutes les missions confiées à ce service puissent être menées de manière optimale. À noter encore l'entrée en vigueur, en fin d'année, du nouveau Règlement sur les émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et des constructions, qui permettra de mieux rémunérer les heures passées par le service pour des demandes privées.
Dans le champ d'activité en lien avec **l'accueil préscolaire et parascolaire**, l'année 2024 a été une année absolument charnière et préfigurant de grands changements pour notre Commune.

Deux événements majeurs ont ponctué cette année 2024 en matière d'accueil de jour : la création du nouveau Centre de Vie Enfantine (CVE) Les Moussaillons au Rionzi et la mise sur pied de l'Association « Les Petites Voiles », chargée de la gestion administrative de toutes les unités d'accueil de jour des enfants sises sur le territoire communal. La mise en place de l'Association « Les Petites Voiles » a notamment nécessité, pour le dicastère, de rédiger des statuts et une convention de prestations entre la Commune et l'association, de recruter une directrice générale, de former un Comité directeur, de trouver et d'aménager des locaux administratifs, de négocier la reprise des tâches administratives confiées à l'AJEMA et de veiller à la maîtrise des engagements financiers par la Commune.

Prévue initialement pour reprendre la gestion et le personnel des Moussaillons dans le cadre de la mise en place du nouveau CVE Les Moussaillons au Rionzi et de sa montée en puissance, l'Association « Les Petites Voiles » a très rapidement été mise au défi de reprendre la gestion administrative de l'UAPE communale Les Guifettes, ainsi que de l'UAPE privée « Les Optimistes ». Dès son entrée en fonction, la direction générale des Petites Voiles a également été intégrée au suivi de la transformation lourde des locaux du Rionzi et à l'élaboration de l'avant-projet des nouveaux bâtiments parascolaires prévus sur le site scolaire Les Voiles du Léman.

LES REALISATIONS DU DICASTÈRE EN 2024

La feuille de route des projets stratégiques du dicastère URBANISME – CONSTRUCTIONS – MOBILITÉ – ACCUEIL DE JOUR fait le bilan de l'avancement des principaux dossiers en 2024, et propose leur planification prévisionnelle pour les années 2025 et suivantes. Elle se calque sur le programme de législature 2021 – 2026.

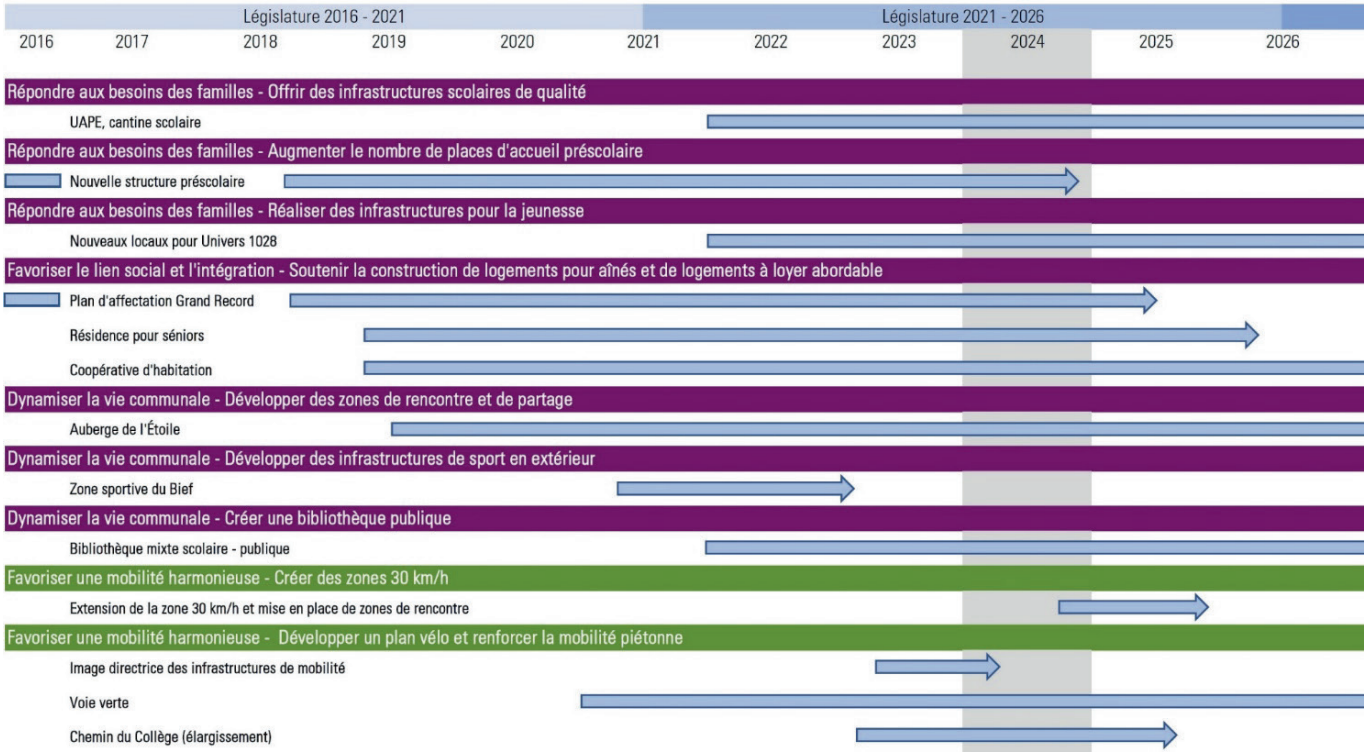

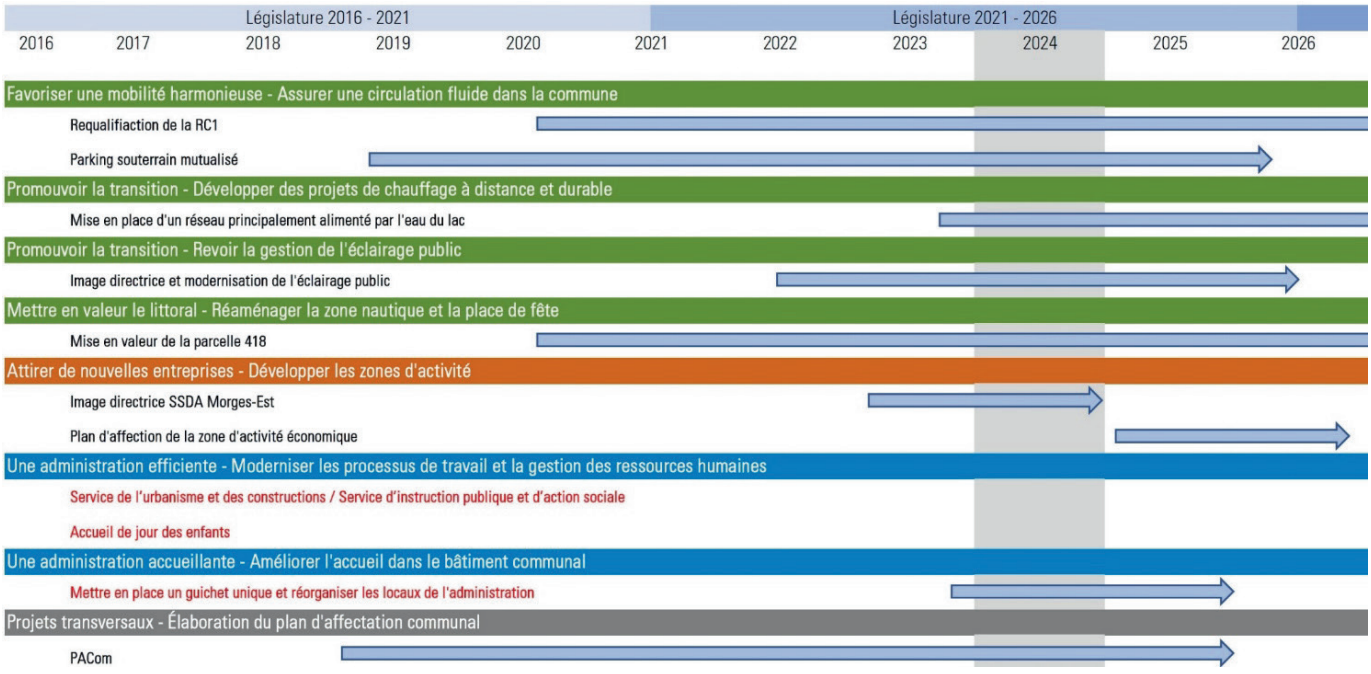

OFFRIR DES INFRASTRUCTURES DE QUALITÉ

UAPE, cantine

Faisant suite aux mandats d'étude parallèles (MEP) de nouveaux bâtiments du restaurant scolaire et des UAPE menés en 2023, un préavis pour crédit d'étude a été élaboré, puis déposé devant le Conseil communal en mars 2024 avant d'être adopté dans la foulée, en juin. Ce préavis, d'un montant de CHF 2'563'000.-, doit permettre d'établir un avant-projet tant sur les bâtiments parascolaires que sur les aménagements extérieurs et les terrains de sport, puis un projet afin de pouvoir déposer les demandes de permis de construire nécessaires. L'établissement des soumissions pour la réalisation, un concept d'ensemble paysager, un concept de durabilité et la préparation de la phase d'exécution font également partie de la demande de crédit d'étude.
L'année a été marquée par des avancées significatives dans les études des bâtiments parascolaires. Le bureau d'architecture Pont12 Architectes SA a développé l'avant-projet, alors que le Service de l'urbanisme et des constructions menait de nombreuses consultations avec toutes les parties prenantes dans le but d'affiner le programme et l'organisation des bâtiments et de tout le site scolaire. Cette phase d'avant-projet se terminera à fin janvier 2025. Parallèlement, le concept paysager du site et le réaménagement des terrains sportifs ont été étudié par Approches SA, accompagné du spécialiste de la mobilité Urbanmoving SA. Les sociétés Enoki & Shift ont quant à elles commencé à plancher sur le concept de durabilité du site scolaire, alors que Citec SA a analysé le fonctionnement du futur parking souterrain en lien avec le site scolaire.

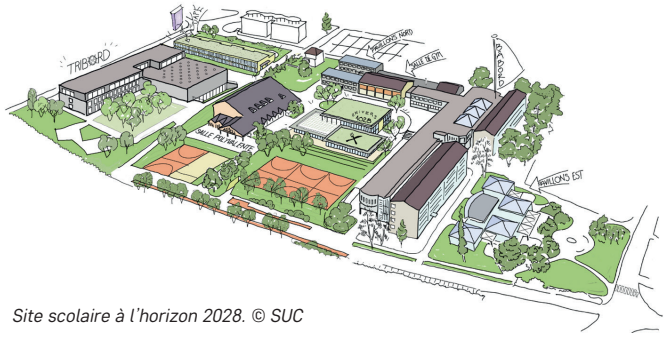

Site scolaire à l'horizon 2028. © SUC

La complexité de la gestion de ce projet d'envergure tient notamment à l'imbrication spatiale et temporelle de très nombreux projets d'envergure. À titre illustratif, la liste ci-après énumère les projets communaux et privés à l'horizon 2028 prévus sur ou à proximité immédiate du site :

- Élargissement du Chemin du Collège
- Démolition de l'ancienne voirie
- Aménagement paysager du site scolaire (phase 1)
- Construction du bâtiment des UAPE / bibliothèque / ludothèque
- Construction du bâtiment restaurant scolaire / infirmerie / centre de jeunes
- Transformation de l'Auberge de l'Étoile
- Requalification de la RC1 en traversée de localité
- Projet de résidence pour séniors et parking souterrain
- Projets SVL de coopérative d'habitation
- Projet de chauffage à distance

AUGMENTER LE NOMBRE DE PLACES D'ACCUEIL PRÉSCOLAIRE

Nouvelle structure préscolaire

Faisant suite à l'adoption par le Conseil communal du préavis 2/23 en juin 2023 et l'obtention du permis de construire pour la nouvelle garderie en septembre de la même année, les travaux de transformation lourde des locaux ont été effectués durant la quasi-totalité de l'année 2024. Une coordination étroite entre le bureau d'architecture, les services communaux, le bureau d'assistance à maître d'ouvrage, les utilisateurs et le municipal s'est avérée primordiale pour la réussite du projet, dans un contexte où les représentants du propriétaire des lieux ne se sont pas montrés des plus coopératifs mettant à chaque instant le reste des intervenants dans des positions difficiles. Après moultes rebondissements et sueurs froides, l'équipe et les enfants de la crèche-garderie « Les Moussaillons » a néanmoins pu prendre possession des lieux début novembre 2024 et l'inauguration officielle s'est faite le samedi 16 novembre. L'élargissement de l'offre en places se fera progressivement, en parallèle avec l'engagement de nouveaux collaborateurs qui veilleront à l'encadrement des enfants. À noter que jusqu'à présent, Les Moussaillons n'offraient pas de places en nurserie et pour les trotteurs.

RÉALISER DES INFRASTRUCTURES POUR LA JEUNESSE

Nouveaux locaux pour Univers 1028

Les locaux actuels d'Univers 1028 sont vétustes et situés en sous-sol. Un des objectifs municipaux étant de proposer des infrastructures de qualité pour la jeunesse, de nouveaux locaux pour Univers 1028 ont été intégrés au projet du bâtiment du futur restaurant scolaire. Ces derniers bénéficieront d'un emplacement unique, avec un très beau dégagement en direction du lac et des Alpes. L'agencement des locaux a été discuté et optimisé en lien avec les utilisateurs.

SOUTENIR LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS POUR AÎNÉS ET DE LOGEMENTS À LOYER ABORDABLE

Plan d'affectation Grand Record

Le projet de Plan d'affectation (PA) Grand Record, mis à l'enquête en été 2023, a fait l'objet de plus de 400 oppositions, la plupart étant des lettres types. Concernant ce projet, l'année 2024 a donc été consacrée à rencontrer les opposants, via des ateliers participatifs. Fort

des propositions émises, le porteur de projet s'est engagé à revoir un certain nombre d'aspects du PA et proposer une enquête publique complémentaire avec le projet modifié. Le nouveau PA était toujours en mains cantonales en fin d'année.

Résidence pour seniors
Le permis de construire du projet de construction de la résidence et du parking mutualisé a été délivré en mars 2023. En 2024, plusieurs séances de coordination entre le superficiaire et la Commune ont eu lieu, notamment dans le but de coordonner les aspects fonctionnels entre le projet de parking souterrain et le projet communal d'UAPE qui prendra place au-dessus dudit parking.

Coopérative d'habitation
La SVL souhaite que le développement de la parcelle cantonale n° 65 soit mené par une coopérative d'habitation. Courant 2024, la coordination entre le futur bâtiment et les intérêts communaux a été renforcée, avec un avant-projet dessinant les contours des emprises de la construction et des espaces publics situés autour. Ces considérations ont abouti à une proposition d'échange parcellaire entre la Commune et le Canton.

DÉVELOPPER DES ZONES DE RENCONTRE ET DE PARTAGE

Auberge de l'Étoile
Le préavis pour le crédit d'étude pour la rénovation de l'Auberge de l'Étoile a été déposé auprès du Conseil communal en février 2024, avant d'être adopté en mai. En amont des démarches avec les architectes, Lafayette Concepts Sàrl a été mandaté pour effectuer une étude de marché sur l'exploitation future du bâtiment, incluant le type de restaurant, la clientèle, l'utilisation des combles, l'aménagement extérieur et les synergies avec les acteurs locaux et les quartiers voisins. L'étude a mis en avant un certain nombre de risques et d'opportunités, tant sur le plan de l'exploitation des étages que sur le type de restaurant qui pourrait prendre place au rez-de-chaussée. À l'issue de l'étude de marché, le concept retenu privilégie le prix, l'accessibilité et la flexibilité pour toucher un large public avec une offre adaptée aux besoins. Les étages prévoiront des logements de 18-20 m², non meublés, à usage flexible, avec espaces communs simples et une location par semestre ou à l'année. L'offre du restaurant devrait être adaptée le midi pour la population active, avec une offre forte à l'emporter et proposer des repas conviviaux le soir et le week-end. Au premier étage, une salle de réunion et de réception, d'une capacité d'environ 25 personnes, sera prévue et gérée par le futur restaurateur. En fin d'année, les cahiers des charges, reprenant notamment le programme décrit ci-dessus, ont été élaborés afin de constituer l'équipe qui va travailler sur le projet concret en 2025 (architectes, ingénieurs civils, chauffagiste, électriciens, physiciens du bâtiment, etc.).

CRÉER UNE BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE

Bibliothèque mixte scolaire - publique
Profitant de la volonté communale de réaliser un bâtiment pour les UAPE et de l'objectif municipal de proposer une bibliothèque publique, la création de nouveaux locaux pour héberger une structure mixte scolaire - publique a été intégrée au 1er étage du bâtiment qui abritera les UAPE. Durant l'année 2024, de nombreux contacts ont été pris avec des professionnels du secteur, afin d'affiner le mode de fonctionnement de la future bibliothèque, et notamment la gestion des espaces enfants et adultes. La bibliothécaire responsable du collège, ainsi que la directrice adjointe de la bibliothèque cantonale universitaire ont pu partager leurs expériences et proposer des pistes pour notre future bibliothèque, notamment en ce qui concerne la surveillance, la visibilité, le stockage, les espaces communs avec la ludothèque, l'espace café, le mobilier, les sols, l'entrée, etc.

CRÉER DES ZONES 30 KM/H

Extension de la zone 30 km/h et mise en place de zones de rencontre
Les travaux à venir sur et autour du site scolaire vont fortement impacter la mobilité dans la zone. Il s'agit pour la Commune de trouver des solutions à court terme, pendant la durée des travaux, ainsi qu'à long terme, une fois le parking souterrain réalisé. Sur cette thématique, 2024 a été mise à profit pour affiner l'impact des chantiers pour les 2 – 3 prochaines années et proposer des solutions qui permettent de répondre au mieux aux différentes attentes de tous les acteurs concernés.
D'autres secteurs de la Commune ont également fait l'objet d'analyses et de propositions, s'agissant notamment de zones de rencontre.

DÉVELOPPER UN PLAN VÉLO ET RENFORCER LA MOBILITÉ PIÉTONNE

Voie verte
Le tracé de la Voie verte d'agglomération, bien que validé en 2023 pour ce qui est du tronçon traversant le village de Préverenges depuis l'ouest à la hauteur du quartier du Rionzi jusqu'à la RC79, après le cimetière, a fait l'objet d'un examen détaillé pour sa partie ouest, entre le Bief et le quartier du Rionzi. Tant la Commune que Région Morges et la Direction cantonale de la mobilité et des routes (DGMR) ont contribués à la précision de ce tracé et son aménagement.
Les aménagements paysagers ont quant à eux été étudiés sous l'égide du Service des espaces verts.

Chemin du Collège
L'élargissement de l'extrémité Est du Chemin du Collège, en offrant aux riverains un débouché sur l'Avenue de Croix-de-Rive, permettra à la Commune de poursuivre son engagement en faveur de la sécurité et de la mobilité douce. Chaque jour, des centaines d'écoliers empruntent le Chemin du Collège pour se rendre au site scolaire des Voiles du Léman. Consciente de cet enjeu, la Municipalité a souhaité créer un espace où leur sécurité est une priorité absolue. Le développement d'un projet immobilier privé sur la parcelle 72, située à l'angle du Chemin du Collège et de l'Avenue de Croix-de-Rive, a offert une opportunité unique de réaliser cet élargissement dans des conditions avantageuses pour les finances communales. L'accord obtenu avec le nouvel acquéreur de la parcelle 72 a ainsi permis le dépôt devant le Conseil communal du préavis 9/23 en décembre 2023, adopté en mars 2024. La mise à l'enquête publique a donc pu avoir lieu dans le courant de l'année. En réponse aux neuf oppositions et à l'intervention recueillies, la Municipalité a organisé une séance de conciliation le 19 novembre 2024. Ce dialogue constructif avec les parties prenantes a permis de lever toutes les oppositions, témoignant d'une volonté commune d'avancer. Dès lors, le préavis 14/24 « Élargissement en voie mixte de la liaison piétonne entre le Chemin du Collège et l'Avenue de Croix-de-Rive et constitution d'une servitude de passage public à pied et pour tous véhicule en faveur de la Commune sur la parcelle 72 » a pu être déposé auprès du Conseil communal en décembre.

ASSURER UNE CIRCULATION FLUIDE DANS LA COMMUNE

Requalification de la RC1
La requalification de la RC1 vise à améliorer la progression des bus, ancrer la route dans le réseau cantonal de mobilité douce, sécuriser les piétons, vélos et autres, tenir compte des personnes à mobilité

réduite, réduire la coupure entre les deux côtés du village, préserver au maximum l'arborisation et mettre en place des parcours piétons protégés de la chaleur, entre autres. Les études d'avant-projet pour la requalification de la RC1 en traversée de localité se sont poursuivies en collaboration avec les mandataires de la Commune, incluant notamment la finalisation des plans et l'estimation des coûts de réalisation. Parallèlement, la DGMR a poursuivi ses rencontres régulières avec les communes de Morges, Préverenges et Denges pour élaborer le projet de requalification des tronçons hors localités. Ces derniers concernent essentiellement la commune de Préverenges. Les principes ayant pu être validés, tant sur le plan des projets cantonaux que communaux, les deux dossiers ont pu être déposés à l'examen préalable auprès du Canton en automne 2024. Un préavis de demande de crédit d'étude, d'un montant de CHF 565'000.-, a été déposé au Conseil communal.

Parking souterrain mutualisé

Le projet de construction du parking mutualisé, couplé avec celui de la résidence pour séniors, a été mis à l'enquête publique en été 2021. La décision de la Municipalité sur l'octroi du permis de construire est intervenue au premier trimestre 2023. Dans le cadre des réflexions menées pour l'élaboration de l'image directrice du site scolaire et des MEP subséquents, la Municipalité a décidé d'implanter le futur bâtiment dédié aux UAPE au-dessus du futur parking souterrain. Le DDP signé fin septembre avec le superficiaire a été adapté pour permettre à la Commune d'ériger son nouveau bâtiment parascolaire sur le terrain faisant l'objet dudit droit de superficie. À cet effet, de nombreuses séances avec divers intervenants ont été nécessaires.

DÉVELOPPER DES PROJETS DE CHAUFFAGE À DISTANCE ET DURABLE

Mise en place d'un réseau principalement alimenté par l'eau du lac

Faisant suite à la conclusion en 2023 d'un partenariat entre deux acteurs privés et la Commune, ces sociétés ont lancé des études de faisabilité technique et économique pour la réalisation d'un CAD. Plusieurs scénarios ont ainsi pu être présentés et challengés. Les contraintes économiques posent un défi qui a mené à plusieurs changements techniques du projet, avec notamment le renoncement à une nouvelle prise d'eau sur le territoire préverengeois au profit d'une mutualisation de celle déjà en place à St-Sulpice. Des décisions définitives devraient intervenir en début d'année 2025.

REVOIR LA GESTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Image directrice et modernisation de l'éclairage public

Les études pour l'établissement d'une image directrice de l'éclairage public ont été menées tout au long de 2023. Les derniers relevés sur le terrain ont été effectués au début de l'année 2024 et ont permis de finaliser ce projet, qui devrait faire l'objet d'un préavis à l'intention du Conseil communal durant l'année 2025.

Comme pour 2022 et 2023, le quartier au sud de la RC1 a été éteint durant deux nuits consécutives lors de la Nuit des Perséides. La vétusté du réseau d'éclairage public communal fait que l'extinction n'est possible que par tronçon. Les passages pour piétons devant rester allumés la nuit pour des raisons de sécurité, il n'a pas été possible d'éteindre la partie nord des quartiers de la Commune.

RÉAMÉNAGER LA ZONE NAUTIQUE ET LA PLACE DE FÊTE

Mise en valeur de la parcelle 418

En 2021, le projet de valorisation de la zone nautique et de la place de fête a été suspendu. Cette décision a été prise en attendant le résultat de la mise à l'enquête du parking mutualisé sous le mail du collège, mais surtout en raison de la révision du PACom. En effet, l'affectation actuelle de la parcelle ne permet pas la réalisation d'infrastructures touristiques et de loisirs. Ce projet sera donc repris dès l'entrée en vigueur du nouveau PACom.

DÉVELOPPER LES ZONES D'ACTIVITÉ

Image directrice SSDA Morges-Est

Le site industriel de Préverenges, Lonay et Denges a été classé comme site stratégique de développement d'activités (SSDA) dans le Plan directeur cantonal. Il en découle des obligations de développement et de densification, en phase avec la volonté municipale exprimée dans le plan de législature. Comme les changements de réglementation sur cette zone vont avoir des retombées qu'il était nécessaire de coordonner au niveau régional, un organe de gestion regroupant des représentants des Communes, du Canton, de Région Morges et de l'ARCAM a été mis sur pied. Faisant suite à l'étude de l'accessibilité au site menée en 2023, les bureaux Urbaplan et Scope Développement ont été mandatés par l'organe de gestion pour l'élaboration d'une image directrice partagée entre les partenaires. Plusieurs ateliers portant sur la définition des attentes et des besoins ont été mis sur pied durant l'année 2024, qui ont abouti à l'image directrice du SSDA et à un rapport de synthèse. Les premières réflexions quant à la forme et au contenu d'un plan d'affectation communal y relatif ont été menées durant le dernier trimestre de l'année.

MODERNISER LES PROCESSUS DE TRAVAIL ET LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Service de l'urbanisme et des constructions / Service d'instruction publique et d'action sociale

La volonté municipale de rendre l'administration communale efficiente a trouvé écho dans le présent dicastère par les analyses effectuées au sein du Service de l'urbanisme et des constructions (SUC) et du Service d'instruction publique et d'action sociale (SIPAS), pour l'accueil préscolaire et parascolaire. De nombreuses discussions et analyses, menées en 2023 déjà, ont permis d'aboutir à une réorganisation des deux services. Pour le SUC, les rôles de responsable des infrastructures et de responsable des projets stratégiques ont été définis. Pour le SIPAS, la gestion de l'UAPE Les Guifettes a été transférée à l'association « Les Petites Voiles », qui s'occupe désormais de tout l'accueil de jour préscolaire et parascolaire de la Commune (voir ci-après). La réorganisation de ces deux services s'inscrit dans le plan de réorganisation global de l'administration communale.

Accueil de jour des enfants

2024 a été une année particulièrement chargée au niveau de l'accueil de jour des enfants. La constitution, le 26 juin, de l'Association « Les Petites Voiles » a eu un impact important sur les processus de travail et la gestion des ressources humaines. Une équipe professionnelle a été engagée dans l'association, permettant le transfert à l'automne déjà de tous les processus administratifs en lien avec l'accueil de jour de la Commune vers l'association. Certaines tâches déléguées à l'AJEMA ont également été rapatriées. La constitution de cette association a également été l'opportunité pour l'association de parents « Les Optimistes » de transférer leur activité aux Petites Voiles.

Dès le 1er janvier 2025, les structures « Les Guifettes », « Les Optimistes » et « Les Moussaillons », y compris l'ensemble du personnel issu de la Commune et des deux associations de parents, seront gérées par l'association Les Petites Voiles. Le répondant des parents ne sera plus l'AJEMA, mais l'Association.

AMÉLIORER L'ACCUEIL DANS LE BÂTIMENT COMMUNAL

Mettre en place un guichet unique et réorganiser les locaux de l'administration

Tenant compte de l'évolution démographique, des besoins de la population et de la réorganisation des services communaux, une réflexion portant sur les services aux habitants et l'organisation du travail de l'administration a été initiée. En automne 2023, un cahier des charges pour l'élaboration d'un concept pour l'aménagement futur des locaux de l'administration avait été élaboré et un bureau d'architecture mandaté pour faire un état des lieux des locaux, de leur utilisation, des besoins actuels et futurs et pour proposer des pistes de réflexion.
La perspective du déménagement de la garderie située dans l'annexe 1 en octobre 2024 a ainsi permis d'envisager une réorganisation relativement globale du fonctionnement de l'administration. Plusieurs variantes ont été proposées et les réflexions se poursuivront en 2025, une fois notamment que le nouveau Service de la population aura pu prendre toutes ses marques dans les locaux actuels.

ÉLABORATION DU PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL

PACom

En février, le retour de l'examen préalable a permis à la Commune et à ses mandataires d'adapter les dossiers sur les points d'attention mis en avant par les services cantonaux. Des séances ont ainsi régulièrement eu lieu, parfois en présence de délégués cantonaux. Le dossier mis à jour, ses grands principes ont été présentés aux Municipalités voisines, aux CFF et aux MBC en fin d'année. La mise à l'enquête publique est prévue pour mi 2025.

H. Nusbaumer

LES MISSIONS PRINCIPALES DU DICASTÈRE

Service de l'urbanisme et des constructions

- Planifications directrices
- Révision du plan d'affectation communal
- Développement de plans d'affectation
- Autorisations de construire
- Salubrité et conformité
- Planification des grands chantiers communaux
- Gestion et réalisation des grands chantiers communaux
- Etudes et suivi de projets et chantiers communaux
- Suivi de l'entretien des routes, éclairage public, assainissement, rives du lac et cours d'eau
- Géomatique, mise à jour de la base de données cadastrale, gestion de l'occupation du domaine public
- Suivi de la gestion de l'adduction d'eau en collaboration avec les services industriels de Lausanne

SERVICE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET D'ACTION SOCIALE (SIPAS) – PARTIE ACCUEIL DE JOUR DES ENFANTS

- Gestion de l'Unité d'accueil Parascolaire pour Ecoliers (UAPE) les Guifettes
- Réflexions sur l'évolution de l'offre et des besoins d'accueil (grands projets)
- Relations avec les parents et les entités partenaires en matière d'accueil de Jour (OAJE, FAJE, Communes voisines)
- Relations avec les structures d'accueils privées située sur la Commune (Moussaillons, Tom-Pouce, Association Cacahuète)
- Mise en œuvre de la nouvelle structure préscolaire

Effectif en personnel *état au 31.12.24			
	EPT	Employés	Apprenti
Service de l'urbanisme et des constructions	3.8	4	--
Service de l'instruction publique et d'action sociale (SIPAS) répartis sur plusieurs dicastères	1.56	2	--
UAPE Les Guifettes	9.32	15	3

QUELQUES CHIFFRES CLÉS EN 2024

Enquêtes publiques et permis de construire

	2020	2021	2022	2023	2024
Enquêtes publiées	**16**	**19**	**24**	**24**	**15**
Enquêtes en cours au 31.12.24	0	0	1	3	1
Permis délivrés	16	11	9	17	14
Permis refusés	0	0	0	0	1
Demandes d'autorisation sans enquête	**30**	**33**	**57**	**45**	**51**
Autorisations délivrées	28	32	52	45	43
Autorisations refusées	0	0	0	0	0
Autorisations en attente d'une décision	2	1	5	0	8
Objets des permis et autorisations délivrées	**50**	**43**	**61**	**62**	**69**
Villas familiales	2	2	0	1	0
Habitations collectives	2	1	0	0	0
Bâtiments administratifs ou commerciaux, écoles	0	2	0	0	0
Bâtiments artisanaux ou industriels	0	0	0	0	0
Agrandissements, transformations	14	15	8	12	14
Installations solaires	7	12	32	24	26
Garages, abris, piscines, vérandas	3	2	3	4	2
Aménagements routiers	0	0	0	0	0
Rénovations, entretien (peinture, isolations, etc.)	5	7	9	9	13
Divers	17	2	9	12	14
Démolition pure (sans construction)	0	0	0	0	0

Mandats confiés à des tiers

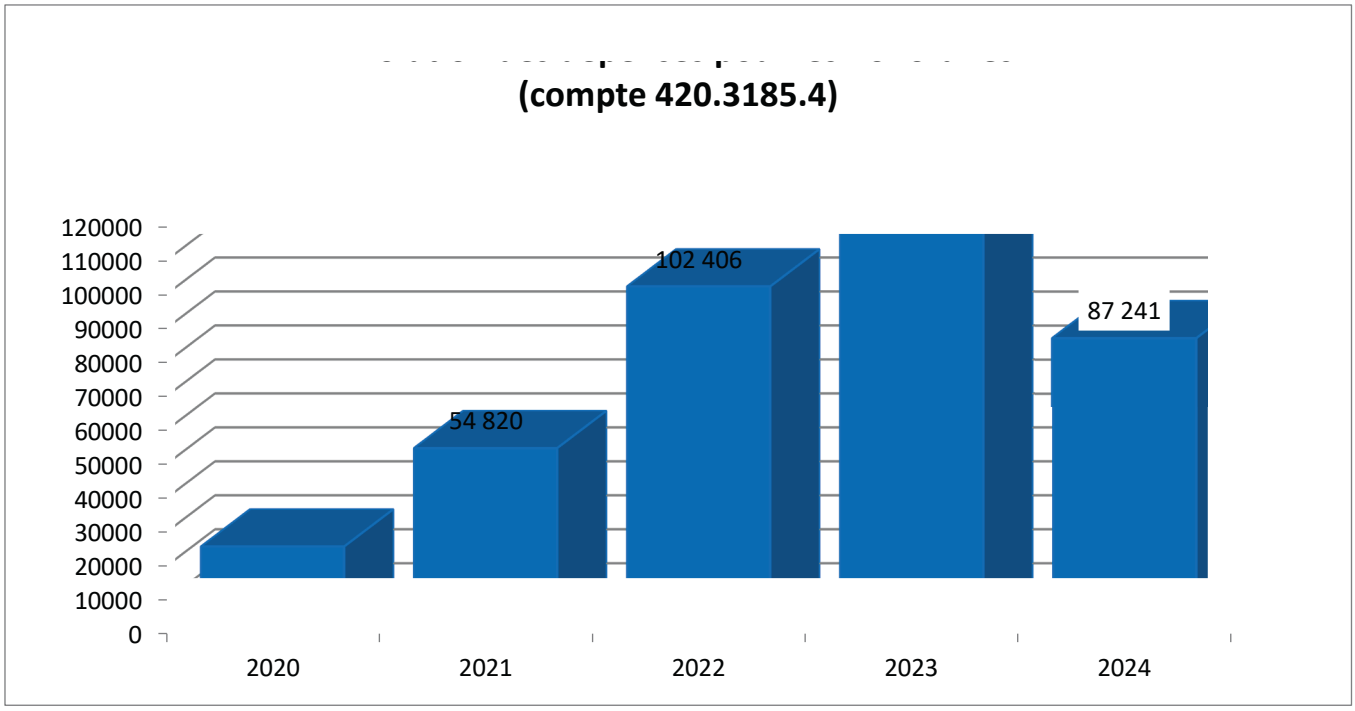

Recours de Droit Administratif

Recours déposés		0	0		1
Recours rejetés		1	0		3

AMF (Accueil en milieu familial) (réseau de mamans de jour)

Familles d'accueil au bénéfice d'une autorisation			

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE – ESPACES VERTS ET VOIRIE - SPORTS

MESSAGE DU MUNICIPAL
M. Alain Garraux

Politiquement, l'année 2024 a montré, une fois de plus, l'importance de soutenir le plus activement possible toutes les personnes qui, bénévolement et tout au long de l'année, s'engagent pour notre belle Commune dans nos sociétés locales. Un soutien évident, visible mais mesuré en fonction des budgets, reste une belle image de l'administration communale et des services directement concernés. Le vivre ensemble passe par cela, bien que le mot « bénévole » qui décrit des fonctions comme Président, Trésorière ou Secrétaire parle de moins en moins à une population toujours plus individualiste. Ce soutien doit perdurer, voire se renforcer, en fonction de l'évolution des mœurs ou des habitudes. Nos services le font clairement ! Le Marché des artisans, Yadlo, le Carnaval ou l'Abbaye doivent continuer à pouvoir compter sur nos services communaux, et ceci à long terme. Le bien vivre ensemble continuera à avoir toute sa place dans notre beau village tant que nous pourrons assumer ce rôle au travers de l'administration communale.

Cette année a aussi confirmé notre besoin d'aller vers un développement plus durable, diminuer notre impact environnemental sur notre territoire. L'évolution de nos méthodes de travail, de nos décisions ou de toute politique allant dans ce sens a montré qu'un point central doit être traité avec précision et finesse : la communication envers nos citoyens. Encore une fois, divers événements ou changements ont montré que les citoyens sont de plus en plus curieux du résultat de certaines décisions, mais qu'en même temps ils n'ont pas profité de tous les canaux de communications que nous offrons actuellement pour bien connaître les tenants et les aboutissants de chaque cas. L'information n'arrive souvent pas jusqu'au citoyen s'il ne prend pas lui-même la peine de s'informer au bon endroit. Profiter de venir assister de temps à autre aux séances du Conseil communal pourrait, par exemple, permettre de comprendre tel investissement ou telle décision politique sans que cela soulève une vague d'interrogations.

Enfin, autour de l'activité communale elle-même, notre Commune est aussi membre de plusieurs associations de communes, qui poursuivent un but commun, comme par exemple, la police (PRM), les pompiers (SIS Morget) ou l'épuration des eaux usées (ERM). Notre présence au législatif intercommunal, ou au comité de direction (CODIR) de certaines de ces entités fait de Préverenges un acteur incontournable de la politique du district au vu de notre taille. Au travers de projets d'importance stratégique (comme le futur renouvellement complet de la STEP et le déplacement de la caserne du SIS Morget) ou de projets plus politiques (comme la révision des statuts de la PRM ou de la PCi), nous sommes au cœur des discussions, décisions et réalisations importantes pour tout notre district. La voix de Préverenges compte ! D'un point de vue financier, les récents budgets communaux nous ont obligé à travailler avec le plus de rigueur possible, de reporter ce qui peut l'être et éviter toute dépense superflue. Tant la Sécurité municipale que la Voirie ont appliqué ces préceptes, et ont tout de même pu effectuer toutes les tâches à la satisfaction de tous.

Je tiens donc à remercier très sincèrement toutes les personnes qui, jour après jour, me permettent d'effectuer mon mandat avec plaisir et efficience et en particulier la Sécurité municipale, la Voirie et espaces verts, ainsi que le support important du Greffe.

Mes 2 services assurent un travail de qualité et assurent un très bon contact avec la population qui se dit tout aussi satisfaite en retour. La stabilité au niveau des ressources humaines de ces 2 services montre aussi que leur fonctionnement est bon, que les employés sont fidèles et qu'avec la qualité du travail qui est délivrée, ces 2 entités amènent des résultats stables et toujours de bonne facture.
Leurs tâches, visibles ou invisibles selon les thématiques, restent toutefois importantes pour le bien-être dans le quotidien de nos citoyens.
Du point de vue opérationnel, l'année 2024 a été marquée par une activité soutenue, avec, par exemple :

- Une réorganisation du service de la Voirie et des espaces verts qui a été intégré au sein d'un nouveau service appelé « SEE » pour Service d'exploitation et de l'environnement.
- L'étude et le remplacement de la balayeuse communale.
- Le lancement de la campagne de vente à prix réduit de containers pour le papier et le carton.
- L'installation et le soutien à l'activité du Tremplin, sur la terrasse de l'Etoile.
- La suite de l'entretien particulier du Sentier des oiseaux.
- La poursuite de la collaboration inter-voirie avec nos communes voisines.
- La désignation du nouveau prestataire de la déchetterie par un appel d'offre par marché public.
- La poursuite du projet de la Voie verte d'agglomération.
- La refonte du règlement sur les sépultures et du cimetière.
- 1 départ et 1 arrivée (en remplacement) au sein de la Sécurité municipale.
- Une nette hausse des auditions de naturalisations.
- Le changement du logiciel de gestion des amendes de parcage, ainsi que le format desdites amendes.
- Ou encore la mise en route du projet du 800ème anniversaire de Préverenges en 2026.

Basé sur les grandes rubriques du plan de législature 2021-2026 de la Municipalité, ces points, ainsi que d'autres, sont détaillés dans les pages qui suivent pour mon dicastère.

A. Garraux

LES MISSIONS PRINCIPALES DU DICASTÈRE

Service des espaces verts et de la voirie

- Entretien et exploitation des routes, de l'assainissement, et des rives du lac et cours d'eau
- Etude et suivi de petits projets et chantiers
- Gestion de la collecte des déchets et l'exploitation de la déchetterie en collaboration avec le prestataire externe
- Entretien et nettoyage de la plage, des WC publics et du mobilier urbain
- Entretien des véhicules et le parc de machines
- Fourniture du matériel et soutien aux sociétés locales lors de manifestations
- Entretien et gestion des espaces verts, les places de sports, jeux
- Entretien du patrimoine arboricole
- Suivi des demandes d'abattage sur le domaine public ou privé
- Gestion du cimetière et entretien des tombes (avec l'appui de la Sécurité municipale)

Sécurité municipale

- Entretien du parc des horodateurs
- Contrôle du stationnement sur le territoire communal
- Prestations de service en lien avec la sécurité publique pour les communes de Denges, Lonay, Echichens, Bremblens, Aclens et Romanel-sur-Morges
- Notification des commandements de payer
- Établissement des rapports d'enquête pour les naturalisations
- Application de la loi sur les amendes d'ordres communales (LAOC)
- Dénonciation des violations au Règlement Général de Police (RGP)
- Collaboration avec Police-secours ainsi que la brigade de proximité de la Police Région Morges (PRM)
- Réalisation de projets de circulation routière et pose de la signalisation
- Mise en place des dispositifs de signalisation lors de manifestations et prise des mesures de sécurité nécessaires
- Mise en fourrière des deux roues abandonnés
- Tâches de police du commerce
- Gestion du service communal des inhumations et incinérations (gestion du cimetière, en collaboration avec le Service de voirie)

Tâches déléguées

Plusieurs prestations sont exécutées sur délégation de compétences par des associations intercommunales à savoir :

- *Tâches de Police-secours et police de proximité : déléguées à Police Région Morges (PRM)*
- *Tâches du service du feu : déléguées au SIS Morget*
- *Assainissement et épuration : Epuration Région Morgienne (ERM)*

Dans deux des cas (ERM/PRM), M. Alain Garraux, Municipal, est membre des comités de direction (CODIR) de ces deux associations de communes régies par les articles 113 et ss de la Loi sur les communes.

Effectif en personnel *état au 31.12.24			
	EPT	Employés	Apprenti
Service des espaces verts et de la voirie	9.57	10	1
Sécurité municipale	5.20	5.5	--

LES RÉALISATIONS DU DICASTÈRE EN 2024

Nos deux services les plus visibles de la population, soit celui de la Sécurité municipale et celui de la Voirie et des espaces verts, ont à nouveau bien atteint les objectifs fixés qui sont d'assumer les rôles qui leur sont dévolus pour que toutes et tous nous passions de beaux moments dans tous les événements, publics ou privés, qui jalonnent une année préverengeoise.
Du côté du sport aussi, le soutien communal a perduré, malgré les budgets toujours aussi serrés, pour l'ensemble des sociétés sportives locales.
En termes purement du personnel, le service de la Sécurité municipale a connu l'arrivée d'un nouveau collaborateur en remplacement d'un employé de longue date.
A la Voirie, 1 remplacement a aussi été effectué et c'est avec plaisir que nous avons accueilli la seconde femme au sein de ce service historiquement très masculin.

FAVORISER LE LIEN SOCIAL ET L'INTÉGRATION

Soutien à l'organisation du 1er août

Plusieurs services communaux sont regroupés afin d'offrir à la population une fête du 1er août simple, conviviale et ouverte à tous.

Avec l'aide de la Voirie et de la Sécurité municipale notamment, cette fête a légèrement changé de format en cette année 2024. Une refonte complète du site, avec des changements de place, l'ajout d'une nouvelle tente, et une disposition plus réfléchie, a permis de tester une nouvelle forme de fête, toujours aussi sympathique. Les retours ont été bons, quelques adaptations seront encore faites en 2025.

Je tiens ici à relever la forte implication et le très bon travail fait par les équipes de la Voirie (avec toute la mise en place et la gestion du site), ainsi que par la Sécurité municipale qui gère la sécurité de tout le site, celle du cortège, puis aussi celle de l'allumage du feu.

Ces travailleurs, un peu dans l'ombre, nous permettent d'offrir un événement toujours très apprécié, qui fonctionne et qui permet à tous de se retrouver dans ce moment assez solennel.

Figure 1 - Le stand de nourriture en fin de journée (source A Garraux).

Organisation d'un don du sang à Préverenges

En 2024, pour la première fois, notre Commune a accueilli une journée de Don du Sang publique, à l'initiative du Chef de service de la Sécurité municipale. Elle a notamment pu se tenir grâce au soutien de tout le service de la Sécurité municipale, et en étroite collaboration avec Transfusion CRS Suisse.

Celle-ci a connu un très beau succès pour une première. 72 poches et 30 nouveaux donneurs ont été recensés ! Ce résultat est incroyable selon l'équipe en charge. On le doit en particulier à une organisation qui s'est déroulée parfaitement et sans accroc.

Transfusion CRS Suisse a salué cette opération et a sincèrement remercié l'organisation communale.

Cette journée a clairement permis de créer un lien, permettre des rencontres entre citoyens, le tout dans une ambiance très bienveillante et professionnelle.

Figure 2 - Don du Sang à l'Aula du collège Bâbord (source Service de la Sécurité municipale)

DYNAMISER LA VIE COMMUNALE

Développer des infrastructures de sport en extérieur

A la suite des opérations pour le Street Workout, puis le PumpTrack, la Commune a soutenu le Unihockey Club Yens-Morges dans sa proposition de mettre à disposition une piste estivale de pratique de l'Unihockey. Afin que tout un chacun puisse en profiter, elle a été installée sur une partie du terrain rouge situé au centre du complexe scolaire des Voiles du Léman.

Les services communaux ont soutenu cette démarche et ont collaboré à l'installation de la piste et au stockage du matériel durant ces 6 semaines de présence sur le site.

Pour les intéressés, rendez-vous sur le site https://www.ucyensmorges.ch

Figure 3 – Installation d'une piste publique d'Unihockey aux Voiles du Léman (source A Garraux).

Soutien et collaboration active avec « Le Tremplin »

A la suite de la décision municipale de proposer et soutenir une animation de moyenne durée (quelques mois) sur le site de la terrasse de l'Etoile, une première buvette estivale avait été soutenue en été 2023 : « Le 28 ». Leurs exploitants n'ayant pas renouvelé l'expérience, c'est un nouveau projet, « Le Tremplin » qui a pris possession de cette belle terrasse pour tout l'été 2024. Les services communaux, et en particulier la Voirie et espaces verts, ont passé un temps non négligeable à préparer et adapter cette zone afin que le Tremplin puisse exploiter son projet au plus vite au printemps.

Un arboriste professionnel a été sollicité afin d'étayer le Marronnier qui sied au centre de la terrasse. Recevoir du public dans une zone adaptée, sécurisée et plutôt agréable, la mission a été remplie comme attendue.

METTRE EN VALEUR LE LITTORAL

Poursuite de l'entretien au Sentier des Oiseaux

Ce sentier, toujours très apprécié de nombreuses et nombreux passants et randonneurs est assez complexe à gérer au quotidien. En effet, il est tout d'abord situé sur des parcelles communales (1), cantonales (plusieurs) et surtout privées (nombreuses). Et son statut légal n'a pas été formalisé au cours du temps et il n'est à ce jour ni un sentier pédestre officiel, ni un chemin public faisant partie des mobilités officielles communales. Il existe, le public peut y passer, mais aucun grand entretien lourd n'y est autorisé par l'autorité cantonale.

Le Service de la voirie doit continuellement y offrir des solutions simples, peu impactantes, durables et économiques pour maintenir le sentier dans son état, sans plus.

La réparation d'un muret de soutènement le long du sentier en est un exemple. Seule une réfection minime et dans un état identique de celui d'origine peut être réalisée.

Figure 4 – Solution d'entretien minimal au Sentier des Oiseaux (source L Berger).

Optimiser le ramassage des déchets cartons/papier

Depuis bien des années, la Commune offre un ramassage en rue du papier et des cartons. Ce faisant, on remarque que le dépôt de ces déchets à même le sol pose plusieurs problèmes, comme le fait qu'ils soient mouillés s'il pleut (donc plus lourds aussi), que les éboueurs doivent se baisser pour les ramasser, que cela ne donne pas une belle image pour les rues et que ces déchets sont aussi à la merci de toute déprédation et éparpillement car accessibles à tous.

Le Service de la voirie a donc proposé une campagne de vente à prix préférentiels très intéressants pour des nouveaux containers gris permettant d'y mettre en tout temps le papier/carton, à l'abri et avec un résultat visuel neutre pour le paysage. Plus pratique pour les éboueurs, plus propre pour les rues, mieux pour la santé, moins de manipulations. Cette campagne a rencontré un beau succès, au vu de la vente totale de 35 containers en 3 contenances différentes. Cette vente continue d'ailleurs en 2025.

Figure 5- Le ramassage des déchets papier/carton en containers gris améliore encore le service de ramassage en porte-à-porte (source L Berger).

Poursuite de l'action de la Plage Zéro Déchet

L'opération Plage Zéro Déchet, initiée en 2022, est finalement rentrée dans les mœurs et le service du SEE, pour sa partie Voirie, peut être satisfait du travail fourni et surtout de l'état général des berges et de la plage.

Il reste encore quelques petits couacs, surtout avec des personnes que nous n'arrivons clairement pas à toucher avec de l'information ou de la sensibilisation : les noctambules. En soirée, jusqu'à même tard le soir, la constatation est que la plage et ses abords restent le plus souvent très propres et sans déchet particulier. Cependant, le matin, quand la Voirie vient faire sa tournée de la plage pour l'entretien et le nettoyage, force est de constater qu'elle a parfois une mauvaise surprise selon les endroits incriminés. Rien de grave ni de trop volumineux en tant que tel, mais il est vrai que l'effort sur la communication et la sensibilisation doit être poursuivi, comme prévu dès le début de cette opération.

Figure 6 - Plage sans poubelle et souche laissée pour la biodiversité des lieux (source A Garraux).

PRÉSERVER LES ESPACES VERTS

Participer à l'inventaire préliminaire des arbres remarquables

Le Service de la voirie et des espaces verts a activement participé à la création du premier inventaire des arbres au potentiel remarquable sur le territoire communal.

Cette opération vise à identifier tous les sujets d'importance de la Commune (sur du territoire autant public que privé) puis de les évaluer selon quelques critères bien précis afin de les proposer (ou pas) à l'inventaire cantonal des arbres remarquables.

Afin d'optimiser les ressources et aussi d'unifier les méthodes d'inventaires et de travail, notre Commune s'est appuyée sur le projet initié par notre entité intercommunale nommée « Région Morges ». Celle-ci a mené le projet au sens organisationnel, puis les services communaux des membres ont réalisé en collaboration avec Région Morges un inventaire sur le terrain, indentification, rendez-vous chez les propriétaires, etc...

Le résultat est un inventaire très fin et précis, commune par commune, et qui va nous servir à avoir une image exacte des sujets importants qui recouvrent notre territoire communal. Le bilan d'une telle opération se monte à une liste exacte et complète de tous les sujets identifiés, ainsi qu'une fiche par sujet avec tous les détails possibles sur sa situation, âge, état sanitaire, ou encore son intérêt.

A l'heure où le maintien des arbres existants, ainsi que leur abattage fait beaucoup discuter (et à raison), un tel outil est primordial pour garder tous les sujets encore en bonne santé, parfois même très âgés et qui sont pour notre population une source de vie et de fraîcheur bienvenus.

La fiche ci-dessous vous montre à quoi ressemble un tel inventaire et la notation obtenue :

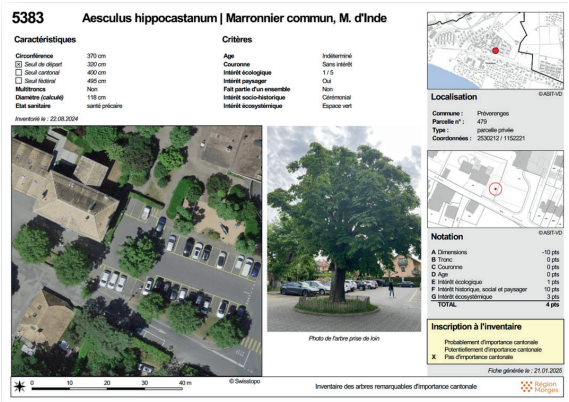

Figure 7 - Fiche signalétique d'un arbre remarquable (source Région Morges)

UNE ADMINISTRATION EFFICIENTE

Intégration du nouveau service du SEE (Service d'exploitation et de l'environnement)

A la suite d'une évaluation externe pour optimiser notre administration communale, décision a été prise par la Municipalité de créer un tout nouveau service, avec un seul Chef de service à sa tête et de le nommer SEE (Service d'exploitation et de l'environnement).

Il regroupe les ex-services des Bâtiments et de la Voirie et espaces verts. Les employés de ce genre de service ont d'ailleurs une seule et même formation de base pour le CFC : agent d'exploitation. Ceci faisait donc tout son sens.

Appel d'offre de marché public pour la gestion de notre déchetterie communale

Depuis maintenant quelques années, les municipalités successives ont souhaité confier la gestion de notre déchetterie à des professionnels du domaine, qui sont au fait des méthodes et de toute la gestion des déchets, des exutoires, etc...

Le marché public précédant étant arrivé à son terme en fin d'année, nous avons donc relancé un appel d'offre au début 2024. Comme le veut la loi et les règles en la matière, la Commune a fixé un certain nombre de critères très objectifs, comme les horaires, des références identiques pour d'autres communes, les normes de pollution des camions, la formation des employés ou le prix offert. Ce dernier n'a d'ailleurs pas le poids décisif si l'on décide de lui donner une importance moindre par rapport à d'autres critères. La qualité doit aussi pouvoir primer sur le prix !

Cet appel a donc finalement désigné un autre prestataire que celui qui officiait depuis 5 ans dans notre Commune. Toute l'opération de changement a été planifiée et exécutée comme prévu en date du mardi 31 décembre 2024 à la mi-journée. Tout s'est bien passé, et les citoyens ont pu reprendre le chemin de leur déchetterie dès le 3 janvier déjà sans aucun problème. Je tiens, ici, à remercier le nouveau chef de service du SEE, ainsi que son responsable de secteur Voirie/Espaces verts pour leur très bonne gestion de ce projet pas très compliquée mais très sensible pour nos citoyens.

Figure 8- Passage au nouveau prestataire de déchetterie à fin décembre 2024 (source A Garraux)

Refonte du règlement communal sur les sépultures et le cimetière

Une des activités, assez peu visible, d'une administration est aussi de régulièrement revoir ou refondre les règlements communaux, ceci en fonction des évolutions légales, des demandes cantonales, ou tout simplement pour le remettre aux normes avec quelques nouveautés.

Dans ce cadre, un préavis au conseil communal a proposé de refondre complètement notre vétuste règlement communal des sépultures et du cimetière. Celui-ci a été accepté très largement lors du vote du conseil et nous avons donc, maintenant, un règlement actuel et prêt pour le futur de cette zone chère aux citoyens qui y ont un ou plusieurs membres de leur famille. Pour rappel, tous les règlements communaux actuellement en vigueur se trouvent sur notre site internet communal sous le lien https://www.preverenges.ch/reglemente.

Figure 9- Vue de l'entrée du cimetière communal (source A Garraux)

Modernisation du processus du traitement des amendes d'ordre

La mise en place d'une nouvelle solution de délivrance et de gestion des amendes d'ordre a été faite en 2024. Cette solution nous a fait changer de manière de distribuer ces amendes en passant du vieux bulletin de versement joint à une amende papier, à l'amende moderne, avec un QR code, et qui permet une bien meilleure traçabilité et une gestion plus rapide du processus.

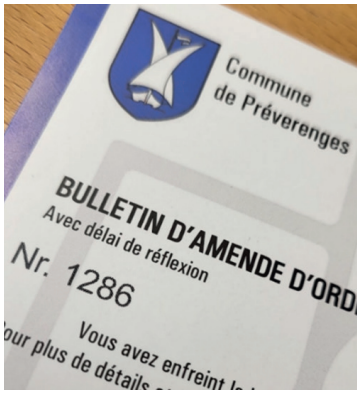

La Sécurité municipale a donc pu s'équiper d'appareils plus modernes, et d'une gestion administrative plus précise et rapide qu'auparavant. Constamment augmenter l'efficience des actions communales fait aussi partie de nos priorités au vu de l'augmentation naturelle des besoins, de la complexité des règlements ou des demandes citoyennes de plus en plus nombreuses.

COLLABORATIONS ET ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES

Cours intercommunal sur les prairies fleuries

Les 4 communes de Denges, Echandens, Lonay et Préverenges ont poursuivi leur collaboration pour la Voirie et les Espaces verts. En 2024, un cours a particulièrement été organisé pour ces entités, afin d'optimiser le temps et les budgets.

Ce cours portait sur l'entretien des prairies fleuries. Pour rappel, l'heure des beaux gazons bien verts, traités avec des produits ou très régulièrement tondus avec des machines tend de plus en plus à arriver vers une évolution plus naturelle, plus vers une gestion dite « différenciée ». Cette alternative écologique au gazon augmente la biodiversité végétale et animale bien plus que n'importe quel espace qu'il recèle. Elle offre ainsi une touche champêtre et naturelle à votre jardin. Semée au printemps, elle réjouit tout l'été jusqu'aux gelées pour un coût et un entretien minime. Elle attire toute une faune qui y trouve refuge et nourriture.

Aller dans ce sens pour une partie de nos surfaces communales engazonnées prend ainsi tout son sens pour la biodiversité qui est mise à mal dans bon nombre de projets humains.

Figure 11- Une prairie fleurie (image d'illustration)

Association Police Région Morges (PRM)

L'année 2024 a été principalement marquée par une nouvelle évolution du dossier « Révision des Statuts ». Politiquement, ce processus a, de nouveau, connu le dépôt d'une nouvelle version consensuelle qui a été soumise en consultation dans les 6 Communes qui composent l'Association Police Région Morges. Cette consultation a donné lieu à de nouvelles remarques ou amendements de la part des Municipalités et/ou des commissions consultatives. Le tout a été finalement compulsé dans une énième version qui a été renvoyée en toute fin d'année pour un nouveau round de consultation. Le Comité de Direction de la PRM, ainsi que le conseil intercommunal, espèrent vivement que 2024 aura été la dernière année de consultation et de négociation pour ces statuts. Si ceux-ci sont enfin acceptés et validés en 2025, la poursuite du processus de modernisation entrera alors dans la phase des règlements communaux de police.

Figure 12- Entrée de l'Hôtel de Police à Morges

Association pour l'Epuration de la Région Morgienne (ERM)

Après plusieurs années d'étude, d'adaptations, de corrections, et une autorisation préalable d'implantation (API), une version finalisée du projet de la nouvelle STEP de Morges a enfin pu être déposée à l'enquête en 2024. Le Comité de Direction a effectué un très important travail, de longue haleine, en étroite collaboration avec les différents mandataires sollicités et le tout a pu permettre ce dépôt.

La qualité du projet, sans aucune demande de dérogation communale, est arrivé au bout du processus et seulement 3 oppositions ont été formellement déposées dans le délai imparti.

Le traitement de ces oppositions était encore en cours à fin 2024, mais l'ERM a bon espoir que celles-ci puissent être levées et le projet enfin passer au stade suivant, le dépôt d'un préavis de construction. Si tout se passe comme prévu avec cette prochaine étape en 2025, l'ERM pourra donner le premier coup de pioche en 2026. Le but de commencer les travaux avant la fin de la législature en cours serait donc atteint !

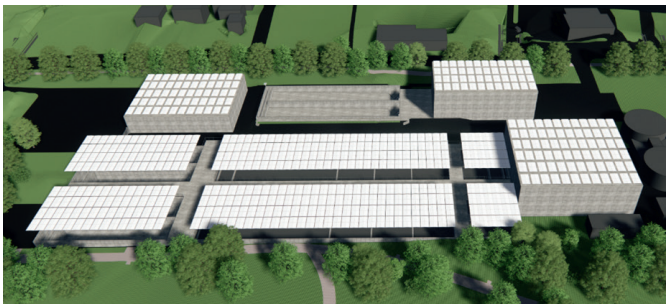

Figure 13- Maquette 3D du futur site de l'ERM rénové et agrandi (source ERM).

QUELQUES CHIFFRES CLÉS EN 2024

Déchets ménagers (ordures ménagères) (en kg)

	2021	2022	2023	**2024**	**Variation %**
Total	581'530.00	570'320.00	590’390	**566’320**	**-4.1%**
par habitant	110.90	107.22	112.58	**106.85**	

Sources des revenus communaux principaux de la Sécurité municipale

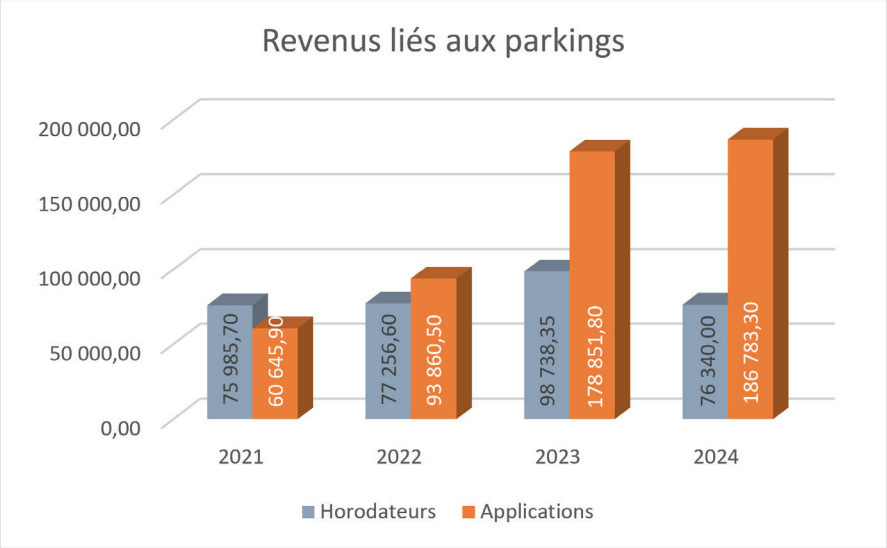

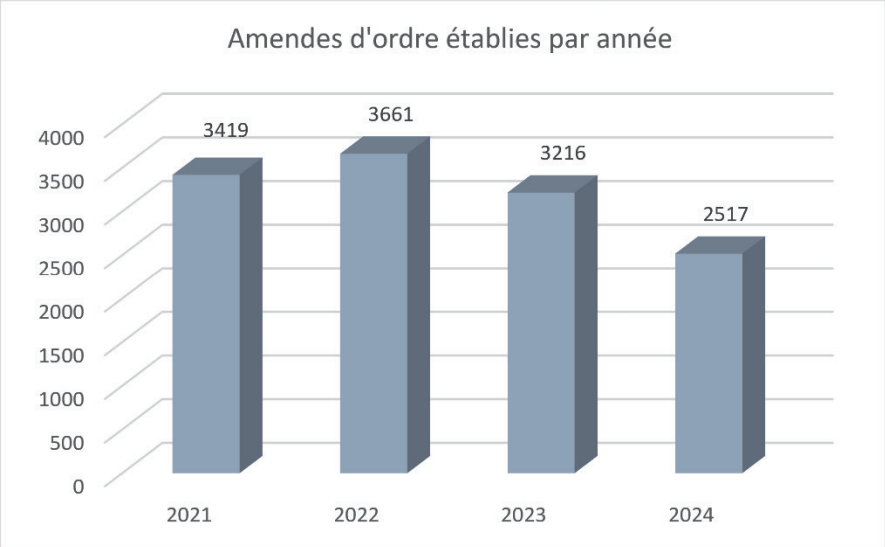

Taxe au sac

	2023		**2024**	
Type OM	**Tonnage**	**Kg/habitant**	**Tonnage**	**Kg/habitant**
Sacs taxés	590.39	112.58	566.32	107,13
Ordures « Voirie »	20.02	3.81	25.17	4,76

Ordures « Plage »	Env. 6.0		*Env. 6.0*	
Tonnage TOTAL (tout compris)	616.41		***597.49***	

Ordures récoltées à la plage par année :

Année	Tonnes
2024	~6.0
2023	~6.0
2022	7.26
2021	9.07 **
2020	2.910 *
2019	21.18

* Année de pandémie, plage fermée.

** Année de pandémie, à ce moment, les volumes étaient conséquents mais les tonnages faibles.

Il est très difficile de quantifier précisément les déchets générés par les activités de la plage en été. En effet, jusqu'en 2021, nous avions des containers hors sols, gérés par un prestataire, et qui étaient pesés à chaque levée. Ceci nous donnait une vision précise mais avait un certain coût aussi.

Depuis 2022, les déchets dits « communaux » (comme la plage ou les poubelles disséminées sur le territoire communal) sont mis dans les containers 770 litres qui se trouvent à la voirie. Mais ce service n'a pas de système de pesée, ce qui ne permet de chiffres exacts.

Heures effectuées par la Sécurité municipale sur ses différentes missions

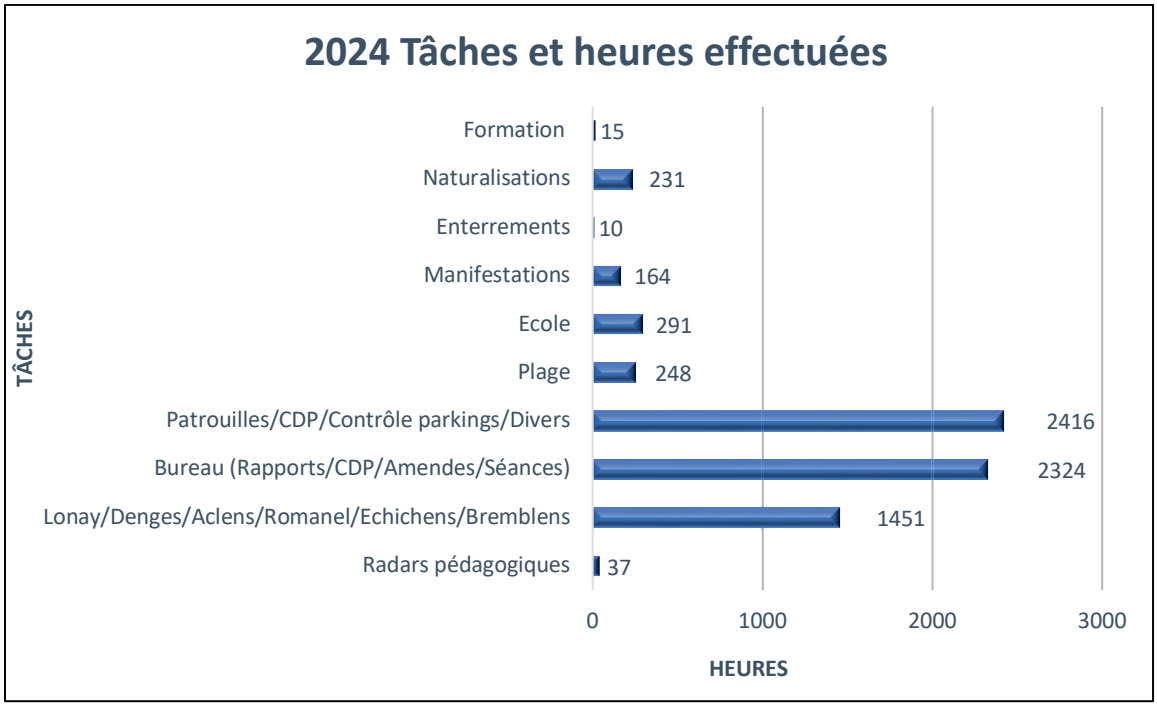

Horodateurs

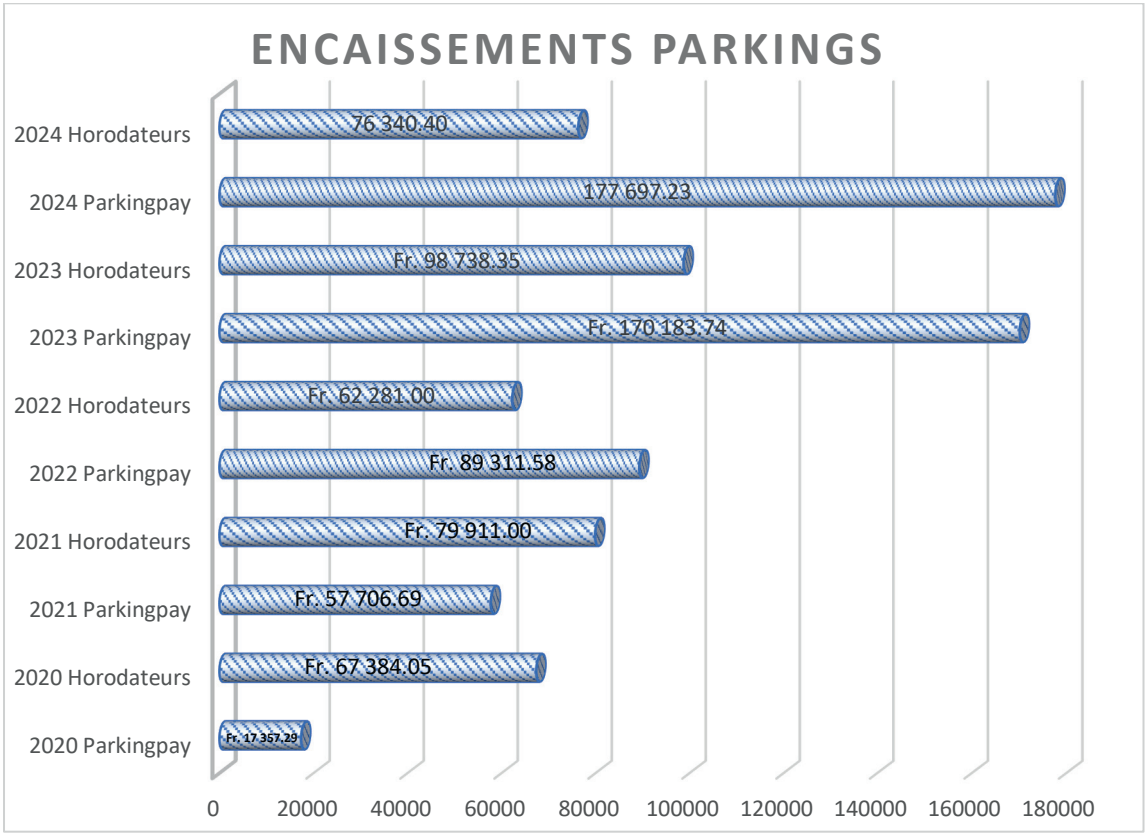

8. DURABILITÉ - TRANSPORTS PUBLICS - EXPLOITATION DES BÂTIMENTS ET DES DOMAINES COMMUNAUX – INFORMATIQUE

MESSAGE DU MUNICIPAL
M. MANUEL ZENGER

INFORMATIQUE

Sécurité informatique

De nouvelles avancées ont été réalisées en 2024 en matière de sécurité informatique. Après de bons résultats lors d'un audit mené en 2023, l'équipe informatique de la Commune a mis en œuvre une série d'actions pour remédier efficacement aux points de sécurité encore relevés dans cet audit. Afin de s'assurer de la pertinence et de l'efficacité des mesures correctives mises en place, un test de validation externe a été réalisé. Ce contrôle indépendant a permis de confirmer que les résolutions implémentées répondaient aux exigences de sécurité attendues, tout en identifiant, le cas échéant, des pistes d'amélioration supplémentaires.

La commune de Préverenges a également participé à l'exercice cantonal de gestion de cybercrise de décembre 2024 (CYBER24). Placé sous l'égide de l'État-major cantonal de conduite (EMCC) et de la Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI), cet exercice offre aux entités invitées – notamment le CHUV et les communes ayant choisi d'y participer – l'opportunité de tester et d'optimiser leurs cellules de crise ainsi que leurs procédures de réponse en situation de cybercrise. Par ailleurs, plusieurs points d'amélioration ont été identifiés à Préverenges.

BÂTIMENTS

Organisation interne

Depuis 2024, le secteur des bâtiments fait désormais partie du Service de l'exploitation, de l'environnement et de la durabilité, dirigé par un chef de service et secondé par deux responsables de secteur : l'un pour les bâtiments et l'autre pour la voirie et les espaces verts, la durabilité constituant une unité supplémentaire. En août 2024, M. Autieri a été engagé comme nouveau responsable de secteur des bâtiments, et en novembre 2024, M. Barbera a été nommé chef de service. Nous remercions M. Morattel (ancien adjoint du chef de service) et M. Cokovic (ancien chef de service) pour les services rendus à la Commune.

Inondation à Tribord

Dans la nuit du 20 au 21 juillet, une inondation importante a frappé le deuxième étage du Collège Tribord à la suite de la rupture d'une conduite d'eau claire. Bien que le sinistre soit survenu pendant un week-end et en plein été, il a été rapidement constaté le lendemain, permettant une intervention immédiate des pompiers et des employés communaux. Néanmoins, l'inondation a causé d'importants dégâts, affectant l'ensemble des étages, avec un volume d'eau estimé à 120'000 litres.

Pour permettre l'exploitation temporaire du bâtiment et limiter les conséquences, d'intenses travaux d'assèchement ainsi que des vérifications techniques ont été réalisés début août 2024. Le bâtiment a ainsi pu être réutilisé en toute sécurité dès le 19 août, à l'occasion de la rentrée scolaire.

Par la suite, un mandat de chef de projet – en qualité d'assistant à maître d'ouvrage – a été confié à une entreprise spécialisée pour assurer le suivi des travaux. En novembre 2024, à l'issue des travaux préparatoires, les exigences, notamment celles formulées par notre assurance, se sont précisées. De nouvelles demandes, plus strictes et visant à garantir la sécurité ainsi que la conformité des interventions, ont été émises, rendant indispensable le recours à une direction des travaux spécialisée. Les rénovations se dérouleront étage par étage,

grâce à l'installation de pavillons destinés à accueillir les élèves. Au total, huit classes provisoires – soit l'équivalent d'un étage – ont été aménagées dans la cour de l'école. La suite des opérations se poursuit en 2025.
La Municipalité exprime sa reconnaissance envers le personnel du Service des bâtiments et du Service de l'urbanisme, dont le travail effectué dans l'urgence a permis d'assurer une rentrée des classes dans de bonnes conditions. Elle remercie également le directeur et les membres du corps enseignant impactés pour leur investissement dans la gestion du sinistre et la recherche de solutions afin de permettre le déroulement normal de la nouvelle année scolaire.

Bâtiment de la voirie
Afin d'éviter de nouvelles infiltrations d'eau, l'étanchéité de la zone de jonction entre la toiture et le mur a été refaite. Un revêtement protecteur a été ajouté afin d'offrir une protection supplémentaire à cette nouvelle étanchéité. L'étanchéité des coupoles est en cours de réfection (en 2025).

Gestion électrique des salles
La gestion électronique des salles vise à simplifier l'organisation des locations et, à terme, à réduire le travail administratif lié à leur attribution. Bien que ce projet ait été proposé il y a plusieurs années par le Service des bâtiments et le Service informatique, il n'a été intégré au budget communal qu'en 2024, en raison de contraintes économiques. Par ailleurs, son développement final a été légèrement ajusté suite à l'arrivée – respectivement en milieu et en fin d'année 2024, du nouveau Secrétaire municipal et du nouveau chef de service. La phase de test est prévue pour début 2025, et une mise en œuvre complète est envisagée pour le deuxième semestre 2025.

Logistique des événements préverengeois et soutien aux sociétés locales
Dans le cadre des événements à Préverenges, le Secteur des bâtiments a préparé et aménagé différentes salles communales en installant le matériel nécessaire (scène, mobilier, signalétique) et en coordonnant les interventions techniques (éclairage, chauffage, sécurité) afin d'offrir des sites adaptés et fonctionnels. Pour les manifestations privées, il a veillé à mettre à disposition des infrastructures sécurisées et conformes aux normes techniques, tandis que pour les activités scolaires, il a aménagé des sites spécifiques (salle polyvalente, foyer de la cantine, etc.), fourni le matériel adéquat (tables, chaises, équipements audiovisuels) et géré les installations techniques pour garantir le bon déroulement de chaque événement.

DURABILITÉ

Stratégie énergétique et environnementale
La commune de Préverenges poursuit ses engagements en matière d'énergie et de climat, visant à réduire significativement son empreinte environnementale. La durabilité est une priorité dans l'ensemble de ses projets, qu'il s'agisse de nouvelles constructions, de systèmes de chauffage ou de produits de nettoyage. Dans le domaine des transports, les différents services communaux s'efforcent de limiter leur impact écologique en privilégiant, lorsque cela est possible, les déplacements à pied ou à vélo. À défaut, ils ont recours de plus en plus aux véhicules à propulsion électrique.

Chauffage à distance
La Municipalité de Préverenges a poursuivi en 2024 la planification énergétique territoriale, intégrant des scénarios de sortie du gaz et du mazout, ainsi que le futur déploiement de réseaux de chauffage basés sur des énergies renouvelables, telles que l'utilisation de l'eau du lac, la géothermie et d'autres technologies. En 2024, des séances de travail régulières ont eu lieu afin de faire avancer la planification de ces projets, en collaboration avec Romande Énergie SA et LaZur Énergie SA, une entité détenue conjointement par les Villes de Lausanne et de Zürich, via leurs services industriels respectifs.

Traitement des micropolluants par l'ERM
De nombreux micropolluants parviennent aux stations d'épuration (STEP) via les eaux usées. Ces substances comprennent notamment des agents anticorrosion (comme le benzotriazole), des médicaments (tels que la metformine, utilisée contre le diabète, l'ibuprofène, un anti-inflammatoire, ainsi que divers antibiotiques et autres médicaments), ainsi que des pesticides (comme le DEET (N,N-diéthyl-3-méthylbenzamide), produit chimique connu comme répulsif contre les insectes).
Afin de traiter ces micropolluants, l'ERM avait déposé en 2019 un premier projet, qui a malheureusement été bloqué par les autorités compétentes en raison d'oppositions, principalement pour des considérations esthétiques. En 2024, un nouveau projet, tenant compte des préoccupations exprimées, a été présenté et soumis à l'enquête publique. Un préavis est attendu pour juin 2025, et le début des travaux est envisagé dès 2026, voire 2027. Bien qu'il faille encore attendre quelques années avant que ces micropolluants puissent être efficacement traités, c'est une avancée très réjouissante pour la qualité des eaux de notre région.

Charte des jardins et protection de l'environnement
Dans un esprit de développement durable et pour promouvoir des jardins respectueux de l'environnement, la commune de Préverenges a poursuivi en 2024, comme les années précédentes, son engagement en soutenant l'adhésion des habitants disposant d'un jardin à la Charte des Jardins. Cette année, de nouveaux propriétaires ont rejoint cette initiative. Afin de montrer l'exemple, la Commune, via son Service des espaces verts, renonce totalement aux pesticides et adopte un entretien différencié sur plusieurs sites, favorisant ainsi la biodiversité.

Festival du film vert, exposition et conférences sur le thème de la durabilité
Différentes manifestations publiques de sensibilisation aux enjeux de durabilité ont été réalisées ou coorganisées par la Municipalité en 2024. Il s'agit notamment du Festival du film vert, qui a rencontré un succès notable avec une fréquentation significative. La démarche initiale a été faite par Mme Sandra Gibbons, Conseillère communale et membre du jury du Festival du film vert. Plusieurs films ont été projetés, notamment « Mode à tout prix » d'Isabelle Aeschlimann, qui a réalisé un film sur l'industrie de l'habillement.
En octobre, la Maison de Commune de Préverenges a accueilli l'exposition « Vivre plus mieux » ou « Comment vivre avec les ressources d'une seule planète », initiée par M. Yves Golay-Fleurdelys, architecte EPFL SIA, expert en durabilité et résident de la Commune. Cet événement a été organisé en étroite collaboration avec l'association Les grands-parents pour le climat de Préverenges et la Municipalité de Préverenges. Au cours de l'exposition, deux conférences ont enrichi le programme. La première, animée par M. Yves Golay-Fleurdelys, a permis d'approfondir la thématique de l'exposition en examinant comment

vivre avec les ressources d'une planète. Puis une seconde conférence, présentée par Edward Farmer, professeur honoraire au Département de biologie moléculaire végétale de l'Université de Lausanne, a exposé des gestes simples que chacun peut adopter pour « aider la nature ». L'exposition et ces conférences ont rencontré un vif succès, le public ayant particulièrement apprécié la qualité des explications, à la fois compétentes et accessibles. Ces événements ont pu voir le jour grâce à l'aide précieuse des bénévoles, notamment Mme Sandra Gibbons, Mme Isabelle Ihmle, Mme Claudine Meylan, Mme Yolande Duprex et M. Yves Golay-Fleurdelys, ainsi que de toutes les personnes ayant contribué à leur réussite.

Un autre événement a été organisé en novembre : un atelier dans le même esprit, offrant aux participants la possibilité de calculer leur empreinte environnementale de manière ludique, sous la forme d'un « nombre de planètes ».

Conférence donnée par M. Yves Golay-Fleurdelys

Conférence de M. Edward Farmer, professeur honoraire

Festival du film vert 2024 à Préverenges

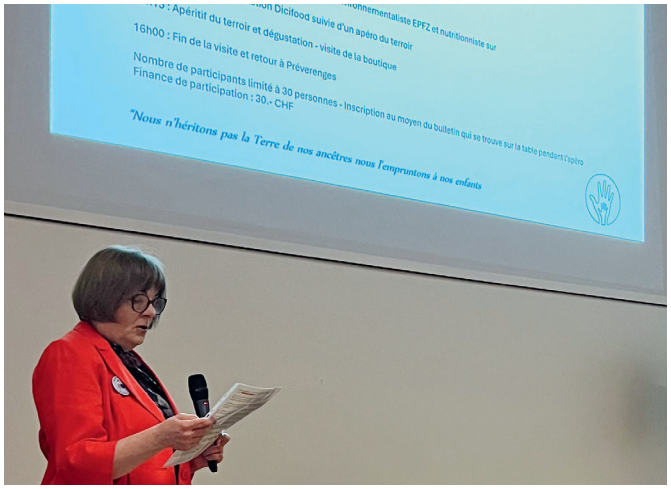

Sandra Gibbons (Festival du film vert)

Isabelle Aechlimann (Film : Mode à tout prix)

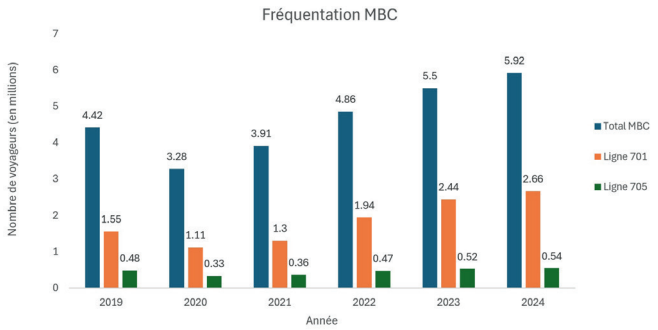

Tableau de la fréquentation des MBC

Transports publics
La fréquentation des bus MBC suit une dynamique encourageante. Après une forte baisse entre 2019 et 2020, puis une reprise timide en 2021, elle a largement dépassé en 2023 son niveau de 2019. Cette tendance positive s'est poursuivie en 2024, avec une hausse particulièrement marquée sur la ligne 701 (+72 % par rapport à 2019), tandis que la ligne 705 affiche une augmentation plus modeste de 12,5 %. À noter aussi que les fréquences tant des bus MBC que des trains CFF (à l'arrêt Lonay-Préverenges) ont augmenté en 2024.

M. Zenger

LES MISSIONS PRINCIPALES DU DICASTÈRE

Informatique
- Sécurité des données
- Maintien et évolution du réseau informatique
- Support aux utilisateurs

Transports publics
- Mandat des entreprises de transports publics
- Réseau des transports publics sur le territoire communal

Durabilité
- Mise en œuvre des mesures concernant la transition énergétique
- Monitoring de la stratégie énergétique
- Collaboration à la mise en œuvre de divers projets régionaux (par exemple chauffage à distance)

Service des bâtiments
- Gestion du patrimoine immobilier communal
- Suivi des travaux d'assainissement et de rénovation du parc immobilier communal
- Coordination des urgences et dépannages dans tous les domaines techniques : fuites, dysfonctionnements électriques, ...

Conciergerie
- Nettoyage et entretien des bâtiments communaux et des écoles
- Gestion des clés et plans de fermeture
- Gestion des demandes logistiques
- Appui à l'organisation des manifestations communales ou soutenues par la Commune

Intercommunal
- Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées (ERM): membre du Conseil intercommunal de l'ERM : participation aux décisions concernant l'épuration des eaux usées.
- Bureau de l'Entente scolaire : membre du bureau : coordination de la gestion des activités extrascolaires intercommunales.
- Membre du Comité exécutif des transports morgiens : coordination concernant la gestion intercommunale des mandats des entreprises de transports publics de la région morgienne.
- Région Morges : Comité politique « Environnement » : gestion des projets de durabilité au niveau régional (région morgienne).

Effectif en personnel *état au 31.12.24			
	EPT	Employés	Apprenti
Service des bâtiments & Conciergerie	11.48	13	--
Informatique	1	1	--

Bâtiments

QUELQUES CHIFFRES CLÉS EN 2023

Concierges - activités des employés de la conciergerie (en heures)

Total annuel	2023	2024
Entretien des locaux scolaires, salle polyvalente, etc.	23'436.75	21'280.60
Entretien du bâtiment administratif	2'565.30	2'329.30
Entretien de la cure et de l'église (compté à part)	260.00	236.10
Entretien Yverdon 8	485.30	440.70
Entretien des Guifettes	1'290.00	1'171.30
Cantine scolaire	1'952.00	1'772.40
Voirie (nouveau bâtiment)	416.00	377.70
Univers 1028 (entretien)	312.00	283.30
Tom Pouce	104.00	94.40
Locaux aux Uttins (ex-Roulotte)	312.00	283.30
Maison de Commune	1'092.00	991.50
Total	**32'225.35**	**29'260.60**

28 jours de formation effectuées en 2023 (9.5 jours en 2022).

Panneaux solaires

Production du parc de panneaux solaires/photovoltaïques

Production en MWh	2020	2021	2022	2023	2024
Collège des Voiles du Léman	51,810	74,030	77,600	68,36	73,330
Bâtiment de la voirie	92,093	89,100	93,300	82,686	88,362

Parcelles communales

Situation au 31.12.2024

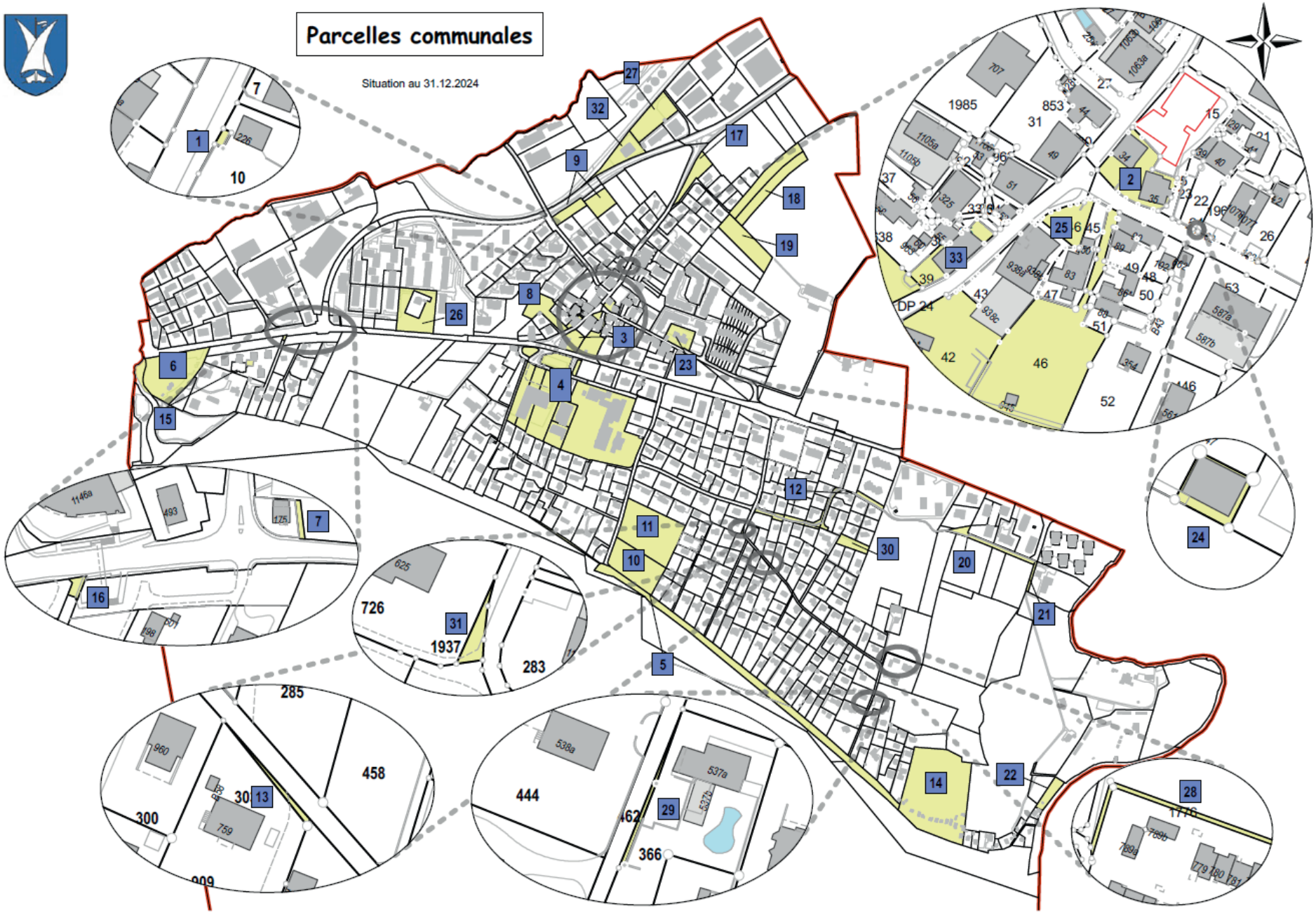

Géodonnée © Etat de Vaud - Etabli sur la base de la Mensuration cadastrale du 25 mars 2024

Etat des Parcelles communales – Etat au 31 décembre 2024

Réf. plan	N° parcelle	Lieu-dit ou destination	Surface bâtiment	Surface place-jardin	Surface pré-champ	Surface revêtement dur	Surface accès, place privée	Surface divers	Surface vignes	Surface fôret	Surface totale
		COMMUNE DE PREVERENGES									
1	9	Village		8							8
2	19	Bâtiment administratif et église	284	406							690
3	42	Auberge de l'Etoile	383	1 381				47			1 811
	46	Parking de l'Etoile	24	2 360							2 384
4	63	Giratoire de l'Etoile		1 015			1 007				2 022
	1983	Les Condémines		582							582
	1991	Les Condémines		174		321	7				502
	64	Jardins familiaux		337							337
	95	Condémines	900	4 324			2 027				7 251
	97	Collège	5 017	17 752							22 769
	98	Condémines (salle polyvalente)	1 169	1 002							2 171
	99	Condémines (feu/voirie)	584	1 587							2 171
	917	Chemin des Condémines	272	2 490		5	80				2 847
	918	Chemin des Condémines	1 496	1 565			543				3 604
5	87	Plage	33			10 863		2 460			13 356
6	128	Tuilière (tennis)	139	9 397			1 401	6			10 943
7	178	Rionzi		64							64
8	40	Capellan (village)		28			3 179	11			3 218
9	190	Cimetière						1 690			1 690
	193	Nord cimetière			2 416						2 416
10	418	Croix-de-Rive (Place de fête)		8 059							8 059
11	261	Croix-de-Rive (vigne)							12 862		12 862
12	279	Pierra Mur		749							749
	836	Ramière (route de Pierra Mur)		447							447
	868	Ramière (route de Pierra Mur)		446							446
	872	Ramière (route de Pierra Mur)		177							177
	1101	Ramière (route de Pierra Mur)		386							386
	1098	Ramière (route de Pierra Mur)		106							106
	933	Chemin de l'Epinette (route de Pierra Mur)		534							534
	1771	Chemin Neuf (route de Pierra Mur)		782							782
13	303	Chemin Neuf		20							20
14	384	Au Sout	699		24 717						25 416
15	DDP (463)	Poste sanitaire Les Mouettes		204							204
16	761	Ch. des Mouettes (passage sous-route)		73							73
17	485	Fontanne			2 465						2 465
18	225	Monteiron			4 380						4 380
	226	Monteiron			4 462						4 462
19	235	Les Uttins			5 254						5 254
20	1099	En Rueire (route de Pierra Mur)		558	1 180		346				2 084
21	1348	Chemin de la Venoge		119		245					364
22	393	Rio Roseaux	11	1 623							1 634
23	479	Château	445	2 036							2 481
24	24	Ancien local gaz	4	2							6
25	1646	Rte d'Yverdon - Place du Village		270							270
26	1938	Le Rionzi		5 280			697				5 977
27	1785	Déchetterie	27	1 731			3 214	68			5 040
28	1776	Chemin Neuf (La Pommeraie)		231							231
29	462	Chemin Neuf				24					24
30	815	Chemin de la Ramière		1 284		177					1 461
31	1937	Chemin Neuf (Vuilleumier)		45							45
32	1977	Le Trési	535	1 123	97			1 933	13		3 701
33	39	Maison villageoise	215	139			64				418
		TOTAUX	**12 237**	**70 896**	**44 971**	**11 635**	**12 565**	**6 215**	**12 875**	**0**	**171 394**
		COMMUNE DE VAULION									
	327	A la Fivaz			4 700					5 020	9 720
		TOTAUX			**4 700**					**5 020**	**9 720**
		COMMUNE DE PREMIER									
	297	Planche Martignier	18		1 017					25 286	26 321
	300	Planche Martignier			395					9 697	10 092
		TOTAUX	**18**		**1 412**					**34 983**	**36 413**

9. CONCLUSIONS GÉNÉRALES

La Municipalité a l'avantage de vous présenter son rapport de gestion pour l'année 2024.

Elle remercie toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de l'administration communale ainsi que les Conseillères et les Conseillers communaux pour le travail accompli en 2024.

La Municipalité dit sa gratitude à l'autorité délibérante pour la confiance qu'elle lui a accordée en 2024.

Nous avons l'honneur de vous inviter, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers, à bien vouloir voter les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRÉVERENGES

Après avoir pris connaissance :
› du rapport de gestion 2024 de la Municipalité,
› du rapport de la Commission de gestion

DÉCIDE
› d'approuver la gestion 2024 de la Municipalité.

Au nom de la Municipalité

le Syndic :	la Secrétaire adjointe :
Guy Delacrétaz	Maude Ferrari